



**UNIVERSITE MOULOU D MAMMERI
DE TIZI-OUZOU**



**FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, DES SCIENCES DE
GESTION ET DES SCIENCES COMMERCIALES**

Département des sciences commerciales

Mémoire de fin d'études

En vue d'obtenir le diplôme de **master en sciences commerciales**

Spécialité : **Finance et Commerce international**

Thème de recherche :

**Relations commerciales algéro-burkinabé et
algéro-malienne : difficultés et perspectives**

Realisé par :

KIENDREBEOGO Toundawendé Siméon

WALET ABAYA Nafissa Bocha

Sous l'encadrement de :

Mr ABIDI maitre de conférence classe B

Soutenu publiquement devant le jury composé de :

Mr KARA Rabah : maitre de conférence classe B ;

Mr ACHIR Mohamed : maitre-assistant classe A ;

Mr ABIDI Mohamed : maitre de conférence classe B.

Promotion 2017-2018

Remerciements

Nous remercions tout d'abord nos familles respectives et nos proches amis qui nous ont apporté leur soutien moral et intellectuel dans la réalisation de ce mémoire

Nous remercions vivement monsieur ABIDI Mohamed, notre promoteur, qui a consacré son temps pour nous accompagner. Ses conseils, ses suggestions et corrections nous ont guidés dans la conduite de notre recherche ;

Nous adressons nos sincères remerciements à Madame DJELLOUT et monsieur BOUABBACHE pour leurs suggestions et corrections ;

Nous exprimons toutes nos gratitudees à tous les enseignants de l'université Mouloud Mammeri qui ont contribué à notre formation. Nous remercions particulièrement nos enseignants de master qui nous ont transmis leur passion pour le travail bien fait.

Citer, c'est prendre le risque d'omettre. Alors nous sommes reconnaissants envers toutes les personnes (amis et connaissances) qui nous ont aidés d'une manière ou d'une autre dans notre quête de savoir.

Dédicace

Je dédie ce mémoire de master

A ma famille ;

A mon père Michel et ma mère Pauline ;

A mes sœurs et frères ;

A Mes amis ;

A une personne très spéciale qui se reconnaitra ;

A tous ceux qui ont cru en moi et m'ont donné espoir.

K. T. Siméon

Je dédie ce mémoire

A ma famille,

A mon père,

A ma mère

Et à mes frères et sœurs

WALET ABAYA Nafissa Bocha

Liste des abréviations, sigles et acronymes

ACPr : accords commerciaux préférentiels

ACR : accords commerciaux régionaux

AELE : association européenne de libre-échange

AGCS : accord général de commerce sur les services

ALE : accord de libre-échange

BTP : bâtiment et travaux publics

CACI : chambre algérienne de commerce et d'industrie

CCIM : Chambre de commerce et d'industrie malienne

CEDEAO : communauté économiques des Etats de l'Afrique de l'Ouest

CFA : communauté financière africaine

CMAB : commission mixte algéro-burkinabé

CMAM : commission mixte algéro-malienne

DA : dinar algérien

IDH : Indice de développement humain

MC : marché commun

OMC : organisation mondiale du commerce

PIB : produit intérieur brut

PME/PMI : petite et moyenne entreprise/petite et moyenne industrie

SH : système harmonisé

TEC : tarif extérieur commun

UD : union douanière

UE : union européenne

UP : union politique

ZLE : zone de libre échange

Résumé

Comprendre la nature des relations et leurs évolutions, voilà l'objet de notre recherche. Nous sommes partis d'un constat que les échanges commerciaux entre l'Algérie, le Burkina Faso et le Mali ne sont pas à la hauteur de la qualité des relations diplomatico-économiques et des avantages naturels que partagent ces trois pays. Ainsi nous nous sommes posés la question de savoir quels sont les facteurs qui entraveraient l'épanouissement du commerce transsaharien. Et nous avons choisi les ouvrages dédiés au commerce international et aux théories d'intégration économique régionale, les documents officiels, les entretiens avec les responsables en charges de commerce et de diplomatie comme instruments pour apporter une réponse à cette interrogation. Notre démarche nous a appris qu'il existe des obstacles de taille certes, mais il n'en demeure pas moins que ces difficultés peuvent être surmontées. Les avantages à tirer sont bien au-delà des limites apparentes. Nous avons également découvert qu'il est possible qu'un jour, et peut-être bientôt, l'on assiste à la création d'une zone de libre échange entre les pays du nord et du sud du Sahara.

Mots-clés : coopération algéro-burkinabé, coopération algéro-malienne, accords commerciaux, zone de libre échange, sécurité.

Abstract

Understanding the nature of relationships and their evolution, here is the objective of our research. We started from an observation that trade between Algeria, Burkina Faso and Mali is not up to the quality of diplomatic-economic relations and natural advantages shared by these three countries. Thus we asked ourselves, the factors that would hinder the development of trans-Saharan trade. And we chose the books dedicated to international trade and theory of regional economic integration, official documents, interviews with officials in charge of trade and diplomacy as instruments to provide an answer to this question. Our approach has taught us that there are significant obstacles, but that they remain insurmountable. The benefits to be gained are well beyond the apparent limits. We have also discovered that it is possible that one day, and perhaps soon, we shall see the creation of a free trade area between the countries of the north and the south of the Sahara.

Keywords : algerian-burkinabe cooperation, algerian-malian cooperation, commercial agreements, free trade area, security.

Sommaire

Introduction générale	1
Chapitre I : les théories de l'intégration économique régionale	7
Section 1 : concepts de base de l'intégration économique régionale.....	8
Section 2 : fondement théorique de l'intégration économique régionale	15
Section 3 : conséquences de l'intégration économique régionale	25
Chapitre II : aperçu général sur l'économie algérienne, l'économie burkinabé et l'économie malienne	32
Section 1 : Bref aperçu sur l'économie algérienne	33
Section 2 : bref aperçu sur l'économie burkinabé	43
Section 3 : aperçu sur l'économie malienne	55
Chapitre III : analyse des relations commerciales algéro-burkinabé et algéro-malienne	63
Section 1 : état de la coopération algéro-burkinabé.....	64
Section 2 : Etat de la coopération Algéro-malienne	72
Section 3 : les difficultés et les perspectives des relations commerciales	85
Conclusion générale.....	99

Introduction générale

Les échanges internationaux désignent le commerce entre les nations. Nation comme lieu de décision d'importer, d'investir directement à l'étranger ou d'exporter. Le développement des échanges entre nations conduit à un élargissement du champ d'activités de l'économie nationale.

Les premiers échanges ont été observés depuis la révolution du Néolithique, avec la sédentarisation des hommes, les pratiques de l'agriculture et de l'artisanat (entre 8000 et 5000 avant Jésus Christ)¹. Vers le IIe siècle avant Jésus Christ, les chinois avaient déjà mis en place un réseau de commerce de soie avec l'occident. Avant la révolution industrielle², de nombreuses villes avaient déjà connu un essor considérable grâce au commerce avec l'extérieur : Bruges (1200-1350), Venise (1350-1500), Anvers (1500-1560), Gênes (1560-1620), Amsterdam (1620-1788). Le courant de pensée dominant du XVIIe siècle était le mercantilisme qui prônait le protectionnisme. En réaction, Adam Smith introduisit le concept des avantages absolus, dans son ouvrage intitulé «la richesse des nations » publié en 1776, qui jette les bases du libre-échange. Mais ce sont les travaux de David Ricardo qui vont propulser la théorie des avantages au devant des pratiques commerciales de l'époque. En effet, Ricardo montre l'intérêt qu'ont les pays à se spécialiser dans la production d'un bien où ils sont relativement plus efficaces. On assistait alors à l'émergence du commerce international.

Au XIXe XXe siècle, la notion de commerce international prend tout son sens. Entre 1800 et 1913, Le commerce international est multiplié par 25, alors que la production mondiale ne l'est que par 2,2, selon les chiffres de Paul Bairoch, un historien. Notons cependant que les échanges internationaux étaient majoritairement intra-européens : 40% des échanges, 64% de brut et 36% de produits manufacturés. De 1913 à 1945, Le commerce a connu une progression en dent de scie avec des pics en temps de paix et des récessions drastiques en période trouble. La fin de la deuxième mondiale guerre marque, le début de la domination de l'économie américaine dans le commerce mondial. Ainsi, les américains soucieux de trouver des débouchés pour leur production florissante, proposent donc avec d'autres pays d'instituer un organisme qui s'occuperait du système commercial mondial à l'instar du Fonds Monétaire International et de la Banque mondiale.

¹ Tiré de « les échanges internationaux » de PHILIPPE Verhille édition ellipses

² Un bouleversement qui a touché à la fois l'industrie, l'agriculture, la population, le transport et le commerce au XVIII et XIX è siècle

Un projet qui n'a pas été approuvé par le congrès américain. À la place, l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce est signé en 1947. La signature de cet accord montre bien l'importance de l'ouverture de l'économie nationale aux autres économies.

L'impact du commerce sur la croissance économique et le développement est sans conteste. Les bénéfices du commerce sur l'économie sont nombreux. Pour les économistes adeptes de commerce international, la participation au commerce mondial permet d'accroître la consommation des populations, elle permet aux populations d'avoir accès à divers produits et d'assurer l'équilibre de la loi du marché. La libéralisation du commerce est un vecteur de croissance économique. La corrélation entre le degré d'ouverture et le taux de croissance du produit intérieur brut est relativement forte en fonction de l'importance de l'économie dans le commerce mondial.

Afin de s'assurer une bonne posture en termes d'échanges, les pays intensifient les engagements commerciaux. Le GATT et surtout l'enlisement des accords multilatéraux en son sein, semble donner le coup de sprint à la signature des accords régionaux et bilatéraux. Du traité de Rome en 1957, pour le libre échange entre pays européens, en passant par l'Association des Nations de l'Asie du Sud-est, les tentatives d'intégrations régionales ne cessent de se multiplier. L'Afrique n'est pas restée en marge de ce mouvement de « tendance ». En 1972, six (06) des seize (16) de l'Afrique de l'Ouest institue la Communauté Économique de l'Afrique de l'Ouest (CEAO) qui sera succédée en 1975 par la CEDEAO (Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest) regroupant tous les pays. En 1989, les quatre (04) pays du Maghreb plus la Mauritanie créent (l'Union du Maghreb Arabe). Au titre des accords bilatéraux, les pays trois qui nous intéressent ici, en l'occurrence l'Algérie, le Burkina Faso et le Mali ont cumulé chacun un nombre important d'accords seul à seul avec d'autres pays. Entre eux le premier accord du genre entre l'Algérie et le Burkina Faso a été signé en 1978 l'Algérie et le Mali ont marqué d'une signature leur premier accord commercial en 1963.

L'Algérie, désormais le plus vaste pays d'Afrique en termes de superficie est limitrophe du Mali par le Sud de son territoire. Son économie témoin de près de soixante (60) ans d'autonomie et une trentaine d'années d'expérience d'économie de marché laisse apercevoir les séquelles de l'économie planifiée. Réticente aux mouvements à vocation commerciale, l'Algérie demeure toujours en dehors de l'OMC. Et pas plus tard que cette année 2018, elle s'est montrée hésitante face à la signature du projet de Zone de Libre Échange continentale soutenu par l'Union Africaine. Le Burkina Faso, situé en Afrique de l'Ouest est le voisin du Mali par le Nord de son territoire. L'économie burkinabé est essentiellement basée sur

l'agriculture. Ayant adopté le modèle capitaliste depuis son indépendance, et la libéralisation économique comme modèle de développement, le Burkina Faso est membre de la plupart des organisations économiques, financières et commerciales à vocation universelle ou régionale. Le Mali est situé en Afrique de l'Ouest entre l'Algérie et le Burkina Faso. L'économie malienne présente presque les mêmes caractéristiques que l'économie burkinabé. Elle est essentiellement structurée autour du secteur primaire. Le Mali a également opté pour la libéralisation totale de son économie après des années sans succès dans l'économie planifiée. Il a signé bon nombre d'accords et de conventions d'ordre économiques, financiers et commerciaux à vocation universelle ou régionale.

Ces trois pays, en dehors de la proximité géographique, présentent d'autres éléments en commun comme la langue française qui est la langue administrative et la langue des affaires dans les trois pays ; l'Islam qui est la religion dominante dans ces pays ; la similitude des structures économiques, marquées par la prépondérance du secteur primaire. Ces facteurs justifieraient à eux seuls des échanges dynamiques et croissants entre ces pays. Toutefois, les chiffres des échanges commerciaux entre l'Algérie et ses deux voisins restent en deçà de ce que l'on pourrait imaginer. Mis à part, la compagnie de transport aérien Air Algérie, aucune autre société algérienne bien constituée n'est présente au Burkina Faso, et inversement, aucune entreprise burkinabé n'est représentée en Algérie. La balance burkinabé du commerce des biens et services avec l'Algérie en 2017 affiche trente six(36) millions de francs CFA en exportation et cent soixante dix (170) millions en importation¹ ; également la balance des échanges commerciaux entre l'Algérie et le Mali affiche 0,89 millions USD d'exportations algériennes et 0,06 d'exportations maliennes². Pour les opérateurs économiques qui s'y intéressent, encore faut-il qu'il soit mis en place des cadres d'échanges commerciaux accompagnés de cadres réglementaires pratiques, ce qui relève des pouvoirs publics. Une brève fouille documentaire et Quelques entretiens avec des personnalités en charge du commerce nous apprennent que la volonté est affichée de chaque coté.

a-Problématique

Face à ce constat, ne sommes nous pas en droit de nous interroger sur les facteurs qui entravent le développement des relations commerciales entre les trois pays, de nous demander s'ils sont prêts à commencer par se rapprocher à travers une réelle coopération économique visant à faciliter le commerce et à éliminer progressivement les barrières aux investissements

¹ Données de la direction générale du commerce du Burkina Faso

² Revue n° 22 de l'agence nationale de promotion du commerce extérieur

réciroques. La question principale de recherche est : **quels sont les facteurs qui expliquent l'état des relations commerciales entre l'Algérie et le Burkina Faso d'une part et l'Algérie et le Mali d'autre part ?** Question subsidiaire : **une zone de libre échange entre les trois pays est-elle envisageable ?**

b-Justification du choix du sujet

Le choix de ce thème revêt, pour nous, un double intérêt :

• **Intérêt théorique** : sur le plan théorique, il nous intéresse de comprendre les théories de commerce international en général, et la théorie de l'intégration économique et comment elles tentent de décrire les faits économiques. En outre, il nous importe de comprendre les mécanismes de coopération sud-sud.

• **Intérêt pratique** : il nous intéresse de comprendre pourquoi les échanges commerciaux ne sont pas à la hauteur de la qualité des relations économiques et diplomatiques qui lient ces trois pays : l'Algérie, le Burkina Faso et le Mali

c-Méthodologie de travail

Notre démarche de travail est la suivante :

Avant de poser la problématique, nous avons effectué deux entretiens :

- La direction générale du commerce (DGC) au Burkina Faso
- À l'agence nationale de promotion des exportations (ALGEX Algérie)

Nous avons également fait des recherches documentaires : revues de l'ALGEX, les documents internes de la DGC, des sites de commerce international.

Il ressort de l'exploration que :

- les trois pays ont des ressources en communs,
- ils sont géographiquement proches,
- ils ont signé des accords de coopération entre eux dans beaucoup de secteur d'activités,
- les échanges entre l'Algérie et les deux autres sont dérisoires.

De ces faits, une question se dégage : **quels sont les facteurs qui empêchent le développement des échanges commerciaux ?** Cette question dérive de la problématique posée ci-haut

Partant de cette question, nous essayerons de découvrir les contraintes des coopérations commerciales suivant cette démarche :

Collecter des informations au moyen :

-d'une fouille documentaire

-des entretiens avec des personnalités en charge du commerce

- Agence nationale de promotion du commerce extérieur, Burkina Faso
- Le premier conseiller de l'ambassade du Mali à Alger;
- Le conseiller de l'ambassade du Burkina Faso à Alger
- La direction générale des douanes, Burkina Faso
- Les services du ministère de commerce algérien (non accordé)
- La chambre algérienne de commerce et d'industrie (non accordé)
- Des transitaires et des commerçants.

d-résultats attendus

Nous entendons :

- Fournir des explications sur l'état des relations commerciales ;
- Sensibiliser les opérateurs économiques sur les difficultés et les opportunités d'affaires sur les marchés des trois pays ;
- Informer les acteurs sur les perspectives à venir.

e-Plan de recherche

Pour tenter d'apporter des éléments de réponses aux interrogations soulevées, nous avons choisi d'articuler notre travail autour de trois chapitres.

Le chapitre I : les théories de l'intégration économique régionale,

Le chapitre II : aperçu général sur les trois économies

Le chapitre III est réservé à l'analyse des relations commerciales algéro-burkinabé et algéro-malienne

Chapitre I : les théories de l'intégration économique régionale

Introduction

La région, ici, désigne une partition du monde. « *Les termes de région et régionalisation sont ambigus. Ils font à la fois référence à une partition des états-nations en "provinces" et au regroupement de ces mêmes États-nations dans des ensembles politiques ou économiques plus ou moins fédérés*¹ ». Le phénomène de formation des blocs régionaux est perçu par les uns comme une menace au processus de la mondialisation et par les autres comme une modalité de ce processus. En 1957, six pays de l'Europe occidentale signent le traité de Rome qui semble donner le coup d'envoi aux mouvements d'intégration. Et depuis lors, le phénomène ne cesse de s'intensifier dans les différentes régions du monde. La notion d'intégration économique, mobilise des concepts et des champs théoriques divers. En théorie, comme dans les faits, l'intégration dépend de plusieurs facteurs qu'il convient de bien jauger avant d'entamer tout processus d'intégration. Il est communément admis que plus souvent le cadre d'intégration se construit au moyen d'accords (régionaux) ou d'actions d'organismes institués (OCDE par exemple). Les effets de l'intégration sont analysés différemment selon l'approche de la théorie de commerce international défendue. L'intégration économique régionale serait, pour certains auteurs (Bela Balassa), l'aboutissement d'une succession d'étapes.

Qu'importe le degré d'intégration ou la phase d'intégration où se trouve la zone, ce mouvement n'est pas sans conséquences aussi bien pour les populations, les économies des pays concernés que pour les autres pays se trouvant en dehors de la zone.

Dans ce chapitre, nous survolerons brièvement quelques concepts de théorie d'intégration économique dans un premier temps ; ensuite nous aborderons succinctement la théorie de l'intégration économique régionale et enfin nous évoquerons les conséquences de l'intégration économique régionale.

Section 1 : concepts de base de l'intégration économique régionale

Les concepts, vus de l'esprit, sont ce qui permet au lecteur de se représenter le réel. Afin de pouvoir nous en servir à bon échéant dans la suite du document, nous nous proposons de définir quelques concepts. Le domaine du commerce international est très vaste et riche en théorie et donc en concepts et notion. Dans cette section, il est simplement tenté de donner de

¹ SIROEN Jean Marc, la régionalisation de l'économie mondiale, éd la découverte, Paris, 2000 p. 1

brève explication à quelques termes couramment employés dans les théories de l'intégration économique.

1-Définitions de quelques concepts

1-1-États-nation (approche économique)

L'Etat désigne la personne morale de droit public qui, sur le plan juridique, représente une collectivité, un peuple ou une nation, à l'intérieur ou à l'extérieur d'un territoire déterminé sur lequel elle exerce le pouvoir suprême, la souveraineté¹.

La nation est une communauté humaine ayant conscience d'être unie par une identité historique, culturelle, linguistique ou religieuse. En tant qu'entité politique, la nation, qui est un concept né de la construction des grands Etats européens, est une communauté caractérisée par un territoire, organisée en Etat. Elle est la personne juridique constituée des personnes régies par une même constitution

Pour Michel RAINELI, la nation est « *une entité qui regroupe les différentes catégories d'agents économiques afin de comprendre les échanges qui se nouent entre ces blocs d'agents, considérés comme des entités* ² ». Cette définition est inspirée de la conception de l'Etat selon les néo-classiques pour qui, les relations entre les nations seraient des relations entre agents représentatifs qui offrent et demandent des biens à l'étranger.

1-2-Échanges commerciaux internationaux/commerce international

Pour Adam Smith, le commerce international est d'abord un commerce entre des agents individuels simplement localisés dans des pays différents. Il est encadré et facilité par des engagements que les gouvernements signent avec d'autres gouvernements.

Les principales opérations d'échanges commerciaux internationaux sont les importations et les exportations. Les flux de biens et de services de l'intérieur vers l'extérieur et vis versa seront d'autant plus forts que l'économie nationale est ouverte. Ces mouvements se mesurent au moyen des indicateurs suivants :

¹ Dictionnaire de politique, définition récupérée sur www.toupie.org

² RAINELI Michel, la nouvelle théorie de commerce international, collections repères, éd découverte, Paris, 1997, p.10

Exportation (E): selon Proudhon c'est l' « action de sortir des biens, des marchandises (produits naturels ou fabriqués) du territoire national vers le pays étranger auquel on les vend¹

Importation (M): action d'acheter à un pays étranger des matières premières ou des biens de consommation et de les faire pénétrer dans le territoire

Le solde commercial ou balance commerciale (BC) : se calcule par la différence des exportations et des importations au cours d'une période déterminée (mois, trimestre, année)

Formule : $BC = X - M$

Degré d'ouverture noté (**TO** pour taux d'ouverture) : c'est un indicateur de la mesure des échanges extérieurs d'un pays. il indique la dépendance vis-à-vis de l'extérieur.

Formule : $TO = \frac{X+M/2}{PIB}$

Taux de couverture : c'est un indicateur de commerce international qui mesure l'équilibre des échanges, l'indépendance économique d'un pays

Formule : $TC = \frac{X}{M} * 100$

Termes de l'échange (TE): en économie internationale, ils désignent le pouvoir d'achat de biens et services importés qu'un pays détient grâce à ses exportations

Formule : $TE = \frac{\text{prix des exportations}}{\text{prix des importations}}$

1-3-Régionalisme

Pour Christian Deblock, « *le régionalisme désigne toute forme de coopération institutionnelle entre deux ou plusieurs pays*² » cette définition met en présence une forme de pluralisme ordonné qui ne diffère du multilatéralisme que par le nombre des acteurs et par la portée des règles.

L'OMC définit le régionalisme comme toute forme d'arrangement institutionnel qui vise à libéraliser et à faciliter le commerce à un niveau autre que multilatéral

¹ PROUDHON, propriété, 1840, p.286

² Christian D. Deblock, 2005, cité dans TSHIYEMBEMwayila, RÉGIONALISME ET PROBLÈMES D'INTÉGRATION ÉCONOMIQUE Aléna, Mercosur, Union européenne, Union africaine, collection « Géopolitique mondiale », éd. Harmattan, 2012

1-4-Régionalisation

La régionalisation désigne le processus et la dynamique même de l'interaction régionale voire le processus de développement d'une région. Selon Figuière et Guilhot, « *la régionalisation est une concentration des flux économiques au sein d'une région géographique donnée tandis que le régionalisme est une construction politique menée par les États et matérialisée par un accord, en vue d'organiser les relations entre les pays et favoriser la coopération de ces derniers dans divers domaines* »¹.

1-5-Intégration économique régionale

L'intégration économique est un concept difficile à définir. Les auteurs néoclassiques soutiennent qu'elle est l'unification des marchés nationaux au sein d'un marché régional ;

Pour Catherine Figuière et Laetitia Guilhot, un espace est dit intégré régionalement « *si et seulement s'il enregistre une concentration des flux entre les nations qui le constituent et s'il révèle une coordination institutionnelle instaurant durablement des règles communes* »².

François Perroux écrit en 1957 que dans la hiérarchie des termes obscurs, celui de l'intégration économique occupe une place importante dans la discussion économique³. En raison de la complexité, de sa nature changeante et multidimensionnelle, on a recours à des critères de classification pour tenter de comprendre l'intégration économique. Ce sont :

- La couverture géographique (sous-régionale, interrégionale, mondiale) ;
- Le degré de participation économique (partielle, sectorielle, totale) ;
- La méthode d'intégration des économies nationales (positive/négative, spontanée/imposée) ;
- L'intensité de l'intégration des économies nationales (marchande, productive) ;
- La gouvernance (coordination de politiques économiques nationales, institutions communes).

¹Catherine Figuière et Laetitia Guilhot, cité dans TSHIYEMBE Mwayila, RÉGIONALISME ET PROBLÈMES D'INTÉGRATION ÉCONOMIQUE Aléna, Mercosur, Union européenne, Union africaine, collection « Géopolitique mondiale », éd. Harmattan, 2012

²Idem,

³ A. N. Vincent, le profit et les progrès économiques, revue de l'action populaire (1957)

2-Les types d'approches de l'intégration économique

Nous pouvons distinguer quatre (04) approches traditionnelles de l'intégration économique régionale : l'intégration par le marché, l'intégration complexe, l'approche fonctionnaliste et l'approche structuraliste.

2-1-L'approche de l'intégration par le marché

Cette approche découle des effets statiques de l'intégration et souligne la taille limitée des marchés de beaucoup de pays en développement. Au début des années 1960, la plupart des auteurs ont prêté à l'intégration des perspectives importantes de développement économique. L'approche par le marché porte la marque de l'optimisme des bénéfices que les pays en développement peuvent retirer de l'intégration.

Selon une étude¹ de la Commission Economique pour l'Amérique Latine et les Caraïbes (CEPALC), fondée sur le marché, une zone intégrée permettrait d'assurer :

- Une large utilisation des économies d'échelle conduisant à augmenter les investissements et une plus grande efficacité de la capacité industrielle installée ;
- Une meilleure allocation des ressources car les investissements se déplaceront facilement vers les zones plus favorables à l'intérieur du bloc régional ;
- Les relations commerciales avec les pays tiers devraient s'améliorer car la zone intégrée acquiert un pouvoir de négociation.

Il convient de noter que tous les auteurs de ce courant ne s'alignent pas derrière l'optimisme idéaliste que défend la thèse de départ. Certains remarquent que :

- De nombreux facteurs empêchent une utilisation optimale des économies d'échelle ;
- Les firmes multinationales utilisent le marché interrégional essentiellement pour garantir les débouchés ;
- La dépendance d'une économie vis-à-vis des centres² de l'économie mondiale s'aggrave davantage à travers l'intégration.

2-2-L'approche de l'intégration complexe

L'évolution de la théorie d'intégration se traduit par l'incorporation de deux constats :

¹ CEPALC, Le processus de formation de zone de libre échange des Amériques, étude réalisée en 2002

² La théorie des centre-périphéries

- L'intégration entre pays en développement possède des caractéristiques spécifiques très différentes de l'intégration entre pays développés ;
- L'hétérogénéité des niveaux de développement entre pays en développement est tellement significative qu'elle pose de nouveaux défis à la théorie de l'intégration.

L'approche de l'intégration complexe se caractérise par l'accumulation de connaissances de la recherche empirique et la flexibilité de l'approche générale. La réflexion sur l'intégration n'est plus centrée sur les aspects relatifs au commerce extérieur mais plutôt sur les segments du système socio-économique et sur l'ensemble des instruments de l'économie qui pourraient contribuer à la réussite de l'intégration. Dans cette démarche, les auteurs insistent sur une approche réaliste et développent des modèles des effets de l'intégration sur les pays pris individuellement.

2-3-L'approche fonctionnaliste

La théorie fonctionnaliste est fondée par Mitrany et Taylor sur l'idée que les organisations internationales ne sont pas un but en soi, mais elles sont les instruments de gestion des priorités dictées par les besoins humains. Pour ce faire, elles doivent donc être flexibles, en modifiant leurs tâches (fonctions), selon les besoins du moment. L'approche fonctionnaliste se caractérise par :

- Une prise de conscience de la complexité des raisons qui sont à l'origine des résultats décevants dans les processus d'intégration ;
- Une définition plus réaliste des avantages que les pays en développement peuvent tirer de l'intégration ;
- Une élaboration détaillée des stratégies et instruments alternatifs d'intégration.

Les partisans de l'approche fonctionnaliste définissent les sources de gains potentiels sur une base beaucoup plus large, de sorte qu'ils couvrent pratiquement tous les aspects internes et externes du développement socio-économiques : l'élargissement de la portée et du modèle technologique ; l'élargissement de la souveraineté et le renforcement du pouvoir de décision vis-à-vis des autres pays ; l'accélération des aspirations au développement et les possibilités de succès de leurs réalisations.

2-4-La théorie structuraliste

L'approche structuraliste privilégie l'analyse des acteurs sociaux. Les facteurs peuvent être de nature endogène ou exogène ; de court, de moyen ou long terme ; économique, social

ou politique...le structuralisme prétend que, premièrement, la place relative des États-nations est déterminée par les structures de l'économie mondiale et ce sont leurs capacités économiques qui les différencient les uns des autres ; et deuxièmement , les groupements économiques permettent d'apporter collectivement plus de sécurité, d'accroître le potentiel économique et d'élargir le pouvoir de négociation. Dans les années soixante, François Péroux posait la question de savoir, « qui intègre et au profit de qui s'opère l'intégration ». Pour y répondre, la démarche du structuralisme est de mettre en relief les interrelations entre les groupes sociaux et des États-nations au niveau national et international.

3-Les déterminants de l'intégration économique

La régionalisation peut-être appréhendée comme un phénomène spontané, favorisé par la proximité géographique et culturelle ou par les liens hérités de l'histoire, remarqua Jean Marc Siroen¹. Ce passage résume bien l'idée de ce point. Dans la volonté de créer un espace commercial, certains facteurs sont favorables et d'autres hostiles. Parmi les paramètres à considérer pour identifier les éléments qui facilitent ou qui peuvent freiner l'élan de l'intégration, nous notons les facteurs économiques, les facteurs sociaux, les facteurs politiques et institutionnels et l'espace géographique.

3-1-Facteurs sociaux

▪ **La culture** : la distance culturelle entre les peuples peut-être un désavantage à l'intégration économique. À l'inverse la proximité culturelle favorise l'intégration. Toutefois, avec le phénomène de la mondialisation, les consommateurs acquièrent progressivement les mêmes habitudes et les effets de ce facteur sur l'intégration tendent à s'amoinrir.

▪ **Les valeurs sociales** (croyance) : elles se traduisent par les comportements des individus, et répercutent sur le fonctionnement des institutions qui peuvent être favorables ou défavorables pour le processus d'intégration.

▪ **La langue** : elle joue un rôle capital dans le choix de partenaire commercial.

▪ **La religion** : elle détermine la plupart des croyances, des valeurs sociales, donc un facteur de premier rang dans le processus de rapprochement des peuples.

▪ **Le niveau d'éducation** : il est étroitement lié au facteur développement. la proximité ou la distance dans ce domaine est déterminant dans le succès ou l'échec de l'intégration régionale.

¹ SIROEN Jean Marc, op cit p.6

3-2-Facteurs économiques

Alfredo SUAREZ, énumère cinq (05) facteurs économiques¹ sur lesquels reposent l'issue d'un processus d'intégration économique entre deux ou plusieurs pays.

- **Le niveau de développement** global de la région et les différences de développement entre les pays membres ;
- **Le niveau d'interdépendance économique** existant entre les pays membres ;
- **La nature des relations économiques** des pays membres avec les pays tiers, et la position occupée par les compagnies étrangères dans les économies nationales du groupement régionales (les firmes multinationales)
- **L'optimisation de la nouvelle zone économique**, avec une référence particulière à la complémentarité des ressources et des facteurs de production
- **La pertinence du modèle d'intégration** choisi et des types de politiques d'intégration par rapport à la situation réelle dans le groupe.

3-3-Facteurs politiques et institutionnels

Au rang des facteurs importants à considérer lors d'une démarche vers une zone fédérée se comptent les facteurs politiques et institutionnels².

- **Le niveau de la volonté politique et de la stabilité institutionnelle** favorise l'intégration dans les pays membres ;
- **Le degré d'homogénéité politique du groupe**, en particulier l'impact des différences de systèmes sociopolitiques des pays membres ;
- **l'efficacité des institutions communes et nationales**, leur viabilité et leurs possibilités d'adaptation aux changements en cours, ainsi que leur potentiel de mobilisation de l'intérêt commun au sein du groupement ;
- **la configuration des relations étrangères des pays membres**, en particulier avec les superpuissances et les anciennes métropoles.

Section 2 : fondement théorique de l'intégration économique régionale

Dans cette section, il est développé les concepts et théories en étroite relation avec les regroupements régionaux. Comment est ce que des États, initialement distants sur le plan des

¹ SUAREZ Alfredo, op. cit. p. 17

² SUAREZ Alfredo, op. cit. p. 18

politiques commerciales, parviennent-ils à se rapprocher ? Quel est le processus mis en œuvre pour créer un espace intégré ? Et quels sont les instruments utilisés et pour quels effets ? Nous tenterons d'expliquer la notion d'accord commercial, les différents degrés d'intégration économique régionale définis par les diverses théories et enfin nous donnerons un aperçu sur les effets de l'intégration.

1-Notion d'accord commercial

Un accord commercial, parfois appelé un accord de libre-échange (ALE), est un contrat qui définit certaines modalités en vue de régler et de faciliter les échanges commerciaux entre les signataires.

Il s'agit d'instruments habituellement utilisés par les gouvernements dans le but, d'une part, de créer des environnements commerciaux stables et transparents, et d'autre part, de renforcer l'intégration des économies et des marchés entre leur pays et leurs partenaires.¹ Les accords commerciaux portent sur des domaines comme l'agriculture, la pêche, le commerce, l'industrie, la propriété intellectuelle, les services etc.

La littérature du commerce international distingue plusieurs types d'accords en fonction de la portée des règles et du nombre de pays membres qui composent le bloc.

1-1-Les accords bilatéraux et les accords multilatéraux

Un accord bilatéral est un accord signé entre deux pays, entre un pays et un groupe de pays ou entre deux groupes de pays. En général, les accords bilatéraux sont de nature protectionniste. Ils n'entraînent pas directement la baisse des prix à la consommation.

Un accord multilatéral est un engagement réciproque pris par plusieurs nations. Le multilatéralisme vise le libre échange, la croissance de la production mondiale et l'accroissement des interdépendances entre pays. Le multilatéralisme doit respecter le code de conduite qui est La non discrimination entre partenaires commerciaux. Ce qui conduit aux principes du traitement national (pas de discrimination envers les produits et services étrangers) et de la nation la plus favorisée² (tout pays recevant de concession tarifaire doit en retour en offrir à ce pays).

¹ Asia Pacific Foundation of Canada, fiche d'information du dialogue canadien sur l'Asie, disponible ici www.asiapacific.ca/sites/files/internal

² Voir les principes de l'OMC, ex GATT

1-2-Les accords commerciaux régionaux/Accords commerciaux préférentiels

L'OMC définit les accords commerciaux régionaux (ACR) comme des accords commerciaux réciproques conclus entre deux partenaires ou plus. Ils incluent des accords de libre-échange et les unions douanières.

Les accords commerciaux préférentiels (ACPr) sont, à l'OMC, des préférences commerciales unilatérales. Ils incluent le système généralisé des préférences (au titre duquel les pays développés accordent des droits préférentiels pour des importations en provenance des pays en développement) ainsi que d'autres systèmes préférentiels non réciproques pour lesquels le conseil général a accordé une dérogation.

Le nombre des accords commerciaux notifiés n'ont cessé de croître depuis la création du GATT

1-3-Accords de partenariat économique(APE)

Les accords de partenariat économiques constituent le volet commercial de l'accord de Cotonou signé le 23 juin 2000 dans la capitale béninoise entre l'union Européenne d'un côté et les pays dit ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique) de l'autre. Ces accords commerciaux visent à développer le libre échange. Ils regroupent 106 États (les 27 de l'union européenne et 79 des ACP). Les accords de partenariats sont révisés tous les cinq (05) ans. Les préférences qui étaient unilatérales sont désormais réciproques entre l'union européenne d'un côté et les six blocs de l'autre côté (les pays de l'ACP).

2-Les formes d'intégration économique régionale

La théorie de l'intégration économique a fait l'objet de plusieurs analyses. De nombreux auteurs (Richard G. Lipsey, Bela Balassa...) appartenant à différentes écoles ont dressé des classifications, plus ou moins différentes, des phases d'intégration.

Richard G Lipsey (1960) l'un des fondateurs de la théorie néoclassique de l'intégration distingue six (06) phases :

- Système tarifaire préférentiel (réductions tarifaires dans le commerce mutuel) ;
- Zone de libre-échange (suppression de tarifs douaniers dans le commerce mutuel) ;
- Union douanière (tarif extérieur commun vis-à-vis des pays tiers) ;
- Marché commun (libre circulation des facteurs) ;

- Union économique (politiques communes : monétaire, fiscale etc.) ;
- Intégration économique pleine (politique économique commune).

Gottfried Haberler (1964) distingue trois (03) stades de l'intégration :

- Le libre-échange des marchandises qui augmente la division régionale du travail et la tendance vers l'harmonisation des prix des biens ;
- La libre-circulation des facteurs de production et la tendance vers l'harmonisation de leurs prix ;
- La coordination d'un grand nombre de politiques économiques de pays en voie d'intégration.

En revanche, la classification consacrée dans la littérature économique est celle réalisée par Bela Balassa¹. Il distingue cinq (05) degrés d'intégration économique :

- Zone de libre-échange (libéralisation du commerce intra-zone)
- Union douanière (protection vis-à-vis des pays tiers)
- Marché commun (libre mouvement des facteurs au sein du groupe)
- Union économique (harmonisation des politiques économiques nationales)
- Union politique ou confédération (politique économique commune et pouvoir supranational)

L'auteur a effectué une classification suivant l'ordre d'intensité croissante. Chaque degré est constitué du degré précédent auquel on ajoute un élément nouveau.

2-1-Zone de libre-échange

Une zone de libre-échange est une association entre des pays qui décident d'éliminer progressivement les barrières au commerce intra-régional, mais ils maintiennent des politiques commerciales indépendantes vis-à-vis des pays tiers. Une zone de libre-échange dispose idéalement d'un tarif zéro entre les pays membres, ceux-ci définissent individuellement les barrières avec les pays tiers sans prendre en considération les intérêts des autres partenaires du bloc commercial. Il est nécessaire, dans ce cas, d'établir des critères définissant la nationalité d'un produit (**certificat d'origine**) pour bénéficier de la politique tarifaire régionale. Les règles

¹BELA Balassa, 1962, cité dans SUAREZ Alfredo, intégration régionale, évolution d'un concept, éd Hachette, Paris, 2009, p.16

d'origine permettent d'éviter le contournement tarifaire. La libération se limite souvent aux droits de douanes, ce qui permet aux états de conserver, le cas échéant des barrières non tarifaires.

Les principales zones de libre-échange : Association de libre-échange nord américain (Alena) ; association européenne de libre-échange (AELE) ; l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN).

Certificat d'origine¹ : on distingue deux types de certificat d'origine ; préférentiel et non préférentiel.

Les certificats d'origine non préférentiels couvrent des produits provenant de pays exportateurs ne bénéficiant pas de traitement commercial préférentiel.

Les certificats d'origine préférentiels attestent que les produits qu'ils couvrent bénéficient d'un traitement commercial préférentiel, en particulier dans le cadre d'un accord de libre-échange (ALE).

2-2-Union douanière

C'est une zone de libre échange qui intègre certains domaines relevant de la politique commerciale des États membres. Elle implique d'une part la mise en place d'un tarif extérieur commun vis-à-vis des importations du reste du monde et d'autre part le partage des recettes douanières selon les règles préétablies. Les partenaires adoptent un tarif extérieur commun ou une politique sectorielle commune applicable aux pays extérieurs à l'union douanière. Dans ce cas, le certificat d'origine n'est plus nécessaire car tout produit d'importation est soumis aux mêmes règles dans l'ensemble de l'union. Les unions douanières sont rarement parfaites et laisse subsister un certain nombre de protections nationales. Les principales unions douanières : le Mercosur (Brésil, Argentine, Uruguay, Paraguay), la SADC (South Afracan Development Community)

2-3-Marché commun

Le marché commun est une union douanière qui étend l'accord de libéralisation aux facteurs de production : le travail, le capital financier et technique. La main d'œuvre, le capital et les entreprises peuvent se déplacer librement entre les pays de la zone. La libre circulation peut concerner tous les facteurs de production ou une partie. C'est le cas de l'Alena qui pose

¹www.wikipédia.org , consulté le 22/05/2018

les principes d'une libre circulation des capitaux, mais que cette libéralisation ne s'étend pas au travail. L'exemple qui se rapproche le mieux de la définition du marché commun envisagé par B. Balassa est le marché commun européen.

2-4-L'union économique

C'est un marché commun marqué par l'harmonisation des politiques économiques des États membres. L'établissement de l'union douanière parachève l'unification des marchés, les pays membres deviennent effectivement des régions à l'intérieur d'un marché unique dès lors que l'on établit des autorités économiques centrales. La souveraineté économique est ainsi transférée à l'autorité centrale. C'est le cas de l'Union européenne.

2-5-Union politique ou confédération

L'union politique ou confédération suppose l'unification des politiques monétaires, fiscales, sociales et anticycliques. La mise en place d'une autorité supranationale serait le seul dépassement institutionnel envisageable, lorsque les membres se transforment juridiquement en un pays unique. Le Zollverein, l'union douanière de 1834 qui a abouti à l'unification allemande reste pour l'heure la seule union politique qui se rapproche de la description de B Balassa.

2-6- résumé des formes d'intégration

On peut résumer les réformes institutionnelles nécessaires au processus d'intégration formulé par B Balassa sous forme de tableaux :

Tableau n° 01 : synthèse des étapes de l'intégration économique régionale

	Élimination des tarifs et des quotas	Tarif extérieur commun	Libre circulation des facteurs de production	Harmonisation de la politique économique	Unification politique et institutionnelle
Zone de libre-échange	X				
Union douanière	X	X			
Marché commun	X	X	X		
Union économique	X	X	X	X	
Union politique	X	X	X	X	X

Source : SUAREZ Alfredo, éd Hachette, 2009, p.22

Il convient de préciser que ces formes d'intégration ne sont pas nécessairement des étapes dans un processus. Ces cinq modalités sont déterminées par plusieurs paramètres soulignant ainsi que le processus d'intégration ne peut être mené par les mêmes instruments de la première à la dernière phase. Les deux premiers stades relèvent du marché, le troisième, le quatrième ainsi que le dernier sont fortement attachés aux institutions.

3-Les effets de l'intégration économique régionale

L'intégration régionale est appréhendée par certains économistes comme une entrave à l'ouverture multilatérale alors que d'autres la conçoivent comme une étape conduisant à l'ouverture sans discrimination. De ces positions sont issues des analyses différentes concernant les effets qu'engendre le régionalisme.

Jacob Viner tente d'apporter une explication, dans les années 1950, par la théorie des effets de création et détournement de commerce :

3-1-Le modèle de Jacob Viner

Son modèle permet, en première analyse, de mettre en évidence les effets contradictoires de l'intégration commerciale régionale sur les échanges et donc sur le bien être collectif.

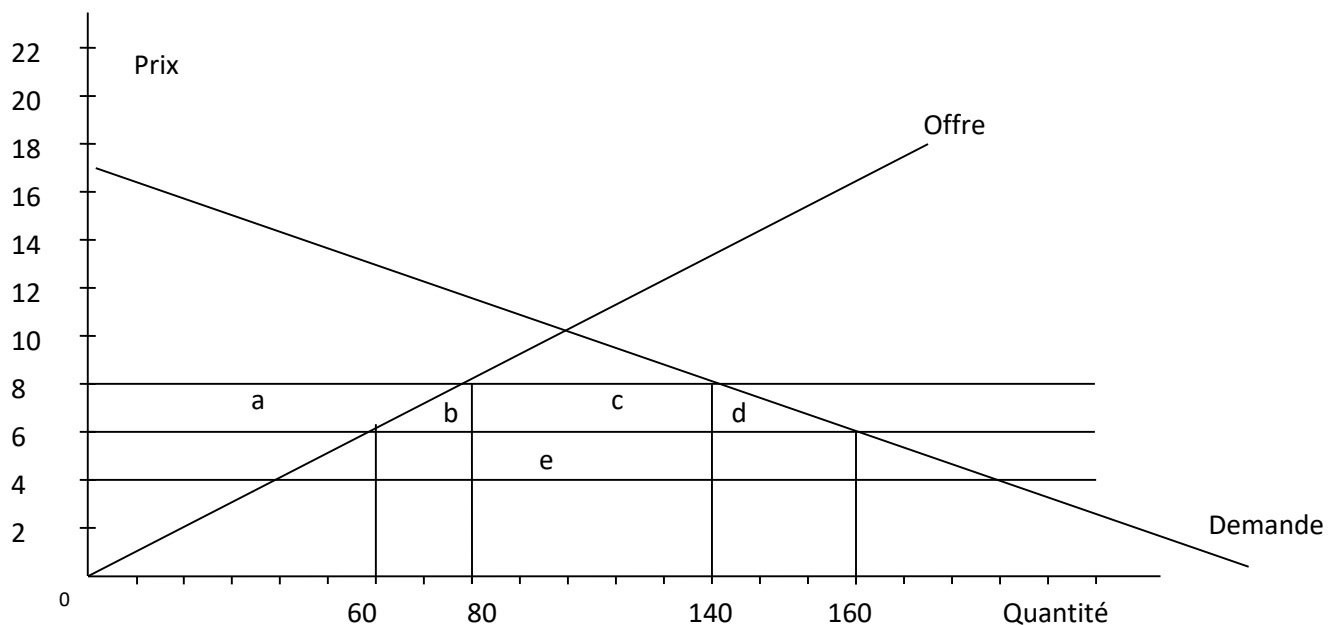
Soit le scénario suivant :

Avant l'intégration : la France protège sa production de tomates à travers un tarif douanier prohibitif. En effet, le prix mondial est de 4 alors que le prix intérieur est de 8. Cette différence peut être maintenue grâce à un tarif douanier de 100%. Si le consommateur paye 8, la nation en tant que telle s'approvisionne au prix mondial, c'est-à-dire à 4.

A ce prix, on suppose que la production nationale protégée est de 80, pour une demande de 140. Le niveau d'importations est donc de 60 (voir le graphique à la page suivante).

La France et la Grèce décident de former une union douanière. Les tomates grecques sont moins chères que les tomates françaises : 6 au lieu de 8, mais plus chères, hors tarifs douaniers que les tomates en provenance du reste du monde dont le pris reste 4. La suppression des droits de douane entre la France et la Grèce mais son maintien à l'encontre du reste du monde rend les tomates grecques compétitives dans la zone. Si la production des tomates grecques est comme la production du reste du monde, c'est-à-dire parfaitement élastique, la France va substituer des importations en provenance de la Grèce aux importations en provenance des pays hors de la zone.

Graphique n°1 : effets d'une union douanière



Source : SIROEN Jean Marc, opcit, p.27

Tableau n° 02 : la mise en œuvre des effets de création et de déviation de commerce

	Surfaces représentées sur le graphique	Valeur
Surplus du consommateur	(a + b + c + d)	$140 + 20 + 120 + 40 = 320$
Surplus du producteur	- a	- 140
Recettes de l'État	-(c + e)	$- 120 - 120 = - 240$
Effets nets (total de la colonne)	(b + d) - e	$20 + 40 - 120 = - 60$
Dont :		
Effet de création	b + d	60
Effet de détournement	-e	-120

Source : SIROEN Jean Marc, opcit, p.28

Dans ce cas précis, l'intégration conduit à un détournement de commerce qui pèse négativement sur le bien-être.

Les facteurs favorables à l'union douanière : la nature des effets dépend des hypothèses de départ. Cependant, plusieurs facteurs peuvent intervenir favorablement :

- Les écarts de compétitivité entre pays membres : l'effet de détournement est faible et l'effet de création plus élevé si le prix est proche du prix mondial et donc plus éloigné du prix français ;

- Une protection initiale élevée : l'effet de création aurait été plus élevé pour un effet de détournement plus faible si le tarif initial avait été plus élevé ;
- Une forte intégration initiale entre pays membres : les effets de détournement seront d'autant plus faibles qu'avant l'union les pays faisaient l'objet d'un commerce intra-régional important ;
- Une baisse des tarifs extérieurs communs (TEC) : plus le TEC sera bas, moins les effets de détournement seront élevés.

3-2-Le modèle classique

La théorie classique du commerce international qui vise à expliquer l'origine des effets de création, raisonne dans un cadre de concurrence pure et parfaite.

Selon les classiques, l'hypothèse est la suivante : *des prix relatifs initiaux très différents avec des structures de production proches sont favorables à l'union*. Pour eux, La situation idéale est celle où en autarcie, les structures de production sont proches, c'est à dire où la tomate et le blé représentent des parts voisines dans la production de chaque pays. Si les avantages comparatifs sont marqués, l'intégration induira alors un mouvement important de spécialisation qui sera à l'origine de gains à l'échange et donc d'effets de création élevés.

3-3-Le modèle néoclassique (modèle HOS)

La théorie HOS est successivement élaborée par les suédois Eli Heckscher, Bertil Ohlin et l'américain Paul Samuelson. Cette théorie lie les avantages comparatifs à la disponibilité des facteurs de production (travail, capital, terre, etc.) et donc à leurs prix relatifs dans les différents pays.

Le modèle HOS considère que le coût marginal tend à augmenter avec la production du fait de l'évolution du prix relatif des facteurs.

3-4-La dynamique des effets de création dans les nouvelles théories de commerce international

La nouvelle théorie du commerce international est apparue à la fin des années 1970 pour tenter de donner une réponse au défi empirique que représentait le développement de l'échange interbranche et "refonder" la théorie de commerce international à partir des modèles d'économie industrielle et de théories des jeux. Les principaux auteurs de cette théorie sont Paul Krugman (considéré comme chef de file), James Brander, Arianash Dixit, Jonathan Eaton,

Gene Grossman, Elhanan Helpman, James Markusen. L'analyse de ce courant porte sur les points suivants :

- L'impact des rendements d'échelle croissants sur les gains de l'échange : l'ouverture des marchés étrangers permet de réaliser des économies d'échelle (interne et externe). Et la prise en compte de ces effets tend à réévaluer les effets de création.
- La préférence pour la diversité des produits et des techniques : la satisfaction du consommateur croît avec la gamme des variétés qui lui sont proposées. Pour P. Krugman, la taille du marché intégré n'influence pas le nombre de variétés qui seront produites à l'équilibre. des gains dus à l'élargissement de la gamme sont relativement plus élevés dans le pays qui produisait un nombre moindre de variétés ;
- Les effets de concurrence : la concurrence a pour effet de réduire le pouvoir de monopole et d'oligopole et aussi elle pousse à réduire les coûts en supprimant les inefficiences ou en accélérant l'innovation.

3-5-Dynamique des effets de détournements de commerce

L'apport de la théorie d'intégration est de tenir compte des effets de détournement, conséquence du caractère préférentiel de l'ouverture des pays de la zone.

3-5-1-Effet de détournement avec des couts croissants/décroissants

Hypothèse 1 : L'augmentation de la production entraîne une augmentation du cout marginal, donc du prix de vente aussi. Ce qui fera passer le prix grec (prix intérieur français) qui était de 6 à 7. Et le prix mondial passera de 4 à 3,75 dû à la baisse de la demande. L'écart entre le prix intérieur en France et le prix mondial passe de 2 à 3,25 ($7-3,75$) après la mise en place de l'accord préférentiel. Conséquence, l'effet de détournement apparaît plus important après qu'avant.

Hypothèse 2 : consiste à supposer que le cout marginal diminue avec l'augmentation de la quantité, de ce fait il y'aura convergence entre les prix mondiaux et les prix grecs. Donc les effets de détournement apparents sont plus importants avant qu'après.

3-5-2-La proximité et les effets de détournement

P. Krugman relève l'importance persistante de la proximité dans les contacts personnels entre dirigeants, et surtout entre les firmes et leurs clients. Les variables comme le niveau de développement, le PNB, la culture exercent une influence sur les flux d'échanges. On parle

ainsi de zone naturelle qui se définit comme une zone à l'intérieur de la quelle, en l'absence de barrières aux échanges et d'accords de préférence, les échanges seraient plus intenses qu'avec le reste du monde. P. Krugman souligne que, dans une zone naturelle : « *les pertes potentielles relatives au détournement de commerce sont limitées et les gains potentiels relatifs à une création de commerce sont importants* ».

3-5-3-Les effets d'agglomération

Les effets d'agglomération sont essentiellement dus au fait que les entreprises supportent des coûts dans leurs transactions quotidiennes et qu'elles ont intérêt à se regrouper de manière à économiser ces coûts et à générer des externalités positives. Si l'on met côte à côte cette hypothèse et celle qui soutient qu'il faut être proche des consommateurs pour limiter les coûts de transfert, il devient nécessaire de faire l'arbitrage entre les effets de la distance et ceux de l'agglomération.

Section 3 : conséquences de l'intégration économique régionale

Les échanges commerciaux contribuent à la croissance économique. Et l'intégration régionale est l'un des mécanismes les plus utilisés dans la promotion de ces échanges. Elle permet aux économies de se compléter donc de créer un certains nombres d'avantages pour tous les acteurs. Toutefois l'intégration régionale revêt aussi des inconvénients. Dans cette section, nous tentons d'expliquer les bienfaits et les revers de l'intégration.

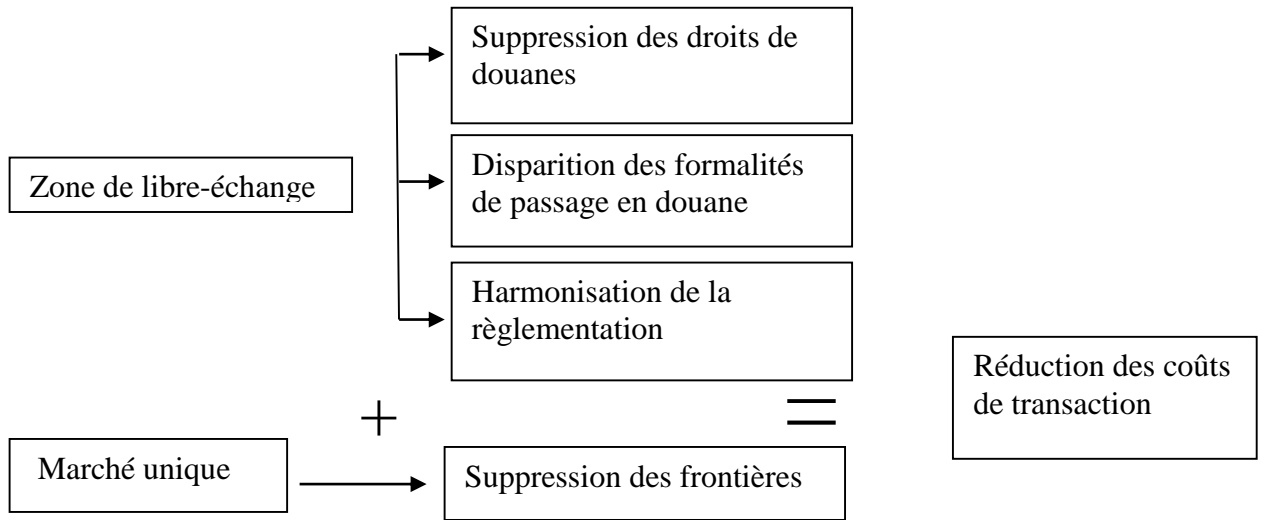
1-Les avantages de l'intégration économique

L'intégration économique et monétaire permet de réduire les coûts de transaction ; créer, dans le long terme, des emplois mieux rémunérés pour les classes moyennes nationales ; supprimer les monopoles nationaux ; ouvrir les marchés publics, réaliser des économies d'échelle ; baisser les coûts de production ; accroître la concurrence entre les entreprises ; mieux répartir les ressources.

1-1-Baisse des coûts de transactions

La création d'une zone de libre échange peut conduire à une réduction des coûts de transaction. Voici l'enchaînement des effets qui provoque la baisse des coûts dans la figure suivante

Figure n° 1 : l'union économique et baisse

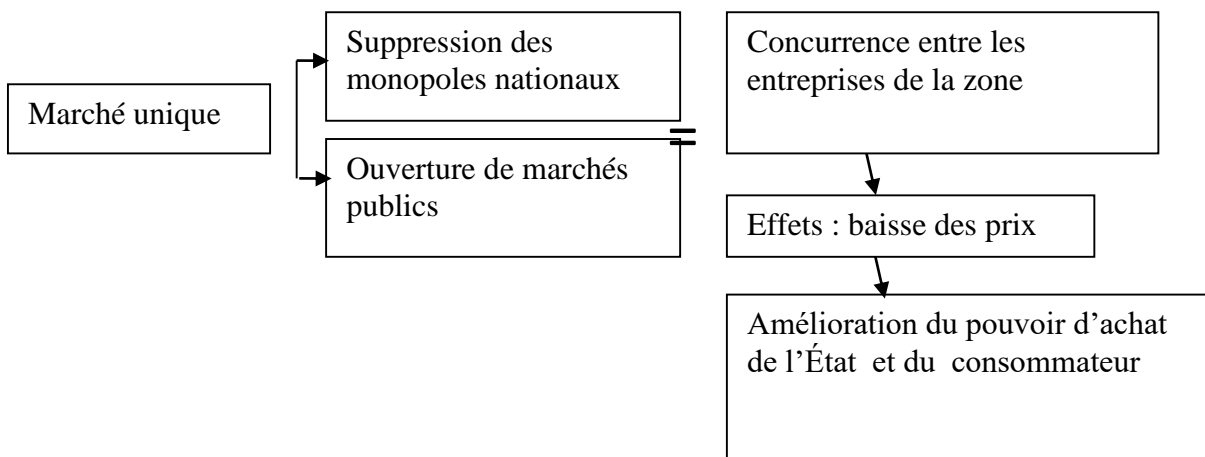


Source : conçue par nous même à partir d'un cours de l'intégration économique régionale

1-2-La suppression des monopoles nationaux et l'ouverture des marchés publics

La mise en place d'un marché commun engendre des effets positifs pour les consommateurs des pays concernés. Le schéma ci-dessus illustre la succession des causes et des effets qui conduisent à l'amélioration de la situation du consommateur.

Figure n° 02 : du marché unique à l'ouverture des marchés publics



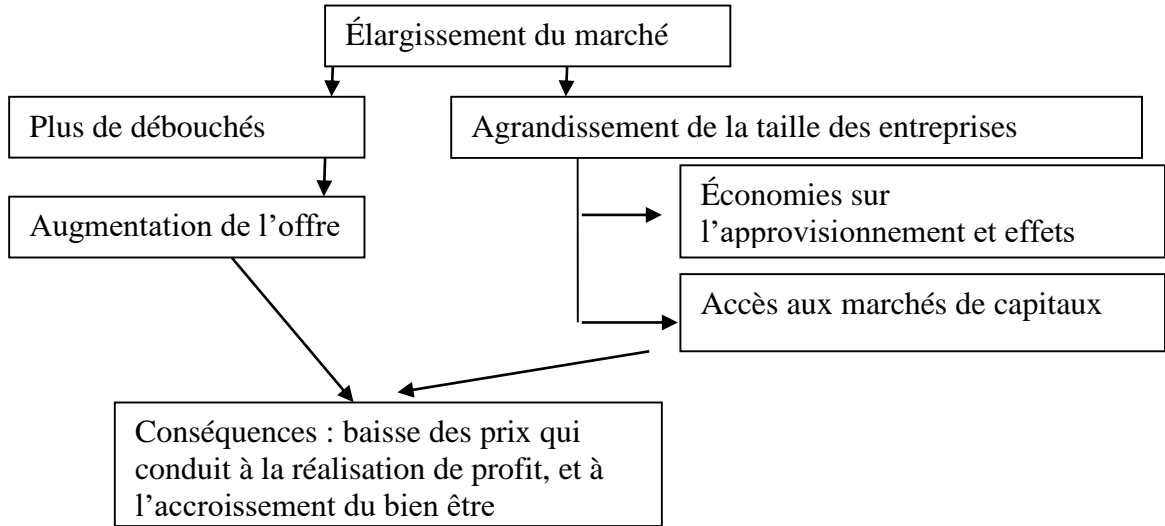
Source : conçue par nous même à partir d'un cours de l'intégration économique régionale

1-3-La réalisation d'économie d'échelle et baisse de coût de production

Du fait de la l'augmentation de la part de marché que l'intégration peut entraîner, elle amène les entreprises à augmenter leur production et ainsi donc à diminuer leur coût moyen unitaire

de production et cela conduit à la baisse des prix des produits. Illustration dans la figure ci-après.

Figure n° 03 : du marché commun à l'économie d'échelle

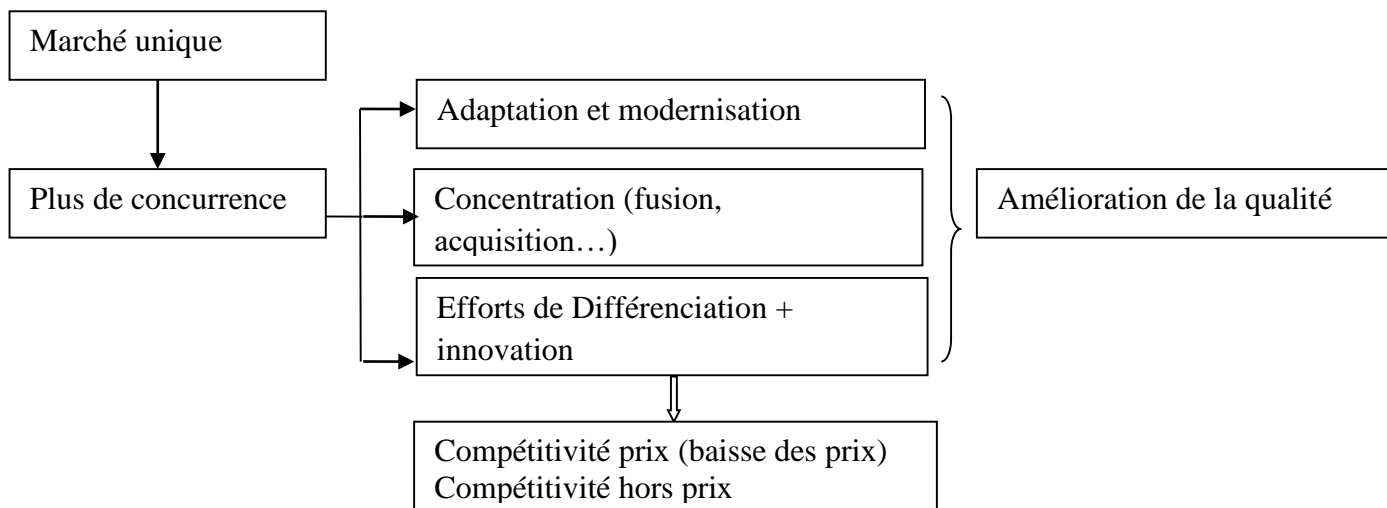


Source : conçue par nous même à partir d'un cours de l'intégration économique régionale

1-4-L'accroissement de la concurrence entre les entreprises

La liberté de circulation des biens, des services, des capitaux et des personnes fait accroître la concurrence dans la zone intégrée et provoque une amélioration de la qualité des prestations et des biens. Voir l'enchaînement dans la figure suivante

Figure n° 04 : de marché unique à l'accroissement de la concurrence

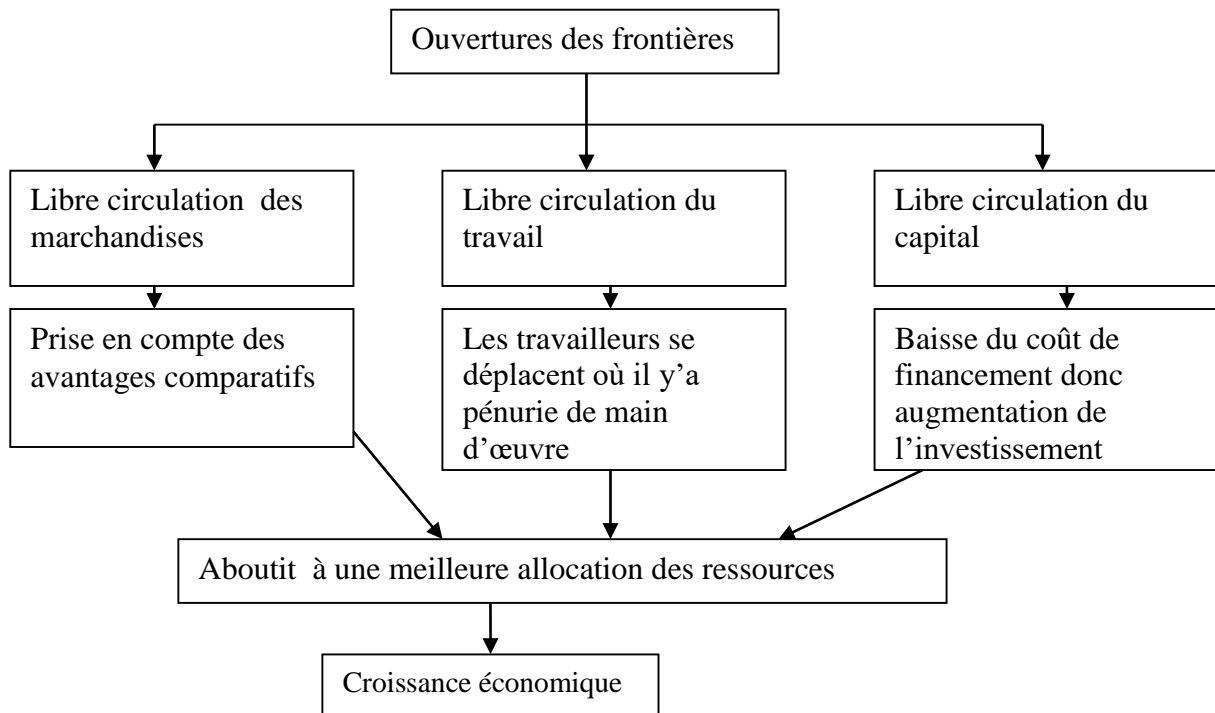


Source : conçue par nous même à partir d'un cours de l'intégration économique régionale

1-5-Une meilleure allocation des ressources

L'élargissement du marché conduit à une meilleure utilisation des ressources au sein de la zone. La figure ci-dessous schématise le raisonnement.

Figure n° 05 : zone unifiée et allocation de ressources



Source : conçue par nous même à partir d'un cours de l'intégration économique

2-Les limites de l'intégration économique régionale

L'intégration économique régionale présente beaucoup d'avantages pour les économies et les populations des pays concernés. Cependant, le revers des bienfaits présente également des limites. Entre autres inconvénients, l'IRE:

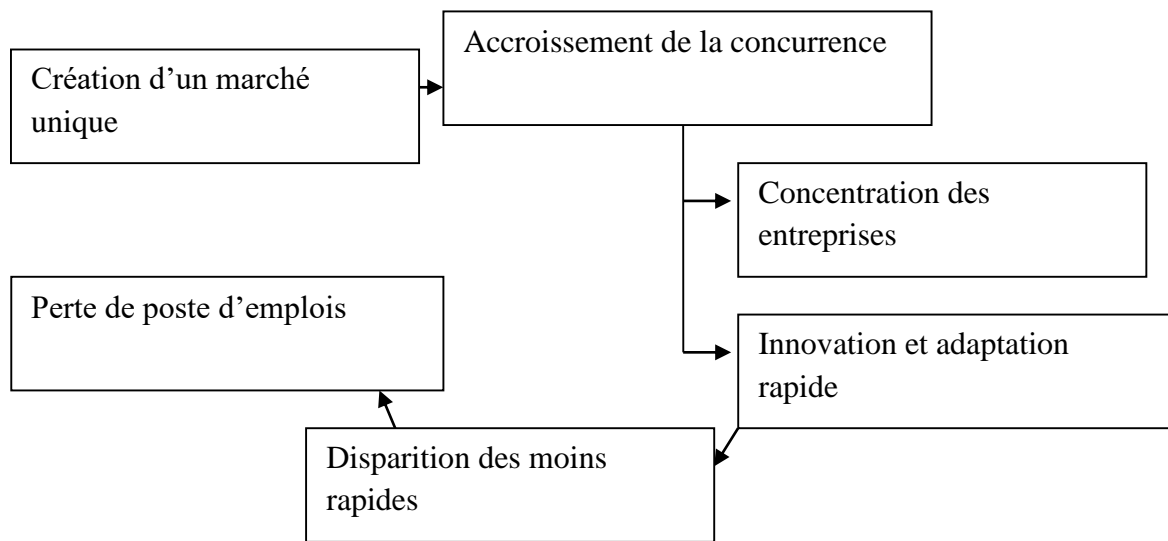
- Engendre des pertes d'emplois nationaux au profit des autres ;
- Contribue à la surexploitation des travailleurs au profit des pays étrangers ;
- Conduit à libéraliser certains systèmes règlementés où dirigés provoquant ainsi des pertes d'emplois et d'autres effets pervers sur certains secteurs clés ;
- Se fait, surtout celle par le haut, sans consultations publiques suffisantes et de ce fait, ne tient pas compte de toutes les préoccupations de tous les acteurs économiques ;

- Accélère la détérioration de l'environnement.

2-1-Perte d'emplois nationaux

Certains auteurs estiment que l'intégration économique régionale est source de perte d'emploi. On explique approximativement l'enchaînement des effets de la manière suivante : (voir la figure)

Figure n°06 : du marché unique à la perte d'emploi



Source : conçue par nous même à partir d'un cours de l'intégration économique

3-Le régionalisme (ACPr) versus mondialisation (OMC)

Les questions qui sont généralement traitées dans la littérature concernant la dualité régionalisme et système commercial multilatéral¹ sont les suivantes : l'essor du régionalisme constitue-t-il une entrave à la coopération commerciale multilatérale ? Faut-il appréhender le phénomène du régionalisme comme une modalité dans le processus de la libéralisation totale et globale ? Existe-t-il des synergies ou des conflits inévitables entre ces deux systèmes d'organisation des échanges ? En effet, la fin des années 1980 et le début des années 1990 ont vu se produire une série d'évènements comme la signature de l'Aléna, la signature de l'acte d'institution du marché commun européen, la désintégration de l'union soviétique. Ces faits ayant conduit de manière indirecte à l'enlisement des négociations multilatérales au sein du

¹ « Rapport sur le commerce mondial 2011 » section E

GATT et poussé les théoriciens à s'intéresser massivement à la question de l'opposition ACPr et mondialisation.

3-1-Les arguments en faveur des Accords commerciaux préférentiels régionaux

Certains économistes soutiennent l'idée que les ACPr peuvent favoriser l'ouverture commerciale multilatérale. Parmi eux nous avons :

- Kemp-Wan(1976) leur théorème est une référence théorique qui montre que les ACPr n'ont pas nécessairement des effets négatifs sur les réductions tarifaires multilatérales. À partir d'une situation où tous les pays ont des droits NPF (nation la plus favorisée), les pays peuvent toujours augmenter leur prospérité collective en formant un bloc commercial. L'élargissement progressif du bloc augmentera le bien être de ses membres et le bien être maximum sera atteint lors que tous les pays feront partie du bloc.

- Baldwin (2009), selon lui, le régionalisme peut contribuer l'ouverture globale dans le cas où les pays qui s'opposent à l'ouverture le font par crainte de l'érosion de leurs préférences. Il illustre son argument par cet exemple : un pays dit « Home » signe des ACPr avec deux partenaires distincts, partenaire 1 et partenaire 2 formant ainsi un système en étoile. Ce système place Home dans une position avantageuse car il profite de l'ouverture commerciale du côté des importations et des droits préférentiels du côté des exportations.il est vraisemblable que Home, qui est au centre du système s'opposera à des négociations à l'OMC visant à ouvrir davantage le commerce par crainte de l'érosion de ses préférences. Malgré cela, Home et ses deux partenaires peuvent parvenir à une ouverture commerciale globale, non pas par le biais des négociations multilatérales mais au moyen d'un ACP entre les deux partenaires périphériques.

- Frankel, si les salariés sont mal informés des effets que l'ouverture commerciale aura sur eux, ils s'opposeront dans un premier temps à l'ouverture mais accepterons un ACPr qui est une forme intermédiaire de réductions des obstacles au commerce. L'ACPr leur permettra de savoir comment ils seront affectés par l'ouverture globale et rendra une approche NPF politiquement faisable.

3-2-Les arguments à l'encontre des ACPr

Les études ont révélé des mécanismes par lesquels les ACPr peuvent constituer une entrave au commerce multilatéral. On peut citer les travaux des auteurs comme :

▪ Grossman et Helpman 1995 et Krisna 1998. Leurs modèles d'économie politique apportent des éclaircissements sur les raisons pour lesquelles les ACPr peuvent entraver les réductions tarifaires multilatérales. D'après ces modèles, les groupes d'intérêts peuvent préférer les ACPr qui détournent les échanges, c'est-à-dire qui procurent une protection accrue.

▪ Limão (2007), selon lui, les ACPr sont parfois conclus pour des raisons autres qu'économiques. Ils permettraient aux pays de coopérer sur les questions non commerciales en utilisant les droits préférentiels comme monnaie d'échange. La perspective de perdre cette possibilité par une ouverture commerciale multilatérale peut rendre les pays moins favorables à une approche globale.

▪ Ornelas (2005b) l'opposition à une ouverture multinationale des pays membres d'un ACPr pourrait venir des pays exclus. Si les membres de l'ACP réduisent leurs tarifs extérieurs pour des raisons d'économie politique après avoir signé un accord, cela peut entraîner une pure création d'échanges. Les non-membres tirent avantage de ces ACPr en obtenant un plus large accès aux marchés des pays membres sans avoir à réduire leurs droits l'exigerait un accord multilatéral. Les non-membres peuvent donc s'opposer à l'ouverture commerciale multilatérale qu'ils soutiendraient en l'absence de l'ACPr.

Conclusion

Il convient de remarquer l'abondance de la littérature sur la problématique de l'intégration économique régionale. Pendant que certains auteurs tentent de proposer des formes d'intégration (Bela Balassa) d'autres se sont intéressés aux effets des unions douanières sur les pays de l'union ainsi que sur les pays tiers (Jacob Viner). Le régionalisme est source de croissance économique mais il n'est pas sans problèmes pour les populations des pays concernés. Tandis que certains auteurs soulignent les limites du régionalisme par rapport au système multilatéral, d'autres prétendent que ces deux concepts sont complémentaires ou peuvent se substituer.

Cependant, il faut noter que l'essentiel des théories sur cette thématique est basé sur les économies développées. Qu'en est-t-il réellement de l'intégration entre pays du sud ? Peut-on envisager des accords commerciaux préférentiels sans connaître le profil des économies des pays souhaitant créer un marché intégré ? Dans le chapitre qui suit nous présenterons brièvement les éléments d'appréciation de la situation économique de chacun des trois pays que sont l'Algérie, le Burkina Faso et le Mali.

**Chapitre II : aperçu
général sur l'économie
algérienne, l'économie
burkinabé et l'économie
malienne**

Introduction »

Les premiers échanges commerciaux entre les peuples des deux rives du Sahara remontent au moyen âge. Le commerce se faisait intégralement par voie terrestre et le Mali jouait le rôle de comptoir des produits nord africains pour les autres peuples de l'Afrique Noire. C'était un commerce de « spécialité ». Les régions produisaient des biens que les autres n'en possédaient pas et ils les échangeaient contre ce qui leur manquait. Cependant, la donne a changé depuis la révolution industrielle portée par le capitalisme. Aujourd'hui, Cevital¹, la SNSOSUCO² et SUKALA-SA³ toutes les trois, produisent du sucre respectivement dans les trois pays (Algérie, Burkina Faso, Mali). Toutefois, les mossis⁴ n'exploitent pas des oliviers pas plus que les kabyles⁵ ne cultivent du coton. De ce fait, il est aussi bénéfique de densifier les flux d'échanges entre les pays de l'Afrique de l'Ouest et l'Algérie que faciliter ces flux de biens, de services et de capitaux. Mais avant d'émettre des suggestions de coopération économique, n'est-il pas prudent de, d'abord, analyser les structures de production des pays qui, à notre sens, doivent développer des relations commerciales ? C'est dans cette optique, que nous avons choisi de présenter brièvement les fondements de l'économie de chacun des trois pays qui composent le champ de notre étude à savoir l'Algérie, le Mali et le Burkina Faso. Nous tenterons de montrer, par les critères et indicateurs économiques communément admis, que les trois pays peuvent, s'ils le souhaitent, s'engager dans une dynamique de commerce ouvert et équitable. Dans ce chapitre, nous donnerons un bref aperçu sur les économies algérienne, burkinabé et malienne.

Section 1 : Bref aperçu sur l'économie algérienne

L'Algérie est un pays du sud de la méditerranée située au Nord-Ouest de l'Afrique et au centre du Maghreb. C'est le plus vaste pays d'Afrique avec une superficie de 2 381 740 km² dont 85% de désert. En janvier 2016, la population totale est estimée à 40,4 millions d'habitants dont 28,8% de jeune de moins de 15 ans, 62,5% de personnes en âge d'activité (de 15 à 59 ans). L'Algérie est limitrophe du mali, du Niger et de la Mauritanie au Sud, du Maroc et du Sahara occidental à l'Ouest, de la Tunisie et de la Lybie à l'Est. Elle est répartie administrativement en 48 provinces appelées Wilaya. Le terme « Algérie » a été donné en 1839

¹Cevital est un groupe industriel fondé par l'homme d'affaire algérien, Issad REBRAB

² La SN-SOSUCO est une société sucrière qui appartenant à l'État burkinabé et privatisée dans le cadre des PAS

³ SUKALA-SA est une jeune entreprise de production du sucre au Mali.

⁴Ethnie majoritaire au Burkina Faso

⁵ Habitant originaire de la Kabylie

par Antoine Scheider, ministre français de la guerre, à la colonie d'occupation en Afrique du Nord.

Le régime politique est la démocratie représentative constitutionnelle, la religion dominante est l'Islam. Le World Factbook de la CIA estime que 99% des algériens sont musulmans. Le français et l'arabe et tout récemment le Tamazight sont les langues officielles. La devise monétaire est le Dinar algérien notée DZD (son cours aujourd'hui 28 Mai 2018 est de 1EUR=136,09377 DZD).

Les principales productions sont : le gaz naturel, le pétrole, les phosphates, la pêche, l'élevage, les agrumes, le blé, les dattes, olives.

1-Évolution de l'économie algérienne

1-1-Historique de l'économie

L'économie algérienne a connu quatre (04) phases dans son évolution.

La première dite de l'économie planifiée qui va de l'indépendance en 1962 aux années 1979. Cette phase est principalement marquée par la nationalisation des secteurs clés de l'économie, la création des entreprises publiques et la mise en place du processus de la planification centralisée.

La deuxième phase, portée par la crise et la restructuration qui va de 1979 à 1987 est marquée par le choc pétrolier des années 1980. Cette crise économique conduit progressivement le pays à une des tristes périodes de son histoire, la décennie noire, comme elle a été gravée dans la mémoire collective.

La troisième phase, faite de crise et de privatisation des entreprises nationales. La crise prend ses origines du choc pétrolier et s'aggrave avec la crise politique des années 1988. Pour sortir du gouffre, le gouvernement fait appel aux institutions de Bretton Woods qui lui imposèrent l'application du Programme d'Ajustement Structurel.

La quatrième et dernière phase à ce jour, est le passage à l'économie de marché. Il est lancé en 1994 et se poursuit. Les faits marquants sont la dévaluation du dinar, l'ouverture du commerce extérieur, la libéralisation du secteur privé et récemment la crise économique induite par la chute du prix de baril de pétrole depuis 2014.

1-2-Évolutions des agrégats macroéconomiques

Tableau n°03 : évolution des indicateurs économiques

POSTES	2013	2014	2015	2016	2017
Taux de croissance	2,80	3,80	3,70	3,30	1,99
PIB en prix courant (en USD Mds)	209,76	213,81	165,87	159,05	178,29
total des investissements (% PIB)	44,98	47,51	52,77	53,87	48,88
taux d'inflation	1,15	5,25	4,36	6,96	4,93
variation des importations de biens et services (%)	9,01	9,65	-7,66	-2,31	-2,81
variation des exportations de biens et services (%)	-6,39	0,31	5,73	9,61	-5,40
solde du compte courant (en USD Mds)	0,84	-9,44	-27,29	-26,47	-21,94
solde du compte courant (% PIB)	0,40	-4,41	-16,45	-16,65	-12,31
dette publique (% PIB)	7,60	7,67	8,75	20,58	25,80

Source : établi par nous même à partir des données du world economic outlook database du FMI, mise à jour le 2018/01, consulté le 11/06/2018

En dépit de la faiblesse des chiffres dans l'absolue, on constate une évolution globale de la plupart des indicateurs. Cependant, dans les détails, ces indicateurs ne croissent pas tous, surtout au cours de ces dernières années (exemple du solde du compte courant, qui passe subitement de 0,4 % du PIB à -4,41% entre 2013 et 2014, puis à -16,65% en 2016). On remarque que la dette publique monte en flèche, de 7,60% en 2013, elle passe à 25,80% en 2017, une progression plutôt inquiétante.

2-Structure de l'économie algérienne

L'économie algérienne repose sur les trois secteurs d'activités traditionnels de Colin Clark à savoir le secteur primaire, le secteur secondaire et le secteur tertiaire

2-1-Le secteur primaire

Le secteur primaire de l'économie algérienne contribue à hauteur de 10% à la formation du PIB en 2016. Il emploie près de 23% de la population active. Le secteur agricole est en plein essor en Algérie. Toutefois la production agricole ne permet de satisfaire que 72% des besoins du pays et l'Algérie reste le premier importateur de denrées alimentaires du continent.

2-1-1-les atouts du secteur primaire algérien

- **Agriculture** : en 2006, les superficies récoltées en toutes espèces confondues s'élevait à 2 671 140 ha et la surface irriguée représentait 835 197 ha. En 2015-2016, cette surface a augmenté de 2 millions d'hectares. Les principales cultures pratiquées en Algérie sont : les cultures maraîchères, les tomates, le tabac, les arachides, les agrumes et l'oléiculture, les céréales...
- **Viticulture** : elle occupe une superficie de 97 000 hectares représentant 12% des terres occupées par les plantations. Ce sous-secteur contribue fortement aux exportations notamment à travers la société étatique SOTRAVIT.
- **Elevage** : il concerne essentiellement les ovins, les caprins, les bovins et les camelins. L'élevage de bovin est pratiqué au nord tandis que celui des ovins plus pratiqué dans les hauts plateaux.
- **La filière bois** : l'Algérie ne dispose pas d'une abondante réserve en bois, néanmoins, elle occupe la 3^{ème} place mondiale en matière de production de liège et dérivés.

2-2-Le secteur secondaire

Le secteur secondaire regroupe l'exploitation des ressources du sous-sol, l'industrie de transformation, le sous-secteur énergétique, les BTP (bâtiment et travaux publics) etc.

2-2-1-Potentiels des hydrocarbures et des mines

Selon la revue de british petroleum « the BP statisticalreview of world energy », les réserves en pétrole de l'Algérie étaient de 8,8 milliards. Le classement réserves conventionnelles uniquement 2014 disponible sur le site wikipédia place l'Algérie en 15^e position avec un potentiel de 12,2 milliards de barils de réserves prouvées de pétrole. Elle occupe la 3^e place mondiale par ses réserves de gaz de schiste avec 22500 milliards de m³ selon le département américain de l'énergie. Le secteur des hydrocarbures constitue le poumon de l'économie algérienne, comme en témoigne la crise que les difficultés économiques que connaît le pays dues à la baisse drastique des prix en dollars du baril de pétrole. Les recettes d'exportations sont faites de 90 à 95 %¹ de l'exportation du pétrole et de ses produits dérivés. Voyons l'évolution de l'exploitation dans le tableau ci après.

¹ Statistiques du commerce extérieur_ douanes algériennes

Tableau n°04: Production des hydrocarbures : 2008 à 2012

	Unité	2008	2009	2010	2011	2012
Hydrocarbures liquides (brut + condensât)	106Tonnes métriques	75,1	69,1	66,6	64,6	60,4
Gaz naturel expédié des champs	109 M 3	85,1	81,4	80,4	80,4	86,1
Gaz Naturel Liquéfié	106 M 3	34,5	35,2	31,1	27,5	24,4
Gaz Pétrole Liquéfié (Commercial)	106Tonnes métriques	9,5	8,9	8,0	8,0	7,5
Carburants	106Tonnes métriques	20,4	21,3	25,1	24,2	21,9
Lubrifiants	103 Tonnes métriques	118,6	139,5	152,4	118,0	101,2

Source: Ministère de l'Énergie et des Mines

Les dernières données en date, auxquelles nous avons eu accès sont celles de la période 2008-2012. Bien que relativement anciennes, elles montrent le volume d'énergie exploité chaque année. Comme nous pouvons le constater, le tableau ne contient pas les informations relatives au prix de baril des hydrocarbures. Il indique simplement en quantité la capacité du pays à générer du revenu à travers ce secteur.

Le sous-sol algérien regorge une variété de minerais à savoir : l'or, le fer, le plomb, le zinc, le kaolin, le sel, dont la production ne cesse de croître au fil des années.

2-2-2-Potentiels du domaine du gaz, électricité et BTP

Le secteur des BTP emploie entre 17 et 20% de la population active en Algérie.. La valeur ajoutée du BTPH est estimée à 2069,3 milliards de dinars en 2016, Sa part dans le PIB est de 11,9%. Tout le secteur connaît une régression ces dernières années.

Tableau n° 05: l'évolution des chiffres clés du secteur de l'électricité

Type de consommation	Nombre d'abonnés				Consommations (GWH)			
	2009	2010	2011	2012	2009	2010	2011	2012
Années								
Haute Tension	95	97	102	103	7 035	7 220	7 816	8 169
Moyenne Tension	41 747	43 435	45 118	46 876	9 775	10 201	10 879	11 865
Basse Tension	6 484 157	6 759 839	7 057 246	7 381 864	17 007	18 383	20 205	23 116
Total	6 525 999	6 803 371	7 102 466	7 428 843	33 817	35 803	38 900	43 150

Source: Sonelgaz / NB/: Le total peut diverger à l'arrondi près.

Le tableau ci-dessus nous éclaire sur la situation de la pénétration de l'électricité dans les foyers, dans l'industrie. On y voit également, notamment dans le fait que tout le potentiel n'est pas utilisé, les perspectives qui s'offrent au pays, (ceci en comparaison à d'autres pays du continent).

2-2-3-L'industrie manufacturière

A l'instar des autres secteurs, l'industrie manufacturière a enregistré un recul de 1% en 2016. Elle ne représentait que 5,4% du PIB avec une 975,7milliards de dinars de valeurs ajoutée. Le secteur est soutenu par l'agro-alimentaire et les matériaux de construction. En avril 2016, La structure de l'emploi selon le secteur d'activité indique que, l'industrie emploie 13% de la population active.

2-3-Le secteur tertiaire

Il regroupe le secteur des services marchands et non marchands et absorbe 61,6 % de la population en âge de travailler.

3-Commerce extérieur de l'Algérie

Le déficit de la balance commerciale de l'Algérie a été de 11, 19 milliards¹ de dollars en 2017, ce qui est plutôt une amélioration par rapport à l'année précédente. Le commerce extérieur de l'Algérie est fait d'exportations d'hydrocarbure et de quelques produits des autres secteurs. Ce grand pays doté des infrastructures de base pour bien briller importe presque tout, des céréales, des consommables des BTP, des animaux et les produits dérivés, les produits des nouvelles technologies etc.

3-1-Les principaux produits d'importation et d'exportation de l'Algérie

Par cette dénomination, il faut entendre les principaux produits d'exportations hors hydrocarbures car nous n'avons pas pu découvrir les chiffres de secteur qui fait la force de l'économie algérienne (le secteur des hydrocarbures).

¹ Selon le centre national de l'informatique et des statistiques des douanes

3-1-1-Les principaux produits d'importation

Les importations de l'Algérie ont diminué de 9,62% par rapport à l'année 2015, passant de 51,7 milliards de dollars US à 46,72 milliards de dollars US.

Tableau n° 06 les groupes des produits d'importation de l'Algérie en Millions de dollars US

Groupes de biens	Année 2015		Année 2016		Évolution
	Valeurs	Structure en %	Valeurs	Structure en %	
Biens alimentaires	9 316	18,02	8 224	17,60	-11,72
Biens destinés à l'outil de production	15 970	30,89	14 333	30,67	-10,25
Biens d'équipements	17 740	34,31	15 895	34,02	-10,40
Biens de consommation non alimentaires	8 676	16,78	8 275	17,71	-4,62
Total	51 702	100 %	46 727	100 %	-9,62

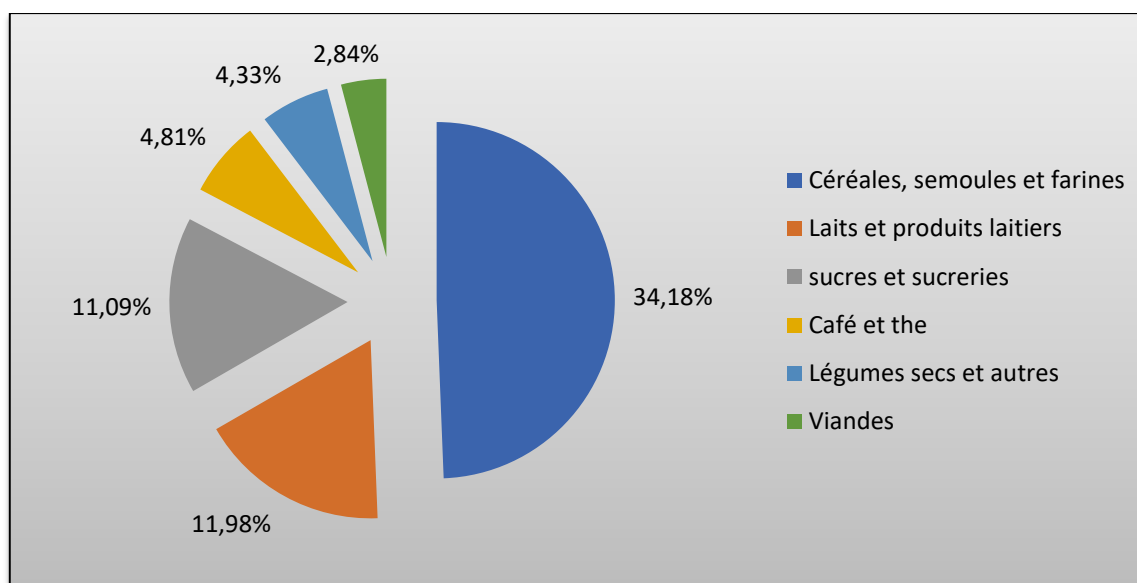
Source : statistiques du commerce extérieur de l'Algérie, rapport annuel 2016 du centre national de l'information et de statistiques, page 7.

Leur répartition par groupe de produits au cours de l'année 2016, fait ressortir, à travers le tableau ci-après, des baisses pour les groupes «biens alimentaires» de **11,72%**, les «biens destinés à l'outil de production» avec une proportion de **10,25%**, les «biens d'équipements» de **10,4 %** et enfin, les «biens de consommation non alimentaires» de **4,62%**. On note également à partir de ce tableau une chute des importations entre 2015 et 2016. Ce recul des chiffres s'explique par l'adoption d'une série de mesures de restriction des importations.

3-1-2-Les principaux produits d'exportation hors hydrocarbure

A partir des chiffres de ce tableau, le secteur des hydrocarbures semble être le seul moteur de la croissance économique, 94% des exportations.

Graphe n°02 : principaux produits d'exportations hors hydrocarbure, en millions d'USD



Source : conçu par nous même à partir des données du rapport de 2016, du ministère de commerce.

Bien entendu, ce graphe ne présente que les parts des principaux produits d'exportation.

3-2-Les principaux partenaires bilatéraux de l'Algérie en 2016

En raison de l'accord d'association entre l'Algérie et les pays de l'Union Européenne, les grands partenaires des échanges commerciaux de l'Algérie sont les pays Européens. Toutefois la première place dans le rang des importations est occupée par la chine.

3-2-1-Les principaux fournisseurs de l'Algérie

La Chine est le premier partenaire d'échanges commerciaux du continent. Elle est le fournisseur numéro un de l'Algérie devant la France, le partenaire historique. Ce tableau nous révèle combien est fort le lien commercial entre l'Algérie et les pays de l'Union européenne (France 2^e partenaire, Italie 3^e, Espagne 4^e et Allemagne 5^e).

Tableau n° 07: principaux fournisseur selon la valeur des importations en millions de dollars US

Pays	Valeurs	Structure	Évolution
CHINE	8 396	17,97	1,87
France	4 744	10,15	-12,59
Italie	4 642	9,93 -	4,29

Espagne	3 595	7,69	-8,96
Allemagne	3 009	6,44	-12,20
USA	2 342	5,01	-13,77
TURQUIE	1 933	4,14	-5,20
ARGENTINE	1 335	2,86	4,22
BRESIL	1 209	2,59	5,13
REP DE COREE	1 033	2,21	-11,78
INDE	920	1,97	-17,49
GRANDE BRETAGNE	765	1,64	-15,28
PAYS-BAS	694	1,49	-24,73
ARABIE SAOUDITE	646	1,38	5,56
Portugal	612	1,31	-
Sous Total	35 875	76,78	

Source: Statistiques du commerce extérieur de l'Algérie – Douanes Algériennes

3-2-2-Les principaux clients de l'Algérie

L'Italie se hisse au premier rang dans la liste des pays qui achètent la production nationale algérienne. La principale destination du pétrole algérien est l'Union Européenne. Les Etats Unis d'Amérique qui figurent en 3^e position dans le tableau achètent à l'Algérie du Gaz Naturel Liquéfié (GNL)

Tableau n°08 : principaux acheteurs des produits algériens, en millions de dollars US

Pays	Valeurs	Structure	Évolution
Italie	4 779	16,55	-8,87
Espagne	3 562	12,33	61,76
USA	3 227	11,17	-47,46
France	3 192	11,05	-30,02
Brésil	1 339	4,64	-9,28
Canada	1 327	4,59	107,02
Pays-Bas	1 282	4,44	-34,69

Turquie	1 232	4,27	-31,56
Grande Bretagne	1 129	3,91	-53,37
Belgique	970	3,36	-2,61
Portugal	820	2,84	-9,69
Tunisie	610	2,11	-27,64
Maroc	589	2,04	-6,21
Singapour	542	1,88	83,11
Inde	511	1,77	89,96
Sous Total	25 111	86,94	
Total Général	28 883	100 %	

Source: Statistiques du commerce extérieur de l'Algérie – Douanes Algérienne

Conclusion de section

En résumé, nous retenons qu'en raison de la crise pétrolière actuelle, l'économie algérienne connaît une régression ces dernières années comme le montrent les indicateurs macroéconomiques à savoir, le taux de croissance du PIB, la réserve en devise, la dette publique, la balance commerciale, etc.

Section 2 : bref aperçu sur l'économie burkinabé

Le Burkina est un pays de l'Afrique de l'Ouest. Il est bordé par le Mali au Nord, le Niger au Nord-est, le Ghana au sud, la Côte d'Ivoire et le Togo à l'Ouest, et le Bénin à l'Est. Il s'étend sur 274 000km² et réparti administrativement en région (13 régions) puis les régions sont réparties en provinces (45 provinces). Pays tropical, deux saisons s'y côtoient : la saison pluvieuse et la saison sèche. Le Burkina Faso autrefois appelé Haute Volta, est une ancienne colonie française. La dénomination « Burkina Faso », choisie par le capitaine Thomas SANKARA, signifie « pays des hommes intègres » exprimée dans deux langues locales, le mooré¹ et le Foulfoundé². On y compte environ une soixantaine de groupes ethniques qui vivent en parfaite harmonie.

Le régime politique actuel est la démocratie. Le français est la langue officielle. C'est un pays laïc où trois grandes confessions religieuses sont fortement représentées : environ 65% de musulmans, 20% de catholiques et 6% de protestants. Les principales productions sont : l'or, les coton fibres, le sésame, les arachides, le mil, le sorgho

1-Évolution de l'économie burkinabé

L'économie burkinabé a connu une évolution saccadée. Au lendemain de l'indépendance, le pays s'est efforcé de construire une économie dont le principal acteur est l'Etat, il a fondé des entreprises publiques dans tous les secteurs d'activités. Tout a fonctionné tant bien que mal jusqu'aux années 1980 et plus particulièrement jusqu'en 1983 l'année de la révolution qui a porté le Capitaine Thomas SANKARA au pouvoir. Nationaliste et socialiste d'orientation il a mis l'accent sur la production nationale avec son fameux concept le « produisons burkinabé et consommons burkinabé ». Toutefois le poids de la dette était trop lourd pour une économie fragile que l'était l'économie burkinabé. Egalement comme l'histoire nous l'enseigne Thomas SANKARA n'a eu que 4 ans pour réformer l'économie, ce qui était insuffisant. Conséquence, la situation s'est aggravée et la seule alternative qui s'offrait c'était l'endettement à nouveau et l'application du programme d'ajustement structurel (PAS). Je ne saurai dire où en est l'économie burkinabé à l'heure actuelle, il semble qu'elle a besoin de 15 000 milliards de franc CFA pour se réinventer.

¹ Langue parlée par les mossis, l'ethnie majoritaire

² Langue parlée par les peulhs au Burkina Faso

1-1-Les indicateurs macroéconomiques de l'évolution de l'économie burkinabé

Comme on peut lire, le taux de croissance côtoie 5% au cours de ces dernières années, le solde du compte reste négatif durant toute la période, la dette publique qui frôle les 40% du PIB.

Tableau n° 09 : évolution des indicateurs macroéconomiques 2013-2017

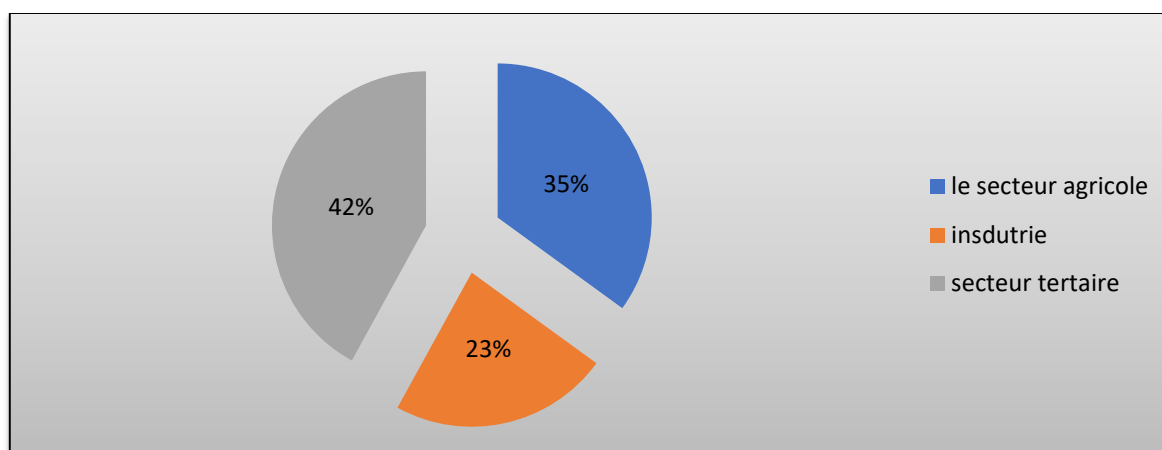
POSTES	2013	2014	2015	2016	2017
Taux de croissance	5,79	4,33	3,90	5,92	6,42
PIB en prix courant (en USD Mds)	11,96	12,40	10,43	11,31	12,57
total des investissements (% PIB)	18,71	21,48	13,78	15,76	17,71
taux d'inflation	0,12	-0,15	1,27	-1,64	2,07
variation des importations de biens et services (%)	42,23	-15,10	-0,97	25,35	33,10
variation des exportations de biens et services (%)	48,32	14,55	-14,18	20,91	23,57
solde du compte courant (en USD Mds)	-1,35	-1,00	-0,89	-0,82	-1,04
solde du compte courant (% PIB)	-11,26	-8,06	-8,52	-7,25	-8,26
Dette publique (% PIB)	28,79	30,39	35,77	38,28	38,33

Source : établi par nous même à partir des données du world economic outlookdatabase du FMI, mise à jour le 2018/01, consulté le 11/06/2018

Nous constatons à travers ce tableau que tous les indicateurs ne sont pas au vert, la dette publique crève le plafond 38,28% en 2016 et 38,33% en 2017. Néanmoins, les affaires marchent bien à en croire les chiffres : taux de croissance de 5,92 % en 2016, 6,42% en 2017.

2-Structure de l'économie burkinabé

L'économie burkinabé s'articule autour des trois secteurs traditionnels. Voici la part de chacun au PIB de l'année 2017

Graphique n° 08 : Valeur ajoutée selon la branche d'activité en 2017

Source : établi à partir des statistiques de l'INSD

L'industrie burkinabé représente seulement 23% du PIB, un chiffre qui dénote le manque d'intégration entre les secteurs. Le graphique nous renseigne que 35% du PIB est fait de production agricole, ce qui veut dire que la majeure partie de ces matières issues du secteur primaire sont vendues à l'état brut. Le secteur des services qui représente actuellement le socle de l'économie burkinabé n'est cependant pas un pilier solide sur lequel peut reposer l'avenir de ce pays. En effet, le pays faisant parti de l'OMC et sachant que le secteur des services est phase d'être totalement libéralisé, l'économie du Burkina Faso est en danger.

2-1-Le secteur primaire

Le secteur primaire regroupe les sous-secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche. L'agriculture emploie environ 80% de la population active et sa part au PIB dépasse les 30%. Les principales cultures de rente pratiquées sont le coton, le sésame, les arachides...

Tableau n° 10 : décomposition de la croissance du secteur primaire

	Taux de croissance			2015		
	2013	2014	2015	Prix courant en Mds de FCFA	Prix constant en mds de FCFA	Contribution à la croissance 2015
Secteur primaire	1,9	2,5	-3,5	1865,5	953,1	-0,8
Agriculture	3,0	2,3	-7,3	946,7	505,1	-0,9
Agriculture vivrière	-1,5	-0,7	-4,4	671,5	376,8	0,4
Agriculture de rente	18,7	11,0	15,1	275,3	128,2	-0,5
Élevage	0,6	2,7	1,2	690,9	332,9	0,1
Sylviculture, pêche et chasse	0,8	3,1	1,4	227,9	115,1	0,0

Source : tiré des comptes nationaux définitifs 2015 de l'INSD

2-1-1-Les atouts du secteur primaire

Bien que ce secteur connaisse de nombreuses limites (naturelles, organisationnelles, matérielles), il représente un secteur à fort potentiel de croissance et de développement pour le pays. Au titre des atouts du secteur primaire, nous retenons :

- Prépondérance de la population rurale ;
- Disponibilité des terres arables dans des zones côtières du pays ;
- L'adoption progressive des techniques modernes d'agriculture ;
- Le fort progrès de la formation des jeunes dans l'agro-business ;
- La pénétration (lente mais remarquable) de la technologie dans le secteur de l'agriculture ;

2-1-2-Les contraintes

Le secteur primaire de l'économie burkinabé est confronté à d'innombrables difficultés, entre autres :

- les contraintes institutionnelles et organisationnelles à savoir : l'insuffisance de formation et d'encadrement des acteurs ; problèmes liés à l'écoulement de produits du secteur ; difficultés relatives à la gestion des espaces aménagés ;
 - les contraintes naturelles et pédoclimatiques à savoir la baisse, l'irrégularité et la mauvaise répartition des pluies ; insuffisance de terres cultivables, de pâturages et de points d'eau conduisant à la migration des acteurs vers les pays voisins ; ...
 - Contraintes sociales à savoir les conflits entre agriculteurs et éleveurs, banditisme, vols de bétails ; ...
 - Les contraintes économiques au plan national et international : la fixation des prix des produits agricoles ; difficultés de trouver des débouchés ; coûts de production élevé...
 - Les contraintes techniques liées au système de production (artisanal) : usage de moyens et techniques archaïques, difficultés d'approvisionnement en intrants (engrais, produits vétérinaires) ; etc.

2-2-L'industrie

Le secteur industriel comprend les industries manufacturières, extractives, agroalimentaires, les Bâtiments et Travaux Publics, l'électricité, le gaz, l'eau etc. L'industrie burkinabé dominée par l'exploitation minière emploie environ 5% de la population en âge

d'activité et sa contribution dans le PIB atteint 26%. Grace à l'or, l'industrie représente plus de 50% des exportations. Sa part dans l'investissement est en perpétuelle évolution.

Tableau n° 11 : décomposition de la croissance du secteur secondaire

	Taux de croissance			2015		
	2013	2014	2015	Prix courant en Mds de FCFA	Prix constant en Mds de FCFA	Contribution à la croissance 2015
Secteur secondaire	0,9	15,3	9,6	1170,6	954,2	2,0
Extraction	7,5	12,5	-8,2	455,8	150,7	-0,3
Industrie manufacturière	-4,9	24,7	5,4	408,1	389,1	0,5
Industrie textile	-58,3	148,8	-28,2	34,7	22,9	-0,2
Autres industries manufacturières	0,9	19,1	8,6	373,3	366,2	0,7
Énergie (électricité, gaz, eau)	28,9	28,2	22,0	78,9	118,2	0,5
BTP	-2,2	1,1	23,3	228,0	296,2	1,3

Source : tiré des comptes nationaux définitifs 2015 de l'INSD

L'industrie burkinabé reste encore embryonnaire après 50 ans d'autonomie. Le coton est le deuxième produit d'exportation du pays mais l'industrie du textile ne rapporte que 22 milliards de franc CFA. L'électricité, le gaz et l'eau courante restent des consommations réservées à quelques privilégiés.

2-2-1-Les contraintes et les atouts de l'industrie burkinabé

L'analyse de SWOT du secteur révèle les éléments contenus dans le tableau suivant :

Tableau n°12 : analyse SWOT de l'industrie burkinabé

<p>Forces</p> <ul style="list-style-type: none"> • un dynamisme des PME/PMI ; • une prise de conscience de la nécessité de développement de certaines transformations ; • une créativité dans la transformation de produits locaux à capitaliser ; • l'organisation de certaines filières est un acquis (Coton, karité, mangue etc.) ; • un code minier attractif ; • le soutien de l'Etat dans les secteurs en difficultés ; • un climat des affaires en constante amélioration ; • un tissu industriel en croissance ; • une main d'œuvre abondante et moins chère 	<p>Faiblesses</p> <ul style="list-style-type: none"> • une inconstance dans l'approvisionnement en matière première locales de qualité et en quantité : faible utilisation des capacités installées ; • une intégration sous régionale encore faible ; • une faiblesse de la disponibilité en main d'œuvre qualifiée dans les secteurs d'ingénieries ; • une faible collaboration entre les acteurs pour étendre la chaîne de valeur ; • le manque de ressources naturelles, telles que les minéraux, les produits forestiers ; • un secteur informel encore prépondérant ; • des équipements vétustes par manque d'investissement conséquent ; • la faible utilisation des résultats de la recherche et des innovations ; • la faible compétitivité des industries (coûts de production structurellement élevés, manque de traçabilité) ; • la fraude et concurrence déloyales ; • le non respect des réglementations en vigueur ; • la faible transformation des matières premières ; • la faible capacité managériale (surtout les PMI) ; • des études sur l'installation d'unités industrielles souvent mal ficelées entraînant un mauvais début et l'exposition à une faillite certaine.
<p>Opportunités</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'intégration régionale et la mondialisation ; • l'existence de secteurs industriels porteurs ; • l'existence d'accords préférentiels ; • les offres de possibilités de financement de l'activité industrielle par le marché carbone ; • l'embellie sur le marché international 	<p>Menaces</p> <ul style="list-style-type: none"> • la disparition de certaines activités ; • les problèmes énergétiques persistant pouvant entraver le développement industriel ; • les coûts des facteurs élevés qui peuvent chasser les investisseurs potentiels ; • les procédures longues qui pourraient entraver le développement industriel.

Source : tiré de la POSICA 2011-2020 du ministère de l'industrie, du commerce et de l'artisanat, page

2-3-Secteur tertiaire

Le secteur tertiaire se décompose en services marchands qui regroupent le transport, les postes et télécommunications, le commerce, les banques et assurances et autres services marchands ; et les services non marchands qui regroupent les services de l'administration publique et autres services non marchands. Le secteur des services contribue à hauteur de 43% à la formation du PIB et absorbe environ 15% de la main d'œuvre sans prise en compte des agents de la fonction publique.

Tableau n°13 : désagrégation de la valeur ajoutée du secteur tertiaire

	Taux de croissance			2015		
	2013	2014	2015	Prix courant en Mds de FCFA	Prix constant en Mds de FCFA	Contribution à la croissance 2015
Secteur tertiaire	9,1	3,0	4,4	2 491,9	1 987,7	2,0
Services marchands	11,3	-0,9	-0,1	1 316,6	1 160,0	-0,0
Transports	3,2	4,4	-28,6	78,4	39,5	-0,4
Postes et télécommunications	9,4	5,1	5,5	189,8	298,8	0,4
Commerce	22,3	-6,1	2,6	690,6	472,7	0,3
Banques et assurances	27,4	9,5	7,7	130,0	140,9	0,2
Autres services marchands	-8,2	-3,4	-10,0	227,9	208,0	-0,6
Services non marchands	5,0	9,2	11,0	1 271,1	913,1	2,1
Administrations publiques et ISBL	5,5	9,9	12,1	1 172,2	829,7	2,1
Autres services non marchands	1,5	3,4	1,4	98,9	83,4	0,0
SIFIM	-0,2	5,2	6,8	-95,8	-85,4	-0,1

Source : tiré des comptes nationaux définitifs 2015 de l'INSD

3- Commerce extérieur du Burkina Faso

Le solde de la balance commerciale du Burkina Faso est constamment déficitaire. Les exportations concernent un petit nombre de produits notamment des matières premières (l'or non monétaire, le coton, les animaux vivants, les peaux non tannées, le sésame, etc. Quant aux importations, elles portent sur les produits demandés sur le marché national. Elles vont des matières premières destinées à l'industrie aux produits de consommation finale en passant par les services, surtout techniques et technologiques. Le commerce extérieur du pays a été longtemps marqué par la place considérable de la France surtout dans l'ordre des importations. Le pays entretient de rapports commerciaux avec tous ses voisins : la Cote d'Ivoire, le Ghana, le Bénin, le Niger, le Mali et le Togo.

3-1-Les principaux produits d'importation et d'exportation du Burkina Faso

Le Burkina Faso importe tout type de produits, du pétrole aux sacs de riz. Cependant les exportations sont cantonnées à quelques produits dont la production n'est pas entièrement maîtrisée.

3-1-1-Les principaux produits d'exportation du Burkina Faso

Ainsi se présente les produits d'exportation et leurs parts dans la balance commerciale

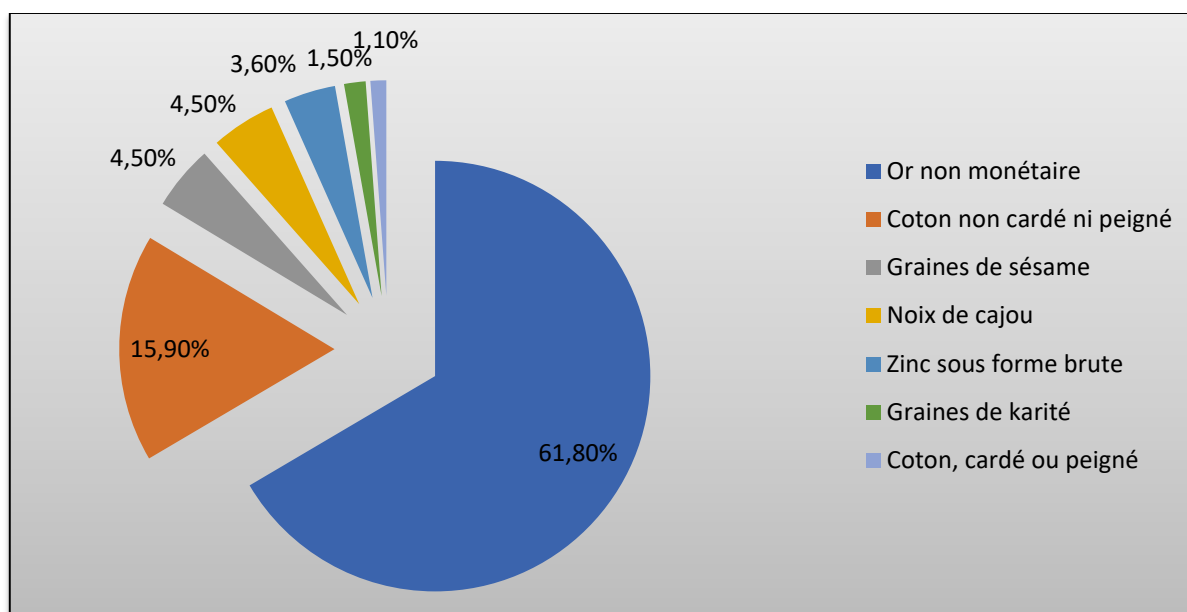
Tableau n° 14 : Les 10 principaux produits d'exportations en millions de FCFA

Produits\ année	2012	2013	2014	2015	2016	Part 2016
Or non monétaire	809 620,4	728 903,7	722 367,7	794 584,4	920 380,7	61,8%
Coton non cardé ni peigné	152 829,4	230 839,5	227 425,8	169 412,3	236 456,7	15,9%
Graines de sésame	44 225,3	79 629,2	66 364,9	99 875,4	67 415,3	4,5%
Noix de cajou	16 658,6	25 743,0	21 209,2	51 535,1	66 944,1	4,5%
Zinc sous forme brute	0,0	12 533,6	43 066,9	32 699,2	53 047,2	3,6%
Graines de karité	10 155,1	21 541,0	24 142,8	21 901,5	22 604,4	1,5%
Coton, cardé ou peigné	7,7	267,2	580,8	6 783,7	15 845,4	1,1%
Mangues	3 119,2	2 995,8	4 218,9	6 330,3	8 356,8	0,6%
Beurre de karité	1 849,5 3	499,5	6 164,7	5 378,9	6 392,3	0,4%
Tourteaux et résidus	2 899,8	2 620,4	4 387,2	4 764,8	6 014,7	0,4%
Total	1 117 545,8	1 172 662,9	1 209 871,1	1 287 570,6	1 488 809,2	

Source : la balance commerciale et commerce extérieur du Burkina Faso 2017, page 16

L'or est le principal produit d'exportation du pays avec une part qui dépasse les 50% depuis 2009. Il est suivi par le coton qui était autrefois le premier produit demandé de l'économie nationale à l'étranger. Derrière le coton, le sésame et les noix de cajou ont acquis respectivement la 3^e et la 4^e ces dernières années dans les exportations du pays.

Graphique n°09 : part de chacun des principaux produits d'exportations de 2016



Source : Fait à partir des données du tableau

Notons que ce graphique ne présente que les produits ayant une part de 1% au moins en 2016.

3-1-2-Les principaux produits d'importation du Burkina Faso

Voici les principaux produits étrangers les plus demandés au Burkina Faso récapitulés dans le tableau suivant :

Tableau n°15 : Evolution des importations en millions de francs CFA (TOP 20 en 2016)

Produits\ année	2012	2013	2014	2015	2016	Part 2016
Total général	1 740 282,1	2 050 670,9	1 660 843,3	1 767 008,8	1 954 176,3	100,0%
Huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux	404 247,7	464 186,6	451 809,5	423 642,7	373 052,4	19,1%
Médicaments	50 836,6	87 409,7	76 794,7	80 214,7	98 914,5	5,1%
Ciments hydrauliques	46 644,5	53 760,7	46 917,7	58 567,0	63 551,4	3,3%
Riz	58 626,2	61 591,7	49 557,1	52 163,5	63 459,9	3,2%
Engrais minéraux ou Chimiques	43 962,1	50 684,8	28 612,8	35 183,4	54 403,5	2,8%
Boueurs (bulldozers, angledozers)	32 779,0	42 913,9	14 889,4	21 961,0	52 428,0	2,7%
Voitures de tourisme	43 519,5	49 067,0	43 246,1	42 378,0	40 828,5	2,1%

Véhicules automobiles pour le transport de marchandises	41 820,6	48 700,3	20 498,0	26 923,6	38 351,3	2,0%
Motocycles (y.c. les cyclomoteurs)	36 360,7	34 819,8	27 611,6	30 530,6	34 280,7	1,8%
Parties destinées aux Machines	25 947,6	37 942,4	11 674,8	29 043,4	32 747,8	1,7%
Autres tabacs et succédanés de tabac	22 239,4	25 534,8	27 050,1	29 440,9	27 545,9	1,4%
Autres articles d'ameublement	958,4	17 935,1	1 831,3	2 469,5	25 215,3	1,3%
Gaz de pétrole et autres hydrocarbures gazeux	26 130,5	27 147,5	26 222,0	23 517,2	24 611,3	1,3%
Froment (blé) et méteil	14 325,6	16 662,2	16 921,5	16 921,5	23 996,8	1,2%
Machines et appareils à trier, cribler, séparer	28 858,1	32 116,4	15 958,0	19 945,7	23 630,2	1,2%
Huile de palme et ses Fractions	12 312,1	14 561,6	13 032,8	15 100,7	23 587,6	1,2%
Sous-total	889 568,7	1 065 034,7	872 627,5	914 439,1	1 000 605,1	51,2%

Source : la balance commerciale et commerce extérieur du Burkina Faso 2017, page 16

3-2-Les principaux partenaires du Burkina Faso

La Suisse est le premier partenaire du Burkina Faso en termes de commerce global (exportations + importations), une position qu'elle a acquise grâce à l'or dont elle est le principal acheteur. La balance commerciale du Burkina avec la Suisse excédentaire, les importations en provenance de la Suisse sont presque nulles. Elle est suivie par la république populaire de Chine, puis la Côte d'Ivoire, la France, l'Inde, les USA...

3-2-1-Les destinations des exportations

Plus de 50% des recettes d'exportations proviennent du commerce de l'or et sa principale destination est la Suisse. A elle seule, elle absorbe plus de 70% de production d'or non monétaire du pays. On remarque que derrière la suisse, arrivent les pays d'Asie, le Singapour et l'Inde. Ensuite vient la Côte d'Ivoire, voisin et partenaire historique du Burkina Faso.

Tableau n° 16 : Evolution des exportations en millions de francs CFA (TOP 20 en 2016)

Partenaire	2012	2013	2014	2015	2016	Part 2016
Total	1 066 200,1	1 060 525,8	1 125 602,6	1 250 470,0	1 467 620,2	100,0%
Suisse	720 654,9	679 382,4	701 134,1	651 356,6	889 459,6	60,6%
Singapour	54 848,7	75 724,5	87 166,9	128 969,8	136 821,4	9,3%
Inde	3 777,8	3 162,2	15 719,2	132 436,8	77 296,3	5,3%
Cote d'ivoire	15 592,1	23 110,1	62 776,9	45 675,5	63 025,3	4,3%
Afrique du sud	112 108,3	68 925,1	56 825,5	50 279,7	54 067,1	3,7%
France	25 755,0	27 071,1	40 744,6	35 180,3	36 380,9	2,5%
Ghana	19 432,0	24 428,8	27 611,3	30 931,3	34 991,4	2,4%
Grèce	0,0	0,2	4 778,0	5 673,5	25 643,1	1,7%
Chine	37 359,4	64 494,3	14 952,8	38 246,0	24 929,9	1,7%
Royaume-Uni	17 652,6	4 265,0	23 982,2	18 459,7	22 267,0	1,5%
Togo	7 246,1	7 833,9	20 703,8	32 663,8	16 746,0	1,1%
Vietnam	3 504,8	5 201,4	4 081,6	7 579,8	16 558,5	1,1%
Danemark	5 490,4	10 725,5	7 879,5	8 972,7	15 364,5	1,0%
Canada	3 395,2	2 910,2	739,0 7	145,7	10 614,9	0,7%
Mali	8 073,5	9 723,6	17 108,9	16 580,8	10 298,5	0,7%
Japon	951,1	27 779,7	14 336,0	9 335,6	9 545,1	0,7%
Niger	6 069,0	11 260,3	15 114,0	17 517,1	7 484,0	0,5%
Allemagne	1 883,2	3 711,1	3 056,2	4 038,6	6 341,2	0,4%
Pays-Bas	21 276,1	7 991,8	5 703,7	5 985,3	5 922,9	0,4%
Sénégal	1 129,9	2 824,6	1 188,4	3 441,4	3 862,6	0,3%

Source : La balance commerciale et commerce extérieur du Burkina Faso 2017, pages 39 à 40

3-2-2-Principaux pays d'origine des importations du Burkina Faso

Depuis que la Chine est membre de l'OMC ses parts dans les importations en Afrique ne cessent de croître. Dans le cas avec le Burkina Faso, notons au passage qu'il n'existait pas jusqu'en mai 2018, de relation diplomatique entre les deux pays (République Populaire de Chine et le Burkina Faso)

Tableau n° 17 : les principaux fournisseurs du Burkina Faso

Partenaires	2012	2013	2014	2015	2016	Part 2016
Total	1 195 867,4	1 528 889,6	1 274 836,5	1 418 422,7	1 573 588,4	100,0%
Rp. Chine	156 325,7	200 203,0	192 078,6	196 477,7	267 497,7	17,0%
Cote D'ivoire	159 900,0	161 230,3	164 137,6	147 779,1	169 720,1	10,8%
France	153 788,9	183 090,9	181 343,9	159 458,1	160 101,5	10,2%
Etats-Unis d'Amérique	126 075,3	133 639,4	70 990,6	113 961,9	159 069,4	10,1%
Ghana	48 635,8	63 773,6	57 949,0	70 049,0	95 464,6	6,1%
Pays-Bas	50 127,4	166 767,2	114 314,6	134 729,1	92 214,8	5,9%
Inde	58 010,2	87 236,5	62 605,3	57 555,9	90 832,2	5,8%
Togo	76 757,3	85 484,0	70 703,1	57 891,8	68 284,8	4,3%
Allemagne	62 449,0	78 416,6	48 535,3	51 198,8	59 164,9	3,8%
Japon	53 142,2	62 672,2	42 090,4	49 305,9	51 423,6	3,3%
Russie	18 935,4	13 250,7	39 976,0	35 594,0	45 206,2	2,9%
Thaïlande	20 528,6	20 008,7	31 658,4	36 227,1	43 225,5	2,7%
Mali	37 657,0	37 018,2	16 451,7	25 273,7	41 405,1	2,6%
Espagne	25 823,3	30 153,6	30 781,6	68 239,0	40 800,8	2,6%
Belgique	32 531,3	56 991,6	32 554,5	51 560,7	34 952,9	2,2%

Source : La balance commerciale et commerce extérieur du Burkina Faso 2017, pages 39 à 40

Conclusion de la section

Il faut souligner que le secteur tertiaire est devenu le secteur de base de l'économie burkinabé malgré les grands chiffres de l'exportation de l'or et du coton. L'économie souffre de problème d'infrastructure de bases telles que la carence énergétique, l'insuffisance des voies de communications en bon état, l'inadéquation du système éducatif, etc.

Section 3 : aperçu sur l'économie malienne

Le Mali est un pays enclavé de l'Afrique de l'Ouest. Selon la fiche pays du site Wikipédia, le Mali partage 7420km de frontières avec sept pays limitrophes : 1376 km avec l'Algérie au nord ; 1000 km avec le Burkina Faso et 821 km avec le Niger à l'est ; 532 km avec la Cote d'Ivoire, 858 km avec la Guinée et 2237 km avec la Mauritanie au sud ; 419 km avec le Sénégal. Le Sahara occupe une bonne partie du territoire malien. En 2017, la banque mondiale a estimé la population à 18 541 980 habitants. La religion dominante est l'Islam avec 94,8%¹ de la population. L'IDH est de ... ce qui porte le pays au 175^e rang sur les 188 pays².

Le régime politique est la démocratie représentative. Le français est la langue officielle mais les langues courantes restent locales : bambara, malinké, dioula, tamasheq, poular, senoufo, bobo... Les principales productions sont le coton fibre, le millet, le sorgho, les bovins.

1-L'évolution de l'économie malienne

L'économie malienne a subi l'histoire à l'image des économies du continent. D'abord, ce fut une économie coloniale, ensuite une économie de pays nouvellement indépendant de 1960 aux Années 1980, puis elle subit de plein fouet la crise de l'endettement pour être par la suite contrainte d'appliquer le programme d'ajustement structurel dans les années 1990. Soulignons au passage que depuis l'accession à l'indépendance, le Mali avait opté pour un régime plus proche du socialisme, et ce n'est qu'après l'effondrement de l'ex-URSS que le capitalisme (l'économie de marché) a fait son retour dans les affaires économiques.

1-1-Les indicateurs macroéconomiques

L'évolution récente de l'économie malienne est résumée comme suit :

Tableau n° 18 : évolution des principaux indicateurs économiques

POSTES	2013	2014	2015	2016	2017
Taux de croissance	2,30	7,04	5,96	5,79	5,30
PIB en prix courant (en USD Mds)	13,25	14,41	13,11	14,04	15,32
total des investissements (% PIB)	17,80	20,37	18,36	18,64	18,87

¹ Recensement de 2009

² PNUD, 2016

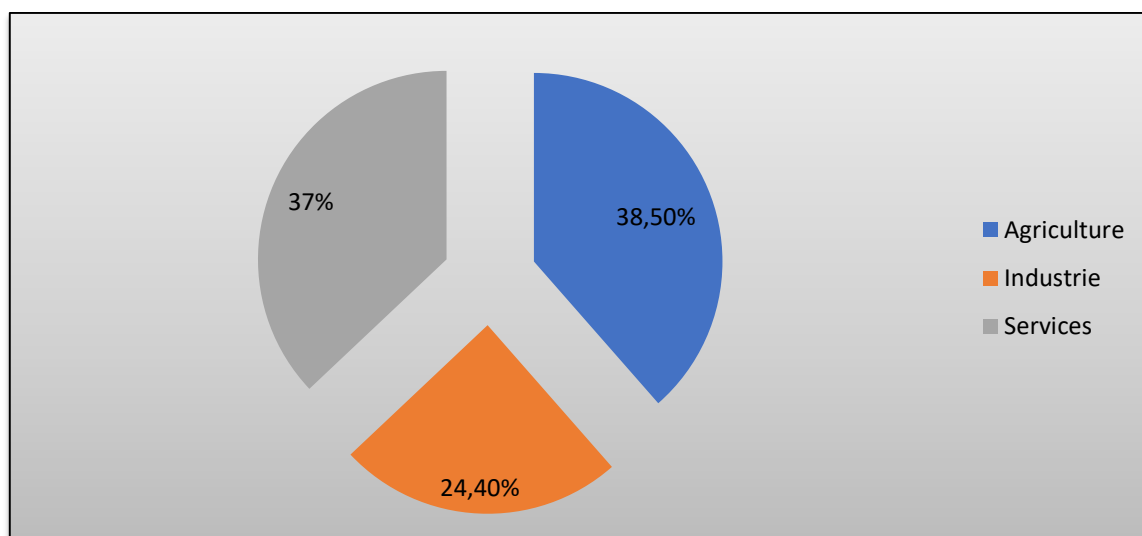
taux d'inflation	0,00	1,16	0,97	-0,79	1,08
variation des importations de biens et services (%)	25,93	10,72	46,53	15,85	1,87
variation des exportations de biens et services (%)	10,74	-0,84	30,75	-3,74	4,67
solde du compte courant (en USD Mds)	-0,38	-0,68	-0,70	-1,02	-0,95
solde du compte courant (% PIB)	-2,89	-4,69	-5,32	-7,23	-6,21
dette publique (% du PIB)	26,37	27,28	30,67	35,89	35,56

Source : établi par nous même à partir des données du world economic Outlook database du FMI, mise à jour le 2018/01, consulté le 11/06/2018

2-La structure de l'économie malienne

L'économie malienne à l'instar des économies sous développées repose sur les secteurs d'activités traditionnels. Le secteur primaire et le secteur tertiaire disputent la première part, comme nous pouvons l'apercevoir dans le graphique suivant.

Graphique n°10 : part des principaux secteurs d'activités dans le PIB 2016



Source Fait à partir des données de France Diplomatie, disponible ici, www.diplomatie.gouv.fr

2-1- le secteur primaire

Le secteur primaire de l'économie malienne occupe près 80% de la population active et contribue à hauteur de 33% à la formation du PIB.

Les potentialités du secteur agricole selon les sous-secteurs :

- **Les céréales** : elles constituent la base de l'alimentation des maliens notamment en zone rurale. L'apport de la culture du riz dépasse les 5% du PIB. Malgré cette importante

contribution, la filière riz ne permet pas d'assurer la protection des agriculteurs et d'assurer une pérennité au secteur.

- **Le coton** : le coton représente plus 20% de la valeur ajoutée de l'économie malienne. Près de 3 millions de maliens vivaient de cette culture¹. Le coton, surnommé « l'or blanc » est le deuxième produit d'exportation du pays.
- **L'élevage** : il représente environ 19% du PIB. Près de 30% de la Population tire leur revenu de cette activité. 75% du bétail est constitué de troupeaux transhumants et l'élevage est l'activité traditionnelle des peuls et des touaregs.
- **La pêche et la pisciculture** : la pêche représente environ 2% du PIB et occupe officiellement un peu plus de soixante dix (70) mille personnes.

A l'instar des pays de la bande saharienne, l'agriculture du Mali connaît les mêmes difficultés en l'occurrence les problèmes d'insuffisance de pluviométrie, d'irrégularité des pluies, insuffisance d'encadrement, manque de moyen pour moderniser les outils d'exploitations des terres, etc.

2-2-l'industrie malienne

Le dernier rapport notamment celui réalisé en 2015 fait état de 829 entreprises industrielles dont seulement 92% en activité. 52,69 de ces entreprises sont implantées dans le district de Bamako. L'industrie employait environ 31000 personnes. Il s'agit essentiellement d'industrie de transformation de la production agricole. En 2016, la part du secteur secondaire dans le PIB s'élevait à 24% avec une forte contribution du sous-secteur des mines. Les principales ressources minières sont : le Phosphate, le sel, l'or et l'uranium.

L'industrie malienne est dominée par les entreprises agro-alimentaires, le coton principale culture de rente est faiblement transformé, seulement moins de 1%² de la production annuelle.

2-3- le secteur des services

Le secteur tertiaire est le second secteur porteur de l'économie et représente 38% du PIB en 2014. Il a connu une croissance moyenne de 5% entre 1999 et 2012. Les sous-secteurs moteurs sont le commerce, les transports et les télécommunications. La part d'emploi générée

¹ SORY Ibrahim Guindo, privatisation de la CMDT à l'horizon 2008 : pas de vente des actifs, mais plutôt création de sociétés filiales, L'indépendant, 30 décembre 2005.

² COULIBALY Djibril, le Mali transforme moins de 1% de sa production annuelle de coton, 12 novembre 2016, in lecombat. Disponible ici : www.lecombat.fr

par le secteur tertiaire reste faible, 9% des emplois sont pourvus par le secteur public et seulement 3,7% par le secteur privé.

3-Le commerce extérieur du Mali

Les échanges commerciaux comptent pour 62,5% du PIB du Mali en 2016. Les exportations rapportent au pays environ 4 milliards de Dollar US, Et les importations font sortir au autour de 5 milliards de Dollars US chaque année. Ce qui se traduit par une balance commerciale structurellement déficitaire. Au titre de l'année 2016, le déficit était de 629 millions de dollars US. Les produits locaux sont exportés vers les pays africains et en dehors. Aussi, la demande nationale ne concerne pas que la production nationale, et notamment les produits de haute technologie.

3-1-Les principaux produits d'importation et d'exportation du Mali

Les exportations maliennes sont concentrées autour de quelques produits du secteur primaires tandis les importations sont de tout ordre.

3-1-1-Les principaux produits d'importation

Les produits étrangers les plus consommés au Mali sont présentés dans le tableau ci-après

Tableau n° 19 : les principaux produits d'importation du Mali

Produits	Part en %
Huile de pétrole ou minéraux bitumineux	21,2
Ciments hydrauliques, y.c les ciments non pulv	5,2%
Médicaments (à l'exclu des produits du n°3002	3,8%
Engrais minéraux ou chimiques azotés	2,4%
Riz	2,3%
Appareils électriques pour la téléphonie	2,2%
Engrais minéraux contenant deux ou...	2,2%
Voiture de tourisme et autres véhicules	2,1
Froment (blé) et méteil	2
Tracteurs (à l'exclu des chariots tracteurs du n°...	1,7

Source : INSAT, disponibles sur www.expert-comptable-internationala.info

3-1-2-Les principaux produits d'exportation

L'or, le coton, les animaux vivants se dressent au rang des exportations du Mali, tous des produits bruts. Cela illustre bien le fait que l'économie malienne fonctionne grâce à la dotation naturelle en ressources. Cet état de fait en dit long sur le niveau de développement des économies ayant la même structure. Les dix principaux produits phares des exportations maliennes sont résumés comme suit :

Tableau n° 20 : les principaux produits d'exportation du Mali

Produits	Part en %
Or y.c. l'or platiné sous formes brutes ou ...	71,7
Coton, cardé ou peigné	9,3
Animaux vivants des espèces ovine et caprine	4,3
Animaux vivants de l'espèce bovine	3,5
Engrais minéraux ou chimique contenant deux ...	2,5
Véhicules automobiles pour transport de ...	0,7
Parties reconnaissables comme étant exclusivement...	0,6
Dattes, figes, ananas, avocats, goyaves, mangues	0,5
Engrais minéraux ou chimiques azotés	0,5
Bouteurs bulldozers, bouteurs biais	0,3

Source : INSAT, disponibles sur www.expert-comptable-internationala.info

3-2-les principaux partenaires

Les pays qui échangent avec le Mali des biens et services sont repartis dans tous les continents. Nous avons subdivisé en deux groupes : ceux qui achètent du Mali d'un côté et ceux vendent au Mali de l'autre.

3-2-1- les principaux fournisseurs

Tableau n° 21 : liste des 10 principaux fournisseurs du Mali

Pays partenaires	Part en %
Afrique du sud	47
Suisse	15

Emirats Arabes unis	7,6
Côte d'Ivoire	6
Burkina Faso	3,9
Bangladesh	2,9
Sénégal	2,6
Inde	2,5
Malaisie	1,9
Indonésie	1,2

Source : INSAT, disponibles sur www.expert-comptable-internationa.info

3-2-2-les principaux clients du Mali

Le cas du Mali est exceptionnel dans le sous région. Deux de ses trois principaux fournisseurs sont africains. Toutefois la Chine n'est loin de prendre la première place qui est à présent tenue par le Sénégal comme.

Tableau n° 22 : liste des principaux clients du Mali

Pays partenaires	Part en %
Sénégal	19,4
Chine	15,6
Côte d'Ivoire	9,8
France	9,8
Allemagne	4,4
Afrique du sud	3,2
Inde	3,2
Etats unis	2,6
Benin	2,6
Maroc	2,5

Source : INSAT, disponibles sur www.expert-comptable-internationa.info

Conclusion de section

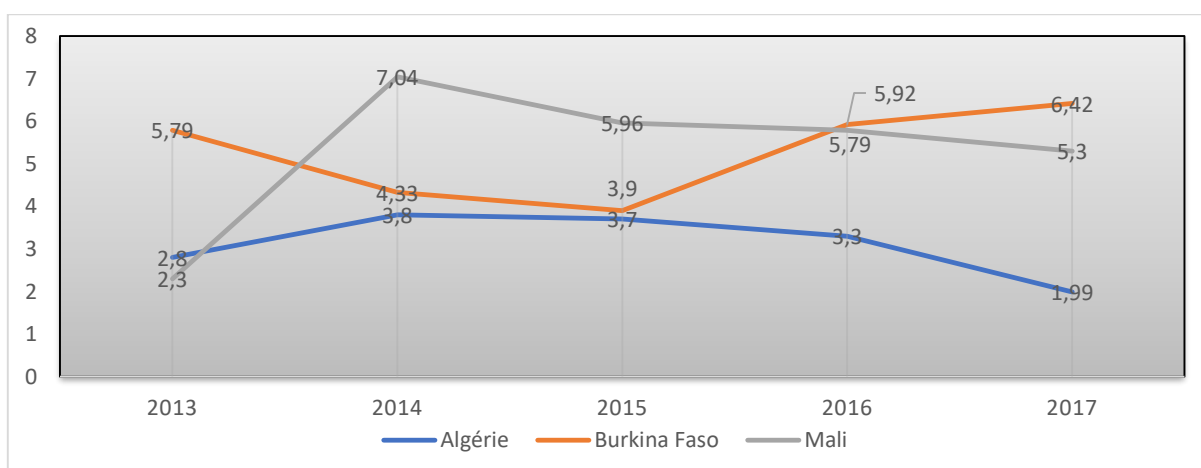
Il convient de rappeler que les indicateurs économiques du Mali sont positifs et ce malgré la crise que connaît le pays. Cependant force est de constater l'économie connaît de sérieux problèmes structurels comme l'illustre le taux de transformation du coton, 1%. L'industrie malienne à en croire les chiffres, fonctionne bien. Or, à y voir de prêt, on se rend compte, tout de suite, que les statistiques d'ensemble maquillent le fait que l'industrie hors mines est négligeable.

Conclusion

Il a été question de résumer brièvement les principaux indicateurs économiques et commerciaux de chacun des trois pays étudiés. Et cela afin d'essayer de comprendre la situation économique et les raisons qui expliquent l'état actuel des échanges commerciaux entre ces pays. Dans ce chapitre nous avons présenté les indicateurs macroéconomiques tels que le taux de croissance du pays, le taux d'inflation, la balance commerciale, le niveau de la dette publique, la contribution de chaque secteur d'activité à la formation du PIB etc. nous avons présenté également les indicateurs de flux commerciaux à savoir les principaux produits importés par chaque et leurs provenances ainsi que les principaux produits exportés et leurs destinations.

Afin de faciliter la lisibilité des principaux indicateurs macroéconomiques des trois, nous les avons regroupés.

Graphique n° 12 : rapprochement de la croissance des trois PIB



Source : Synthèse de l'évolution des PIB des trois pays

Nous remarquons à travers le graphe que l'économie algérienne n'a pas connu un fort taux de croissance durant ces cinq (05) dernières années ; que l'économie burkinabé a connu une période difficile en 2014 et 2015 ; que l'économie malienne a connu un pic en 2014.

Les tableaux des échanges commerciaux, en particuliers ceux des importations, révèlent que la République populaire de Chine est le principal fournisseur des trois pays. Elle est le premier fournisseur de l'Algérie et du Burkina Faso et le deuxième fournisseur du Mali.

N'est-ce pas des situations comme celle-là qui explique le faible niveau des échanges entre les trois pays ? Dans le chapitre qui suit nous avons tenté d'analyser la coopération qui relie les trois pays deux à deux avec l'Algérie au centre.

Chapitre III : analyse des relations commerciales algéro-burkinabé et algéro-malienne

Introduction

Les accords bilatéraux et régionaux jouent un rôle capital dans les échanges commerciaux et les trois pays que nous étudions en ont signés chacun. L'Algérie est l'un des pays signataire de l'Union du Maghreb Arabe. Le Burkina Faso et le Mali sont membres de la communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), de l'Union économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), deux ensembles régionaux. Ils sont également membres de l'Organisation mondiale du Commerce (OMC), ce qui n'est pas le cas de l'Algérie qui est candidate depuis une décennie. Alors comment les accords de partenariat influencent-ils les flux commerciaux, si tant est qu'ils y soient pour quelques choses ?

Dans ce chapitre, nous tentons de comprendre la nature des relations commerciales qui lient les trois pays, les difficultés qui minent le bon développement de ses relations, et nous présentons les données chiffrées des mouvements commerciaux réalisés au cours de ces dernières années ainsi que les perspectives de zone d'intégration commerciale.

Section 1 : état de la coopération algéro-burkinabé

En 1978, l'Algérie et le Burkina Faso (la haute volta à l'époque) nouent pour la première fois une relation diplomatique. L'établissement de ce lien diplomatique ouvre la voie à la signature de plusieurs accords et conventions dans divers domaines : domaines de la formation supérieure, de la sécurité, de la défense, de l'industrie, du commerce etc. Ces ententes se traduisent par l'envoi de boursiers et stagiaires burkinabé dans les universités et écoles supérieures algériennes et les flux d'échanges commerciaux entre Burkina Faso et l'Algérie.

1-Le cadre juridique et domaines de la coopération algéro-burkinabé

1-1-Le cadre juridique de la coopération algéro-Burkinabé

La création de l'environnement juridique est une condition sine qua non pour l'établissement et l'application de coopération entre partenaires appartenant à des cadres juridiques différents. Et c'est afin d'initier et préciser le champ de collaborations que les acteurs des pays commencent toujours par définir le cadre juridique. Nous notons qu'au cours de la dernière décennie les accords se foisonnent entre les deux côtés, entre les acteurs du secteur public et entre les acteurs du secteur privé.

Voici la liste non exhaustive des accords et protocoles d'accords signés dans le cadre de la coopération algéro-burkinabé :

- La convention dans le domaine de l'agriculture ;
- L'accord de coopération signé en décembre 2009 entre L'Agence algérienne de soutien au commerce extérieur (Algex) et l'Office national burkinabé de commerce extérieur (Apex-Burkina Faso)
- L'accord de coopération dans le domaine de la poste et des technologies de l'information et de la coopération, le 04 novembre 2011 ;
- Le mémorandum d'entente dans le domaine de l'artisanat ;
- Le mémorandum d'entente de la coopération dans le domaine de la jeunesse et des sports pour les années 2012-2014 ;
- Le mémorandum d'entente algéro-burkinabé dans le domaine de l'enseignement et de formation, de la recherche scientifique et de l'innovation, le 04 novembre 2011 ;
- Le programme d'échanges culturels pour les années 2012-2014 ;
- Un protocole de coopération a été signé le 17 mai 2015 à Alger entre l'agence nationale de gestion des réalisations et d'équipement des établissements de santé (AREES), et la société de gestion de l'équipement et de la maintenance biomédicale (SOGEMAB) du Burkina Faso, portant sur la formation de physiologistes et de techniciens de maintenance biomédicale.
- Le protocole de coopération signé le 1^{er} février 2018 entre l'école nationale des personnels de l'administration pénitentiaire (ENPAP) de l'Algérie et l'école nationale de la garde de sécurité pénitentiaire du Burkina faso.

1-2-les domaines de la coopération

La réunion d'évaluation de la coopération algéro-burkinabé tenue à Ouagadougou le 11 et 12 février 2014 portait sur les domaines suivant : l'agriculture et l'élevage ; l'industrie le commerce ;les mines et énergie ; la santé et produits pharmaceutiques ;l'équipement et le transport ;la défense et sécurité ; l'action sociale ; la décentralisation ; le tourisme, l'artisanat et la culture ;les technologies de l'information et de la communication ;l'environnement ;l'emploi et formation professionnelle ;l'éducation ;la recherche.

1-2-1-la coopération dans le domaine du commerce

▪ A l'issue des travaux de la dernière session de la commission mixte (février 2014) les deux parties ont relevé à l'unanimité que les échanges commerciaux sont modestes par rapport

aux potentialités, ils sont d'accords que les chiffres ne reflètent pas les opportunités que recèlent les deux pays. Ils se sont par conséquent convenus sur des mesures à mettre en œuvre pour renforcer la coopération commerciale :

- La participation aux foires et expositions commerciales organisées de part et d'autre ;
- L'organisation de journées économiques avec la participation des opérateurs économiques des deux pays ;
- La participation aux forums d'affaires en marge des sessions des Comités Mixtes de Coopération.

En 2007, un accord de coopération a été signé entre les chambres de commerce des deux pays. La Société nationale des véhicules industriels a présenté ses produits au Burkina Faso dans le cadre de la coopération commerciale.

1-2-2-la coopération dans le domaine de l'industrie

Les deux parties s'intéressent ensemble à la promotion et au développement des PMI/PME. Elles ont convenu d'échanger les expériences et les informations dans le cadre de la promotion des investissements. En effet, l'Algérie a pris note des observations faites par la partie Burkinabè sur le projet de Mémoire d'entente dans le domaine de la PME/PMI, ainsi que celui relatif à la normalisation et à l'évaluation de la conformité.

1-2-3- la coopération dans le domaine de l'énergie

Les points de coopération en cours sont :

- Négociation pour approvisionner le Burkina Faso, sur une base commerciale, en produits GPL à partir de l'Algérie ;
- Construction en cours, à Bobo Dioulasso, d'un dépôt de Gaz/GPL ;
- discussion en perspective pour la réalisation au Burkina Faso ou l'importation de l'Algérie des bouteilles B13.

1-2-4-coopération politique, dans les domaines de la sécurité et de la justice

- **Sur le plan diplomatique** : Les autorités des deux pays entretiennent d'excellentes relations et se concertent sur les questions d'intérêt commun¹ ;

¹ Selon l'ambassade du Burkina Faso en Algérie

▪ **Dans le domaine de la défense** : l'Algérie offre des stages et des formations techniques et des places dans les écoles de l'armée nationale populaire. Un projet de coopération militaire et technique est en cours d'étude selon l'ambassade du Burkina à Alger ;

▪ **Dans le domaine de la sûreté nationale et de la protection civile** : Alger abrite le siège de Interpol Afrique, et le CAERT (Centre Africain d'études et de Recherche sur le Terrorisme) et l'unité de Fusion et de Liaison (UFL) dont le Burkina Faso est membre. A titre d'exemple, L'Algérie a octroyé des bourses à dix policiers de la police scientifique et technique au titre de l'année 2014 ;

▪ **Dans le domaine judiciaire**, des projets d'accords attendent d'être signés à la prochaine session de la commission mixte. Il s'agit entre autre d'une convention relative à l'entraide judiciaire en matière civile, commerciale, pénale ; d'une convention d'extradition et un mémorandum d'entente entre les deux ministères de la justice.

1-2-5- coopération dans le domaine de la formation

▪ **Dans le domaine de la santé** : un projet est en train d'être finalisé sur la formation paramédicale

▪ **Dans le domaine de l'enseignement supérieur** : l'Algérie a octroyé chaque année vingt-six (26) bourses et quinze (15) bourses dans le cadre de la formation professionnelle jusqu'en 2015.

2-la commission mixte algéro-burkinabé (CMAB)

La coopération entre les deux pays est pilotée ou plutôt évaluée par une commission qui se réunit soit à Alger en Algérie, soit à Ouagadougou au Burkina Faso. Cette commission est constituée d'acteurs de plusieurs secteurs. Elle est dirigée par le ministère des affaires étrangères de chaque pays. La session de la commission se prépare à l'avance et longtemps avant la tenue de la rencontre. La dernière session a été tenue en 2014 et porte le nombre de session de CMAB à sept (07).

2-1-la composition de la CMAB

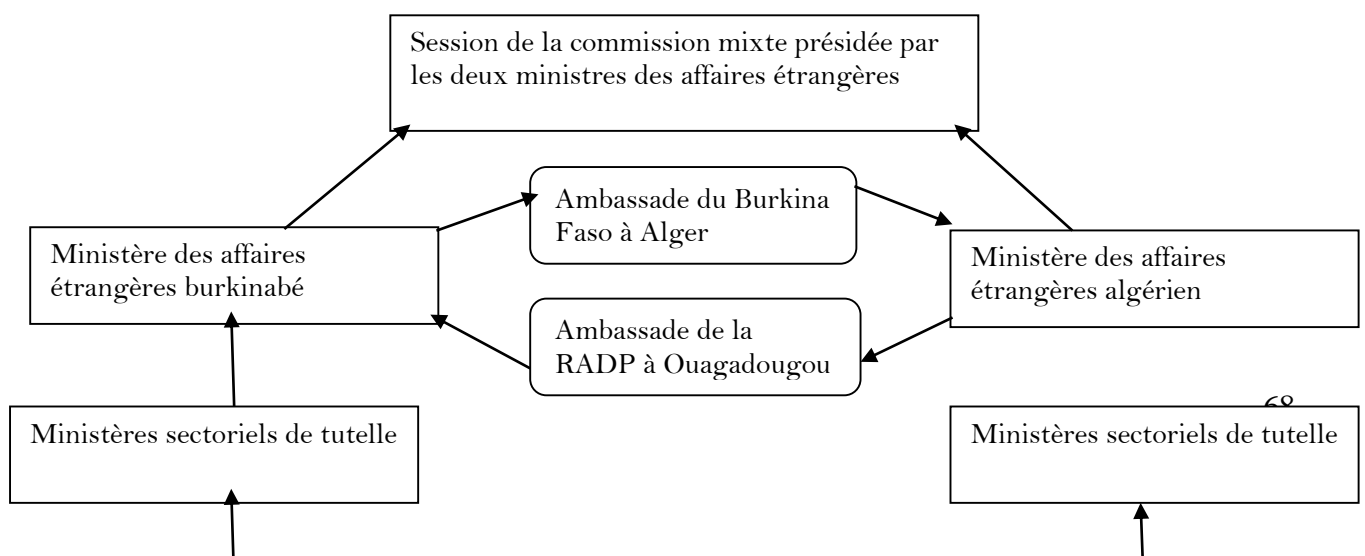
La commission est installée pour accompagner, renforcer et évaluer l'évolution de la coopération entre les pays. Elle est composée au besoin et en fonction de l'ordre du jour de la session prochaine. Ce n'est pas un organe dont la composition est fixe. La CMAB est composée de tous les ministères ayant des projets à soumettre à l'autre partie ou des projets déjà en cours.

2-2-la préparation d'une session de la CMAB

La procédure de préparation de la commission mixte est longue et fastidieuse. C'est une démarche diplomatique avec une série de protocoles.

Description : Pour soumettre un projet à l'autre partie, la structure porteuse de projet prend attache avec son ministère sectoriel de tutelle, son projet y est examiné pour voir la légalité, la faisabilité, l'intérêt du projet etc. Si le projet est validé, le ministère de tutelle transmet le dossier au ministère des affaires étrangères du Burkina Faso qui va l'examiner à son tour pour voir les implications diplomatiques. S'il est accepté par le MAE, il sera par la suite envoyé au ministère des affaires étrangères de l'Algérie par l'intermédiaire de l'ambassade du Burkina Faso à Alger. Et le ministère des affaires étrangères de l'Algérie examine à son tour la portée diplomatique. S'il n'y voit aucune raison d'opposition, il transmet le projet au ministère sectoriel concerné qui étudie la proposition. Puis il la passe à la structure concernée. S'il le projet est accepté par la structure algérienne à impliquer, la décision remonte par la même voie jusqu'aux acteurs burkinabé en passant par l'ambassade de l'Algérie à Ouagadougou. De façon simplifiée, les étapes de préparation d'une session de la commission mixte

Figure n° 07 : démarche de préparation de la commission mixte





Source : établi à partir des explications fournies lors de l'entretien avec les experts de la direction générale du commerce (Burkina faso)

2-3-évaluation de la coopération lors de la réunion de la CMAB

La session de la commission s'étale sur 48 heures tout au plus. Pour ouvrir les discussions, le président de chaque délégation prend la parole et prononce un discours global d'appréciation de la coopération et donne les orientations politiques de son pays. Après leurs discours, les participants échangent autour des points inscrits à l'ordre du jour. En général, la réunion porte sur l'évaluation des accords déjà signés et les négociations sur les projets d'accords à signer. La session est actée par un procès-verbal signé par les deux présidents de délégation (ministres des affaires étrangères). Tous les points abordés sont consignés dans un document daté de signé appelé procès-verbal de session de commission mixte. Et ce sont ces documents qui constituent la documentation de la coopération bilatérale.

3. la coopération économique

La coopération entre l'Algérie et le Burkina Faso porte sur un bon nombre de secteurs. Le cadre juridique présenté ci haut fait état de plusieurs accords et de conventions et protocole d'entente. Nous proposons une présentation de quelques accords dans les domaines économiques ainsi que les chiffres traduisant le niveau des flux commerciaux.

3-1- Le contenu des accords de la coopération dans le domaine économique

En ce qui concerne les accords régissant les secteurs de l'économie, il faut voir le cadre juridique un peu plus haut dans cette section. Il était question de mettre en évidence les contenus des conventions et accords. Cependant, en raison des contraintes de données auxquelles nous avons fait face, ce point n'est pas développé dans la présente version.

3-2-les échanges commerciaux entre l'Algérie et le Burkina Faso

L'état des échanges commerciaux avec l'Algérie fait ressortir les données¹ suivantes :

3-2-1- les exportations du Burkina Faso vers l'Algérie

Tableau n° 23 : Evolution des exportations en million de FCFA

PRODUIT \ ANNEE	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Total Algérie	56,2	38,9	12,2	29,5	9,6	36,5
Autres meubles et leurs parties	5,5	0,0	0,0	0,0	0,0	36,5
Graine de sésame	0,0	0,0	0,0	22,8	0,0	0,0
Noix cajou, fraîches ou séchés	0,0	38,8	12,2	0,0	9,5	0,0
Arachides non grillées	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0

Source : document officiel de la direction générale du commerce, département du ministère burkinabé de commerce, de l'industrie et de l'artisanat.

3-2-2-les importations en provenance de l'Algérie

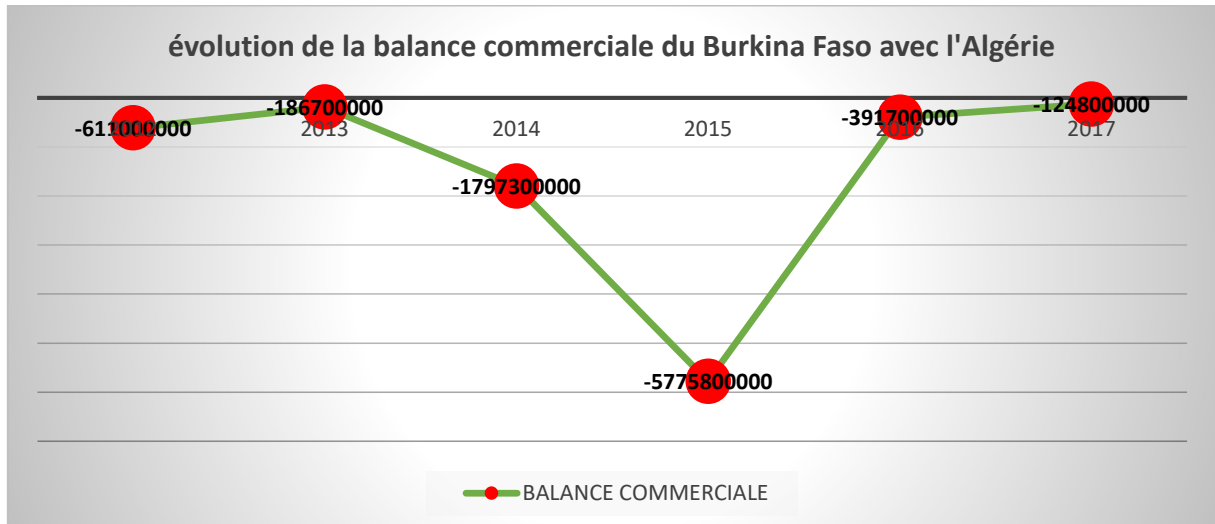
Tableau n° 24 : Evolution des importations en million de FCFA

PRODUIT \ ANNEE	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Total Algérie	667,2	225,6	1 809,5	5 805,3	401,3	161,3
Disques, bandes, dispositifs de stockage	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	105,2
Préparations et articles pharmaceutiques	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	15,0
Pâtes alimentaires (de viande ou d'autres substances)	0,1	53,4	58,5	0,0	21,2	14,6
Gaz de pétrole et autres hydrocarbures gazeux	638,7	38,5	1 712,4	3 769,4	321,2	8,6
Hydrogène, gaz rares et autres éléments non métalliques	0,0	6,4	0,0	0,0	5,7	5,8
Appareillage pour la coupure, le sectionnement, la protection, le branchement, le raccordement ou la connexion des circuits	12,9	0,0	11,1	0,9	1,9	3,2
Livres, brochures et imprimés similaires	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	2,0
Voitures de tourisme et autres véhicules automobiles	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,5

¹ Les données sont extraites sur la base du SH4

Source : document officiel de la direction générale du commerce, département du ministère burkinabé de commerce, de l'industrie et de l'artisanat

Graphique n° 13 : évolution de la balance commerciale du Burkina Faso avec l'Algérie



Source : établi à partir des deux tableaux ci-dessus

Conclusion de section

Le cadre juridique de la coopération algéro-burkinabé est suffisamment dense pour permettre des flux de commerce satisfaisants, mais les échanges restent timides et les mouvements de personnes très limité. Moins d'un millier de visas demandés par les algériens à l'ambassade du Burkina Faso à Alger et réciproquement l'ambassade de l'Algérie n'en accorde pas plus. Comment peut-on encourager les échanges commerciaux si les hommes d'affaires ne peuvent pas jouer sur l'élément le plus important en commerce, le temps ? Il existe bien d'autres problèmes qui empêchent l'émergence d'un véritable partenariat économique viable. Et c'est ce que nous tentons d'expliquer dans la section 3 de ce chapitre

Section 2 : Etat de la coopération Algéro-malienne

L'Algérie et le Mali n'ont pas manqué de saisir l'occasion, ils ont établi les liens diplomatiques juste après que l'Algérie a eu son indépendance. Et depuis lors, ces deux pays ont multiplié les accords, et les mémorandums d'ententes. Ils ont eu à tenir onze sessions de commission mixte. Ces rencontres permettent aux deux parties d'évaluer, de suivre et d'allonger la liste du cadre juridique par de nouveaux accords. Il ressort des diplomates que les deux pays entretiennent d'excellentes relations. En revanche, les chiffres des échanges commerciaux et le fait que la frontière terrestre est fermée nous poussent à nous interroger sur les raisons de ce paradoxe apparent.

1-le cadre juridique de la coopération algéro-malienne

Le cadre juridique de la coopération bilatérale entre l'Algérie et le Mali est riche et assez complet pour garantir un commerce bilatéral dynamique. Les instruments juridiques mis en œuvre depuis l'établissement des relations couvrent la plupart des domaines d'activités de chaque pays. Eu égard du nombre des instruments nous ne sommes pas en mesure de les rapporter dans notre document de recherche. Cependant, nous y présentons la liste des instruments suivants :

- Alger, 22/07/1963, Accord Commercial entre le gouvernement de la République du Mali et le Gouvernement de la République Algérienne Démocratique et Populaire.
- Alger, 20/12/1963, Protocole n°1 relatif aux Echanges Commerciaux entre le Gouvernement de la République du Mali et le Gouvernement de la République Algérienne Démocratique et Populaire.
- Bamako, 13/05/1965, Protocole n°2 relatif aux Echanges Commerciaux entre le Gouvernement de la République du Mali et le Gouvernement de la République Algérienne Démocratique et Populaire.
- Alger, 16/10/1973, Accord relatif à l'Etablissement d'un Comité Mixte Intergouvernemental pour la Coopération Economique, Culturelle, Scientifique et Technique.
- Bamako, 30/06/1975, Convention portant Création de la Société Africaine de Transports Routiers (S.A.T).
- Bamako, 04/12/1981, Convention Commerciale et Tarifaire entre la République du Mali et le Gouvernement de la République Algérienne Démocratique et Populaire.

- Bamako, 04/12/1981, Convention Douanière sur le transport International de marchandises par la route entre le Mali et l'Algérie.
- Alger, 03/07/1982, Convention Financière de 10 millions de dollar US entre le Mali et la République Algérienne Démocratique (en annexe P.V. des entretiens entre les délégations sur les relations financières).
- Bamako, 11/07/1996, Accord entre le Gouvernement de la R.M et le Gouvernement de la R.A.D.P. relatif à la protection réciproques des investissements.
- Bamako, 11/07/1996, Accord commercial et tarifaire entre le Gouvernement de la R.M et le Gouvernement de la R.A.D.P.
- Bamako, 14/06/2000, Accord de Coopération Financière entre le Gouvernement de la R.M et le Gouvernement de la R.A.D.P.
- Bamako, 20/05/2011, Convention de don dans le Développement Socio-économique dans les régions du Nord.
- Alger, 11/09/2011, Accord de Coopération entre la Chambre de Commerce et d'Industrie du Mali et la Chambre Algérienne de Commerce et d'Industrie.

1-2-les accords de facilitation des échanges commerciaux

1-2-1- extrait de l'accord de coopération entre la CCIM et la CACI

L'accord entre la CCIM et la CACI commence ainsi :

La chambre de commerce et d'industrie du Mali (CCIM) et la chambre algérienne de commerce et d'industrie (CACI), ci-après désignées les deux parties, se fixant comme objectif principal de développer, consolider et intensifier les relations économiques et commerciales entre l'Algérie et le Mali.

Désireuses d'établir un cadre de coopération favorisant la promotion, le développement et le renforcement des relations de partenariat économique, industriel et commercial entre les entreprises des deux pays.

Désireuses de contribuer à l'expansion des échanges économiques et commerciaux mutuellement bénéfiques pour les entreprises des deux pays.

Article 1 : les deux parties s'engagent à collaborer activement pour le développement des relations économiques et commerciales entre les entreprises algériennes et maliennes sur la base de l'intérêt mutuel. [...]

L'accord contient huit (08) articles dont le reste figure dans les annexes du document.

1-2-2-Mémorandum d'entente relatif à la promotion du commerce extérieur entre l'Algex et l'Apex-Mali

Partant du désir commun de consolider les relations fraternelles entre les deux pays, soucieux d'établir une coopération fructueuse entre les deux organismes dans le cadre de leurs compétences légales, sont convenues de ce qui suit :

Article 1 : Les deux parties s'efforcent à fournir les efforts nécessaires pour le développement des échanges commerciaux entre la république Algérienne démocratique et populaire et la République du mali.

Article 2 : Les deux parties s'efforcent à encourager l'établissement des contacts directs entre les hommes d'affaires algériens et maliens dans les différents domaines économiques commerciaux, et cela à travers l'organisation de missions commerciales et en fournissant les facilités possibles à la participation aux foires et autres manifestations commerciales se déroulant dans chacun des deux pays.

Article 3 : Les deux parties s'échangeront, de façon régulière, les informations économiques et commerciales ayant trait à leurs marchés respectifs et aux marchés tiers à travers :

- La fourniture de publications, de statistiques et d'informations sur les données économiques et commerciales concernant les deux pays ;

- Les lois et réglementations concernant les deux pays et relatives au commerce extérieur, aux tarifs douaniers, à la fiscalité et au système bancaire, en vigueur.

Article 4 : Les deux parties fourniront les fiscalités nécessaires aux délégations d'hommes d'affaires algériens et maliens en visite à l'un des deux pays, et déploieront les efforts possibles pour faciliter l'organisation, par l'une ou l'autre, des manifestations commerciales dans l'autre pays.

Articles 5 : Chacune des deux parties fournira les facilités appropriées à l'autre partie pour la réalisation des études de marchés nationaux ou de marchés tiers ayant un intérêt commun, et à créer des relations commerciales et un échange d'offres d'exportation susceptibles d'élargir le commerce entre les deux pays.

Article 6 : Chacune des deux parties fournira également les facilités appropriées aux experts de l'autre partie afin qu'ils puissent accéder aux moyens de recherche dans les centres d'information, d'archives et des bibliothèques appartenant au pays.

Article 7 : Les deux parties s'échangeront leurs expériences dans le domaine du commerce extérieur à travers l'organisation de forums d'information pour les hommes d'affaires des deux pays, des sessions de formation pour leurs experts ainsi que les missions d'exploration en vue de s'enquérir des expériences et expertises de chaque partie de promotions des exportations.

Article 8 : Les deux parties coordonnent entre elles en vue d'élaborer, de façon régulière, un programme de travail dans le cadre du présent mémorandum.

Article 9 : Les frais financiers découlant de la mise en œuvre des programmes de coopération qu'implique l'application du présent mémorandum seront à la charge de chaque partie en ce qui la concerne.

Article 10 : Le présent mémorandum entrera en vigueur à la date de sa signature pour une période de trois (03) années, renouvelable tacitement à moins d'une dénonciation écrite par l'une ou l'autre des deux parties six mois avant sa date d'expiration.

Les deux parties peuvent introduire des amendements sur ce mémorandum par un accord commun.

Fait à Bamako, le 03 novembre 2016 en deux exemplaires originaux en langues française et arabe, les deux textes faisant également foi.

2- la commission mixte Algéro-malienne

2-1- description de la commission mixte algéro-Malienne

Elle a été installée en 1963. C'est une commission qui est mise en place entre deux parties pour examiner un certain nombre de centres d'intérêts communs juridiquement et légalement. Elle se tient alternativement soit à Bamako, soit à Alger. On se rend compte qu'il y a un accord général de coopération qui institue la commission. Cet accord permet de mettre en place les différents mécanismes de coopération. Par exemple l'Algérie et le Mali peuvent décider ensemble de mettre en place une commission mixte, un comité pour gérer la question des migrants ils peuvent décider de mettre en place une commission qui va gérer les bourses, mettre en place des mécanismes pour gérer les problèmes frontaliers, un comité bilatéral stratégique, ces mécanismes émanent de l'accord général de la coopération. En fonction des besoins, chaque partie peut exprimer le souhait de la création d'un comité ou d'une commission quelconque et les parties discutent de l'intérêt, de la faisabilité de l'opérationnalisation de la commission, du comité qu'on voudrait mettre en place.

2-2-préparation de la CMAM

Un ordre de jour doit être défini. La session se prépare alternativement dans les deux pays en mettant à contribution l'ensemble des ministères sectoriels concernés.

A l'analyse, premièrement on sait qu'il y a l'aspect formation qui est fondamental, donc on fait appel au ministère de l'enseignement supérieur. Dans ce dossier il y a l'aspect formation professionnelle qui est important, on peut faire appel au ministère de l'enseignement professionnel.

Pour les problèmes frontaliers, le Sud de l'Algérie avec le Nord du Mali, on fait appel aux deux ministères de l'administration territoriale. S'il y'a certains projets d'accords qui sont élaborés par la direction des affaires juridiques du Mali ou par un ministère sectoriel quelconque, on fait appel à ce ministère là. Dans les préparatifs, il y a énormément des réunions interministérielles qui sont organisées dans le mécanisme. Donc tous les acteurs sont conviés au ministère des affaires étrangères qui est le ministère de coordination.

Chaque ministère vient exprimer les nouveaux besoins en faisant l'état de la mise en œuvre d'un point qui aurait été retenu lors des sessions précédentes et qui n'aurait pas connu de début d'exécution ou même si connaissant un début d'exécution poserait des problèmes qu'il faille remettre sur la table.

C'est tout cela qui est synthétisé, compilé et qui constitue les documents de la commission mixte.

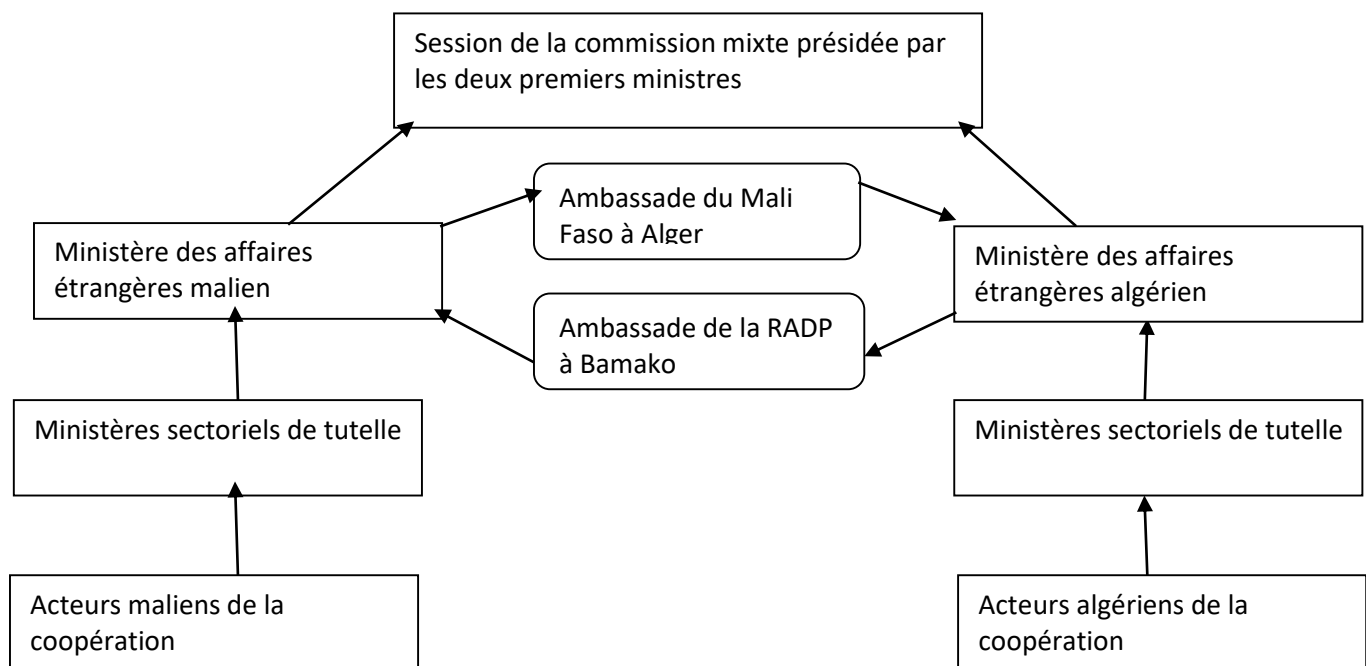
Si l'Algérie propose tel ou tel accord, le ministère des affaires étrangères le transmet à l'ambassade qui le transfère à Bamako. Si ça concerne un ministère sectoriel le projet lui est transféré pour avis. Et les avis remontent au ministère des affaires étrangères qui les transmet à l'ambassade. Ensuite l'ambassade les envoie aux ministères des affaires étrangères d'Algérie qui les transmet au ministère concerné. C'est ainsi qu'on prépare la session de la commission mixte.

2-3- démarche de préparation de la session de la CMAM

Cette démarche peut prendre un an, deux ans ou trois ans. Toutefois, les travaux lors de session durent généralement quarante huit (48) heures. Le travail intense est fait en amont de la définition de l'ordre des dossiers à traiter, les projets qui sont soumis. Il faut que les projets soient examinés par les deux parties, amendés, enrichis...

C'est un travail diplomatique énorme qui est effectué en amont pour que tous les documents qui seront proposés à l'examen des ministres soient déjà des documents consensuels qui seront acceptés par les deux parties et signés sans problème le jour de commission mixte. Le partenariat avec l'Algérie est tellement stratégique que la commission n'est plus présidée par les ministres des affaires étrangères mais les deux premiers ministres. La session 2016 a été présidée par les deux premiers ministres ; M. Keita et Abdel Malek Chelal. Ils prononcent leurs discours d'appréciation globale d'évaluation et de perspective en donnant les orientations politiques nécessaires. Une fois les documents examinés, les projets approuvés et les accords signés, le tout est consigné dans un procès-verbal qui sanctionne les travaux de la commission mixte. C'est un travail diplomatique très intense, enrichissant.

Figure n° 08 : démarche de préparation de la commission mixte (CMAM)



Source : établi à partir de l'entretien réalisé avec le premier conseiller de l'ambassade du Mali à Alger

3- l'état de la coopération économique entre l'Algérie et le Mali

L'appréciation de la coopération économique entre les deux pays peut s'appuyer sur plusieurs leviers : comme le nombre de secteurs couverts par la coopération, la richesse de l'environnement juridique, les chiffres des échanges commerciaux. C'est sur ce dernier que nous nous basons pour comprendre le niveau de fonctionnement ou du dysfonctionnement de ce cadre juridique si riche en accords et convention. Selon les données des échanges commerciaux que nous présentons, chacun peut forger une idée sur la coopération en plus de ce que nous relevons comme découverte.

3-1-les importations maliennes en provenance de l'Algérie

Le tableau ci-dessous présente les produits évalués (en franc CFA) importés au Mali et qui proviennent de l'Algérie. Pour le besoin de lisibilité et de pertinence des informations nous n'avons pas présenté tous les produits échangés durant les périodes concernées. Le caractère commun à tous les produits qui figurent dans ce tableau est qu'au cours de ces cinq (05) années la valeur d'importation de chacun des produits a dépassé au moins une fois les 10 millions de franc CFA.

Valeur₍₂₀₁₁₋₂₀₁₅₎ >= 10 000 000 f CFA

Tableau n° 25 : évolutions des importations en provenance de l'Algérie (franc CFA)

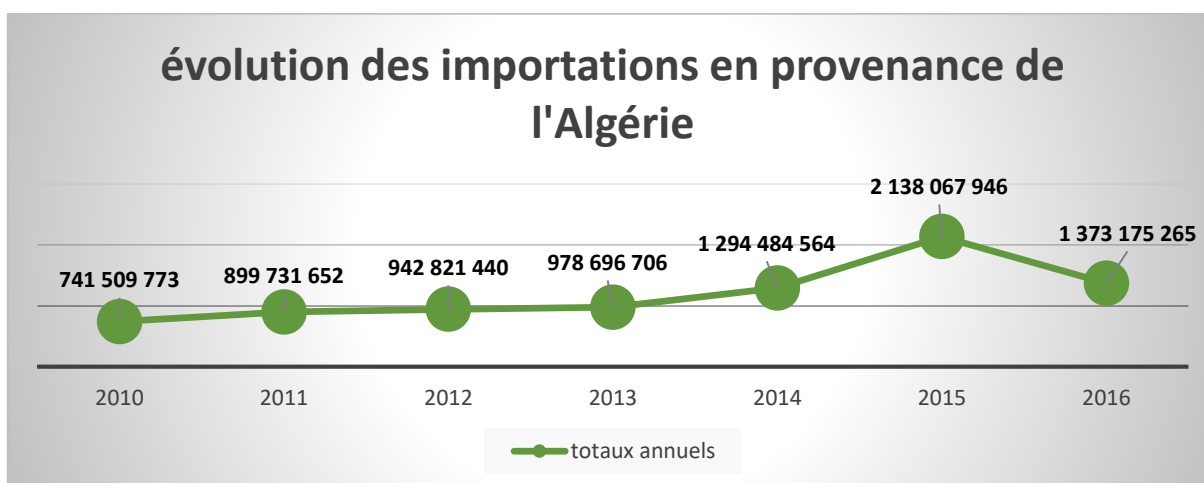
N° SH	Désignation	2011	2012	2013	2014	2015
804	dattes, figes, ananas, avocats, goyaves, mangues et mangoustans	447 071 291	429 742 795	415 119 790	551 793 455	772 402 322
2836	carbonates, peroxocarbonates, carbonate d'ammonium	9 189 066	139 736 111	30 369 292	33 500 849	34 520 904
3003	médicaments à l'exclusion des produits n° 30.02.30.05 ou 30.06)		947 010			
4818	papiers des types utilisés pour papiers de toilette et pour papiers similaires	39 725 959	37 983 516	28 528 209	42 194 580	16 940 290
8408	moteurs à piston, à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel)					
8421	centrifugeuses, y compris les essoreuses centrifuges, appareils pour la filtration	187 764	786 840		17 427 186	34 769 298
8502	groupes électrogènes et convertisseurs rotatifs électriques				15 142	
9018	instruments et appareils pour la médecine, la chirurgie, l'art dentaire	64 901 795	77 634 808	279 546 645	175 629 947	332 239 203
2523	ciments hydrauliques y compris les ciments non pulvérisés	14 238 300	7 032 000			
3203	matières colorantes d'origine végétale ou animale	11 737 089				
4011	pneumatiques neufs en caoutchouc	19 964 726	68 659 768		6 236 312	
6305	autres chaussures à semelles extérieures et dessus en caoutchouc ou en matière	62 806 815				

7323	articles de ménage ou d'économie domestique et leurs parties, en tonte, fer ou acier	14 649 119				10 000 000
8471	machines automatiques de traitement de l'information et leurs unités	14 840 626	657 465			200 000
8708	parties et accessoires des véhicules automobiles des n° 87.01 à 87.05	143 894 655				30 000
1101	farines de froment (blé) ou de bétail	1 560 000		51 446 705	23 122 577	2 600 000
1507	huile de soja et ses fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées		11 024 039	2 100 800	2 074 580	
1902	pâtes alimentaires, même cuites ou farcies (de viande ou d'autres substances)		146 261 139	93 095 000	133 365 154	417 500 372
2918	acides carboxyliques contenant des fonctions oxygénées supplémentaires	9 043 068	13 973 611	39 461 820	32 678 695	57 142 184
7017	verrerie de laboratoire, d'hygiène ou de pharmacie, même graduée ou jaugée		12 148 800			
8703	voitures de tourisme et autres véhicules automobiles	3 417 270	33 693 595			
8704	véhicules automobiles pour le transport de marchandises		16 875 667			
1701	sucres de canne ou de betterave et saccharose chimiquement pur, à l'état solide				234 062 500	223 400 000
8418	réfrigérateurs, congélateurs-conservateurs et autres matériels, machines et appareils	2 432 425	3 974 652		13 802 852	209 180
1103	grumaux, semoules et agglomérés sous forme de pellets, de céréales					107 700 125
4015	vêtements et accessoires du vêtement (y compris les gants, mitaines et moufles)		169 965		4 701 118	17 920 242
9619	articles et matériel pour la culture physique, la gymnastique, l'athlétisme					43 991 765
1511	huile de palme et ses fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées	101 000	454 500		1 324 827	
2009	jus de fruits (y compris les moûts de raisin) ou de légumes non fermentés		621 254		2 029 200	1 216 638

3907	polycétals, autres polythers et résines époxydes, sous formes primaires, polycarbonal					
8528	munitiers et projecteurs, n'incorporant pas d'appareils de reception de télévision				60 497	49 183
	Sous-totaux	859 760 968	1 002 377 535	939 668 261	1 274 019 471	2 072 831 706
	Autres produits	39 970 684	-59 556 095	39 028 445	20 465 093	65 236 240
	Totaux	899 731 652	942 821 440	978 696 706	1 294 484 564	2 138 067 946

Source : établi à partir des données de l'INSAT

Graphique n° 14 : évolutions des importations



Source : établi à partir des données du tableau des importations

3-2-les exportations maliennes à destination d'Algérie

Le tableau ci-dessous présente les produits évalués (en franc CFA) exportés du Mali vers l'Algérie. Pour le besoin de lisibilité et de pertinence des informations nous n'avons pas présenté tous les produits échangés durant les périodes concernées. Le caractère commun à tous les produits qui figurent dans ce tableau est qu'au cours de ces cinq (05) années la valeur d'importation de chacun des produits a dépassé au moins une fois les 10 millions de franc CFA.

Valeur (2011-2015) \geq 10 000 000

Tableau n° 26 : les exportations du Mali à destination de l'Algérie

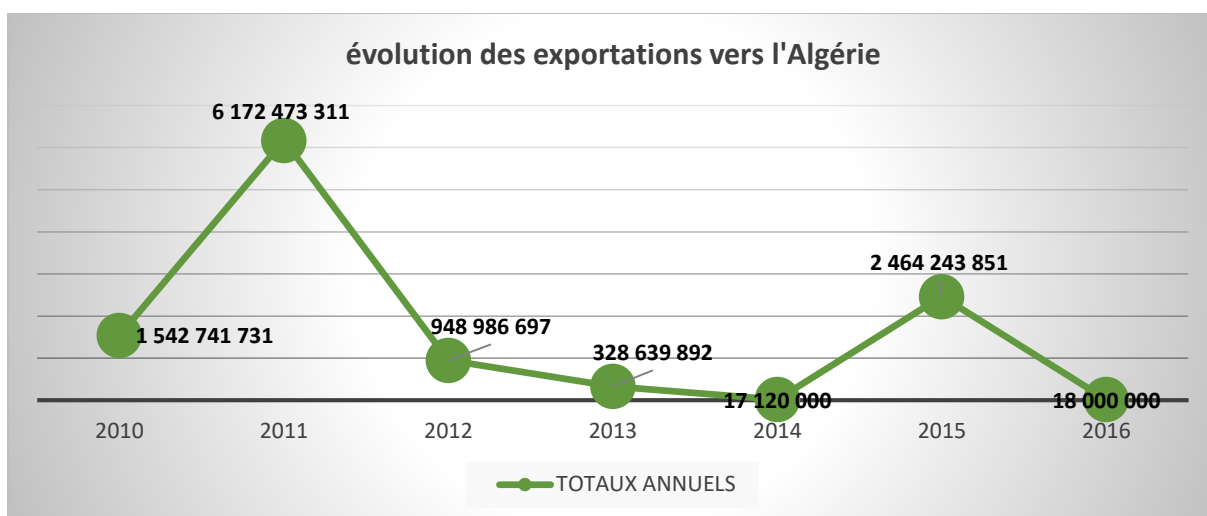
N° SH4	Désignation	2010	2011	2012	2013	2014	2015
102	animaux vivants de l'espèce bovine	62 300 000	193 486 000	77 840 000	21 289 892	0	0
104	animaux vivants des espèces ovine ou caprine	375 921 000	581 804 999	0	0	0	0
106	autres animaux vivants	809 007 500	1 291 676 500	126 392 000	267 300 000	0	0
804	dattes, figues, ananas, avocats, goyaves, mangues et mangoustans, frais ou sec	267 360 000	1 356 701 760	149 540 000	40 050 000	17 120 000	0
5203	coton, cardé ou peigné	0	0	594 764 697	0	0	2 464 243 851
6306	bâches et stores d'extérieur, tentes, voiles pour embarcations, planches à voile	0	31 448 800	0	0	0	0
8415	machines et appareils pour le contionnement de l'air comprenant un ventilateur	0	13 293 306	0	0	0	0
8517	postes téléphoniques d'usagers, y compris les téléphones pour réseaux cellulaires et pour autres réseaux sans fil	0	88 975 355	0	0	0	0

8525	appareils d'émission pour la radiodiffusion ou la télévision, même incorporant un appareil de réception	0	47 220 860	0	0	0	0
8537	tableaux, panneaux, consoles, pipitres, armoires et autres supports comportant plusieurs appareils	0	12 017 562	0	0	0	0
8544	fils, câbles (y compris les câbles coaxiaux) et autres conducteurs isolés pour l'électricité	0	571 337 730	0	0	0	0
8704	véhicules automobiles pour le transport des marchandises	0	528 185 495	0	0	0	0
8705	véhicules automobiles à usages spéciaux, autres que ceux principalement conçus pour le transport des personnes	0	142 292 208	0	0	0	0
8716	remorques et semi-remorques pour tous véhicules, autres véhicules non automobiles, leurs parties	0	76 881 888	0	0	0	0

9015	instruments et appareils de géodésie, de topographie, d'arpentage, de nivellement, de photogrammétrie, d'hydrographie	0	881 738 170	0	0	0	0
9027	instruments et appareils pour analyses physiques ou chimiques (polarimètres, refractomètres, spectromètres)	0	255 136 462	0	0	0	0
9030	oscilloscopes, analyseurs de spectre et autres instruments et appareils pour mesure ou le contrôle de grandeurs électrique	0	56 651 995	0	0	0	0
	sous-totaux	1 514 588 500	6 128 849 090	948 536 697	328 639 892	17 120 000	2 464 243 851
	autres produits exportés	28 153 231	43 624 221	450 000	0	0	0
	TOTAUX	1 542 741 731	6 172 473 311	948 986 697	328 639 892	17 120 000	2 464 243 851

Source : établi à partir des données de l'INSAT

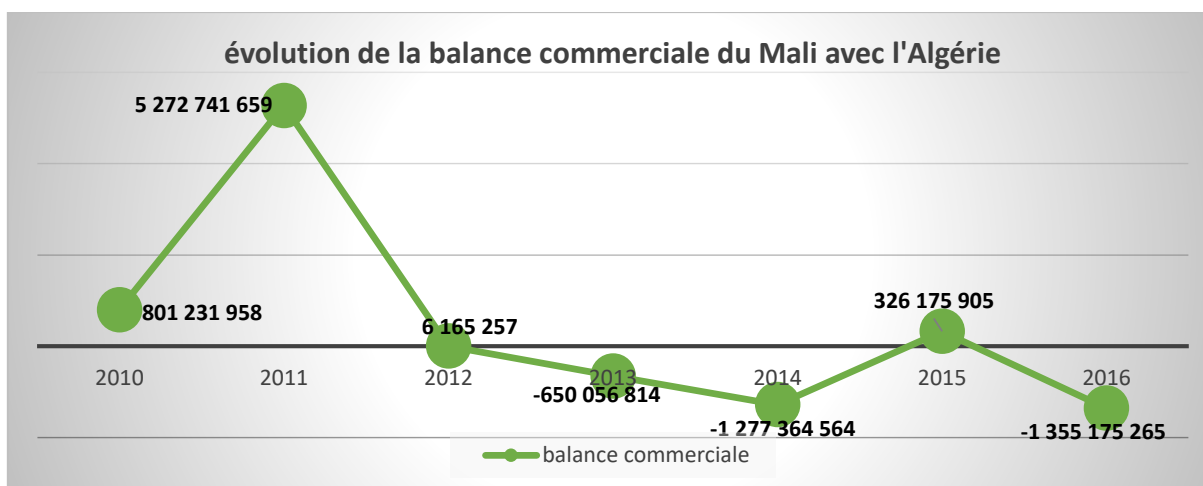
Graphique n° 15 : évolutions des exportations



Source : fait par nous-même à partir des données du tableau

On observe un pic en 2011 (6 milliards), un an juste avant que la crise ne s'éclate au Nord du Mali, ensuite une baisse drastique des exportations durant les périodes de vive crise (2012, 2013 et 2014). Puis en 2015, on voit les échanges commerciaux qui montent jusqu'à 2 milliards de franc CFA. Mais ce qui est surprenant et difficile à expliquer c'est le chiffre de 2016, le Mali a exporté vers l'Algérie des marchandises d'une valeur de 18 millions de franc CFA seulement.

Graphique n° 16 : évolution de la balance commerciale du Mali avec l'Algérie



Source : établi à partir des données des tableaux ci-dessus

La balance commerciale entre le Mali et l'Algérie progresse en dent de scie. Elle est positive pour le Mali en 2010, 2011, 2012 puis négative en 2013, 2014. En 2015, elle remonte la pente pour s'établir à 300 millions de franc CFA. Et enfin elle retombe dans un déficit de plus d'un milliards de franc CFA.

Section 3 : les difficultés et les perspectives des relations commerciales

Il est admis par les trois parties que les échanges commerciaux ne reflètent pas la qualité des relations qui engagent les trois pays. Les chiffres sont en deçà des potentialités que regorgent les trois économies. Les opportunités ne sont pas saisies, le cadre juridique riche mais non appliqué. Alors quelles en sont les raisons ? Nous tentons dans cette section de donner un aperçu sur les difficultés qui freinent le développement de la coopération économique ainsi que les projets d'avenir des relations entre les trois pays.

1-les obstacles et enjeux des coopérations

Les relations entre l'Algérie et ses voisins de l'autre côté du Sahara sont excellentes certes, mais les difficultés qui entravent le développement des échanges commerciaux ne sont pas négligeables. Les enjeux pour un redynamiser et donne un tournant décisif au partenariat nord et sud du sont nombreux. Parmi les plus importants et prioritaires nous citons retenons les enjeux et obstacles suivants :

1-1-sur le plan règlementaire, administratif et douanier

1-1-1-les difficultés règlementaires

Les pays ne cessent d'enrichir l'environnement juridique de la coopération. Cependant, il existe des difficultés qui empêchent les opérateurs économiques de travailler librement et aisément. Entre autres :

- Le problème de ratification des accords solennels_: les accords signés sous forme solennelle doivent être ratifiés pour être applicables dans chaque pays. or il se trouve que certains accords signés il ya plus de dix (10) ans n'ont pas encore été ratifiés ou sont ratifiés tardivement.

1-1-2-Sur le plan administratif

Les procédures administratives constituent une entrave majeure pour le développement des échanges commerciaux entre les trois pays. Entre autres procédures dissuasives, nous évoquons :

- Les formalités administratives complexes et couteuses à tous les niveaux : ces barrières contribuent à décourager les opérateurs économiques qui débutent ou ayant une capacité financière limitée.

- Insuffisance d'information concernant les démarches à suivre : en général, les informations sur les formalités administratives ne sont pas connues de tous.

1-2-les difficultés sur le plan commercial, économique et financier

Compte tenu de la situation sécuritaire, de la géographie et de l'histoire politique et économique¹ de chaque pays des difficultés subsistent :

- A l'état actuel de la coopération, certains produits en provenance de ces trois pays reviennent plus chers que les produits venant de la Chine ou fabriqués localement ;

- Le coût élevé du transport international et services peu efficaces des compagnies locales de logistique ;

- Coût élevé du transport national dû au mauvais état des routes et du prix exorbitant du carburant. Un litre d'essence coûte en moyenne 700 franc CFA au Burkina Faso et au Mali

- Insuffisance d'infrastructures routières dans les pays subsahariens (Burkina Faso et Mali) ;

- L'enclavement du Mali et du Burkina Faso : des ports secs ont été construits pour le groupage des marchandises à l'exportation et les démarches d'import-export. Toutefois, leur impact reste modeste.

- Les stratégies d'exportation peu efficaces ou inexistantes : chaque pays dispose d'un département chargé de faire la promotion des exportations. Malgré leurs efforts pour organiser et faire participer les opérateurs économiques aux événements de commerce international, l'impact de ces organismes reste faible ;

- L'orientation des opérateurs économiques plutôt tournée vers les activités d'importation moins risquées et lucratives ;

- Insuffisance de l'offre nationale (en quantité en qualité) : la production agricole de l'Algérie ne couvre qu'environ 70% des besoins alimentaires des algériens, il n'existe aucune entreprise de montage d'appareil électronique au Burkina Faso.

- Absence de coopération bancaire : il n'existe pas jusqu'à présent, une filiale d'une banque algérienne dans aucun des deux pays et inversement aucune banque des deux pays n'est présente en Algérie ;

¹Le Burkina et le Mali ont accédé à l'indépendance en 1960 et l'Algérie en 1962. Le Burkina Faso a connu une succession de coup d'Etat tout comme le Mali. En effet, les économies nationales ont subi les revers de ses instabilité politiques qui ont conduit ces pays à l'application du PAS.

- La non convertibilité directe des deux devises en l'occurrence le franc CFA (monnaie ayant cours légal au Mali et au Burkina) : la difficulté est qu'il faut passer par des devises intermédiaires, ce qui engendre des coûts supplémentaires pour les opérations ;
- Le contrôle de sortie des capitaux en Algérie ne rend pas facile les opérations des hommes d'affaires subsahariens surtout quand il faut encore passer par des banques étrangères aux trois pays ;
- Faible implication des banques de part et d'autre dans la dynamique des coopérations économiques entre ces pays.

1-3- les difficultés sur le plan sécuritaire, organisationnel

1-3-1-Sur le plan sécuritaire

On note :

- La crise sécuritaire au Nord Mali : depuis l'éclatement de la crise malienne en 2012 la frontière terrestre entre le Mali et l'Algérie est fermée, ce qui rend la pratique du commerce impossible par voie terrestre.
- L'insécurité généralisée sur toute la bande saharienne et sahélienne ;
- Les contrebandes de tout genre.

1-3-2-Sur le plan organisationnel :

- Faible ambition ou timidité des entreprises à aller à la conquête des marchés internationaux ;
- Insuffisance de main d'œuvre qualifiée dans les métiers de commerce international ;
- Négligence ou l'ignorance de la place du marketing international dans la démarche de promotion des exportations ;
- Sous-utilisation des nouvelles technologies de communication dans les efforts de sensibilisation et de promotion des potentialités des marchés locaux.

2- exportation et exportabilité des produits susceptibles d'intéresser les marchés des trois pays.

Le potentiel est immense dans chaque pays. Il serait dommage que les trois n'en profitent pas. L'Algérie fait partie des grands exportateurs de pétrole et les deux autres se comptent parmi les exportateurs de coton et l'or deux produits qui sont demandés en Algérie. Les barrières entre les trois sont entre autres, les barrières liées au transport, les barrières douanières, les barrières

administratives. Toutefois remarquons que les normes qui sont des barrières insidieuses, sont accessibles dans les trois pays.

2-1- le cas de l'Algérie

Les exportations algériennes sont dominées par le secteur du pétrole. Outre, les hydrocarbures, les autres secteurs présentent un fort potentiel d'exportation notamment vers les autres pays de l'Afrique.

2-1-1-Procédures d'exportation en Algérie

Les procédures d'exportation se déroulent ainsi :

2-1-1-1- constitution du dossier et préparation de l'opération d'exportation

Voici la liste des éléments à obtenir dans la procédure d'exportation

- **Carte d'agriculteur, d'artisan professionnel ou le registre de commerce** : l'agriculteur s'adresse à la chambre de l'agriculture, l'artisan à chambre de l'artisanat et des métiers, et le commerçant au CNRC ;

- **Le Numéro d'Identification fiscale** : l'exportateur doit être détenteur d'une carte magnétique NIF délivrée par la direction générale des impôts ;

- **La domiciliation bancaire** : l'exportateur est soumis à l'obligation de domiciliation préalable de ses exportations auprès d'une banque commerciale ;

- Il lui est recommandé de trouver un **transitaire** spécialiste des opérations de commerce international ;

- **Le certificat d'origine** : c'est un document qui informe de l'origine du produit. Il est délivré par la chambre algérienne de commerce et d'industrie ;

- **Contrat de transport** : connaissance (BOL), lettre de transport aérien (LTA), la lettre de voiture internationale, l'exportateur doit faire accompagner ses marchandises d'un de ces documents ;

- **Le certificat phytosanitaire ou sanitaire** : il est délivré par le ministère de l'agriculture et du développement rurale ;

- **Les assurances** : il est conseillé à l'exportateur de souscrire à une assurance auprès de la CAGEX (compagnie d'assurance et de garantie des exportations) ;

- **Conditionnement emballage et étiquetage** ;

2-1-1-2- réalisation de l'opération

Les formalités à faire :

- **La déclaration en douane** : seul un commissionnaire ou le propriétaire des marchandises peut le faire. Elle se fait à la direction générale de douanes ;
- **Suivi de l'acheminement** qui se fait par le commissionnaire de transport ;
- **Le rapatriement de la recette d'exportation** : elle doit se faire dans un délai n'excédant pas trois cent soixante (360) jours

2-1-2-Présentation des produits algériens intéressants

A coté du Burkina Faso et du Mali, l'Algérie est un géant de la production dans tous les domaines. Et les entreprises algériennes peuvent commercialiser dans les pays subsahariens. Nous présentons ici une liste non exhaustive des produits de différents domaines attractifs :

- **Sidérurgie et métallurgie** : les produits sont variés et on peut citer parmi les plus attractifs : les bouteilles de gaz, l'acide sulfurique, cuves de stockage de GPL, fer et ferraille, goudron de houille, les pivots d'irrigation, les rampes d'irrigation par aspersion, etc ;

- **Textile, bonneterie et confection** : articles à usage domestique et collectif qui sont demandés dans les pays partenaires : les costumes, dentelle, literie, moquette, nappes, velours, les habillements etc ;

- **Agro-alimentaire, élevage et pêche** : de nombreux produits de ce domaine sont demandés au Burkina Faso et au Mali : agrumes, aliments de bétail, le couscous, les dattes, l'eau fruitée, l'eau minérale, le vin, l'huile d'olive, les fromages, les fruits de mer etc ;

- **Chimie et pétrochimie** : ammoniac, articles de parfumerie, bandes de gaze médicale, colle industrielle, comprimés, cosmétiques, coton chirurgical, crèmes de soin, dentifrices, détergent, engrais, films agricoles, vernis, teinture, tube en PVC, etc ;

- **Electricité et électronique** : armoires frigorifiques, banque de sang, batterie, câbles électriques, congélateurs, climatiseur, téléviseurs, vitrines frigorifiques, etc ;

- **Matériaux de construction** : accessoires en céramique, colonnes, enduits, dalles de sols, faïences, lustrerie, résine de traitement industrielle de sol, vaisselle, etc ;

- **Mécanique** : appareils auditifs correcteurs de surdité, chargeurs, camions, tracteurs agricoles, électropompe, grue bâtiment, grue mobile, motopompe, pulvérisateur, robinetterie industrielle, etc.

2-2-le cas du Burkina Faso

2-2-1- procédure d'exportation au Burkina Faso

Le guide d'exportation édité par le ministère de commerce décrit huit (08) étapes à suivre pour réaliser une opération d'exportation :

2-2-1-1-Obtention du statut d'exportateur/importateur

Le statut d'importateur est un document attestant que l'opérateur est autorisé à exporter ou importer des marchandises vers/depuis l'étranger. Mais avant tout, l'intéressé doit ouvrir obligatoirement un compte bancaire et remplir les formalités suivantes :

- L'immatriculation au registre de commerce ;
- L'obtention de la carte professionnelle de commerçant.

2-2-1-2-Demande de titre d'exportation

C'est un document permettant de déclarer les exportations au ministère du commerce et d'avoir une autorisation à exporter. L'intéressé remplit un formulaire intitulé « demande préalable d'exportation » dans laquelle il précise : la nature des marchandises, la quantité, la valeur FOB, la destination, et la facture commerciale.

2-2-1-3-Demande de certificat d'origine

Il s'agit d'un document informant de l'origine du produit mis sur le marché international. Il est délivré par le centre des guichets uniques. La demande contient les documents suivants : demande préalable d'exportation, la déclaration d'exportation, le formulaire de demande de certificat d'origine.

2-2-1-4-certificat phytosanitaire (pour les produits comestibles)

C'est une attestation qui justifie la conformité des marchandises aux normes phytosanitaires des pays destinataires. Le certificat est délivré après une analyse d'un échantillon au laboratoire national de santé publique de Ouagadougou.

2-2-1-5- domiciliation du paiement des marchandises

La domiciliation devient obligatoire pour toutes opérations de transport dont la valeur est supérieure à 5 millions de franc CFA. Cette procédure désigne le lieu de transaction financière liée à l'opération d'exportation. La procédure requiert les documents suivants : un engagement

de change, une copie de la facture commerciale, un exemplaire de la déclaration d'exportation, l'avis de transfert reçu via la BCEAO et l'avis de débit en compte.

2-2-1-6- conditionnement et étiquetage des marchandises

Le conditionnement : c'est le préemballage de la marchandise qui permettra une meilleure conservation. L'étiquetage permettra d'identifier les caractéristiques essentielles du produit. Il est souvent collé sur l'emballage. Les informations suivantes doivent être présentes : nom du produit, liste des ingrédients, quantité, nom de la structure, lieu d'origine, date d'expiration, condition de conservation.

2-2-1-7-l'emballage des marchandises pour l'expédition

Il s'agit de la mise des marchandises dans des emballages pour faciliter le transport et aussi pour protéger les marchandises, contre l'humidité, le soleil, le choc etc. Ces emballages peuvent être des cartons, des futs, des palettes en bois etc. on distingue trois formes d'expédition : l'expédition en vrac avec des navires vraquiers, l'expédition en semi-vmrac, et l'expédition dans des conteneurs.

2-2-1-8- le transport maritime par groupage

La société connue au Burkina Faso pour ce type de service est la société de transport CLASQUIN. Elle a mis en place un système de groupage à partir du port sec de bobo Dioulasso.

2-2-2-Les tarifs douaniers applicables et les produits prohibés

Avant l'entrée en vigueur du TEC CEDEAO, c'était le TEC UEMOA qui était appliqué au Burkina Faso

2-2-2-1- Les tarifs douaniers applicables au Burkina Faso

Selon le code de douane, par droit de douane, on entend des droits dont l'objet est de protéger le commerce, l'industrie, et l'agriculture du Burkina Faso et dont le taux est unique. Le tarif douanier applicable sur le territoire douanier burkinabé est celui de la CEDEAO à voir dans le tableau suivant :

Tableau n° 27 : tarif extérieur commun de la CEDEAO

CATEGORIE	INTITULE	TAUX DU DD	NOMBRE DE LIGNES TARIFAIRES
0	Biens sociaux essentiels	0%	85
1	Biens de première nécessité, matières premières de base, biens d'équipement et intrants spécifiques	5%	2146
2	Intrants et produits intermédiaires	10%	1373
3	Biens de consommation finale et autres produits non repris ailleurs	20%	2165
4	Biens spécifiques pour le développement économique	35%	130

Source : TEC CEDEAO SH 2012 de juillet 2013

2-2-3-les produits pouvant intéressés le marché algérien

Les produits qui ont marqué les exportations du Burkina Faso au cours de ces dernières années sont entre autres : l'or, le coton, les noix de cajou, le sésame, etc.

Selon l'agence pour la promotion des exportations au Burkina Faso, voici les produits prometteurs :

- **l'or** : dont la description et son utilité ne sont plus à prouver. C'est le premier produit d'exportation du pays depuis 2009. Et nous savons que l'Algérie bien qu'elle possède la plus importante réserve en or du continent est un grand demandeur d'or. Durant le premier semestre 2013, les algériens ont demandé pour 3,6 milliards DA d'or¹ ;

- **le coton** : tout naturel et produit de façon artisanale, c'est le deuxième produit d'exportation du pays. le coton burkinabé est vendu en Asie et en Europe. En 2017 le coton a rapporté 236 milliards de franc CFA de valeurs d'exportation aux Burkinabés ;

- **le sésame** : riche en calcium et en protéines, le sésame est très sollicité pour l'alimentation humaine, dans la santé et pour les produits cosmétiques. Il est cultivé dans toutes les régions du pays. les gros demandeurs sont la Chine, le Singapour, le Japon, le Togo etc. En 2017, il a rapporté 67 milliards de franc CFA ;

¹ coordinateur général du bureau exécutif de la wilaya d'alger, propos recueilli par BERSALI Asma et publié dans EL WATAN le 04/09/2016

• **Les noix de cajou ou anacarde** : est le fruit de l'anacardier qui est un arbre originaire du Brésil. Riche en vitamine et en minéraux, ses bienfaits pour la santé sont avérés. En 2016, elles ont rapporté 61 milliards de franc CFA. Les principaux demandeurs des noix burkinabé sont le Singapour, le Vietnam, le Togo ;

• **Les mangues** : fruit tropical, c'est une drupe de forme ronde ou ovale. Sa pulpe est nourrissante, elle est consommée en frais ou sèche. Elle peut être la base de jus, de sirop, de confiture etc. la production annuelle est estimée à 240 000 tonnes en 2008¹. Les exportations de mangues sont essentiellement destinées au Pays Bas et en Allemagne.

2-3-le cas du Mali

2-3-1- les procédures d'exportation au Mali

La procédure contient trois phases essentielles :

2-3-1-1- obtention du statut d'exportateur/importateur

Les formalités à accomplir sont les suivantes :

- L'immatriculation au registre de commerce : elle se fait au greffe du tribunal de commerce;
- Etablissement de la patente « import-export » : il se fait à la direction générale des impôts ;
- Identification fiscale : elle se fait au centre des impôts de commune du commerçant ;

2-3-1-2-les procédures d'exportation à proprement parler

La procédure comprend huit (08) étapes :

- Etablissement de l'intention d'exportation (IE) : est délivrée dans un délai de 24 heures et sans frais de droit et timbre à l'exception de celle portant sur le coton, l'or et les peaux brutes ;
- La déclaration d'exportation : établie par le commissionnaire en douane agréé ;
- Etablissement de la facture commerciale : c'est le fait de l'exportateur.
- Etablissement de la lettre de transport : elle est spécifique à chaque mode de transport ;
- Etablissement du certificat d'origine : il existe différents types de certificats : le certificat de circulation des marchandises EUR1, les certificats d'origine UEMOA délivrés par la chambre de commerce et de l'industrie ;

¹ Source Apex-Bf (agence pour la promotion des exportations au Burkina Faso)

- Etablissement du certificat sanitaire ou phytosanitaire : exigée dans les opérations d'exportations des produits animaliers et végétaux.
- Contrôle des marchandises à exporter : il n'est pas obligatoire mais nécessaire pour la crédibilité entre fournisseur et client ;
- Domiciliation du paiement des exportations : elle est obligatoire pour toute opération d'un montant supérieur à cinq (05) millions de franc CFA.

2-3-1-3-procédure de dédouanement à l'exportation :

Il s'agit des formalités à suivre pour sortir les produits du territoire :

- Enregistrement des déclarations en détails ;
- Vérification documentaire ;
- Vérification physique éventuelle ;
- Liquidation et acquittement des droits et taxes ;
- Enlèvement des marchandises.

2-3-2- les tarifs douaniers applicables et les produits interdits ou soumis à restrictions

Les droits de douanes applicables sont ceux de la CEDEAO (voir le tableau n°)

Tableau n°28 : Les produits interdits ou soumis à restrictions

Marchandises soumises à restrictions	Autorisation ou agrément nécessaire
Céréales	Certificat phytosanitaire délivré par la direction générale de la réglementation et du contrôle (DGRC)
Bétail	Certificat sanitaire délivré par la DGRC
Fruits, légumes et autres produits du cru	Certificat phytosanitaire délivré par la DGRC
Cuirs et peaux	Attestation de conformité du classement délivré par l'office malien du bétail et de la viande
Or, bijoux et objet d'art	Autorisation préalable du ministère des finances
Or à l'état brut	Attestation de titrage délivré par la direction nationale de la géologie et des mines (DNGM)
Bijoux et objet d'art en or	Certificat de reconnaissance délivré par le DNGM
Biens artistiques et culturels	Autorisation d'exportation délivrée par la direction nationale du patrimoine culturel

Source : tiré du guide de l'exportateur, disponible ici www.izf.net

2-3-3- les produits pouvant intéressés le marché algérien

Les données commerciales montrent que la production intérieure malienne présente des produits qui sont demandés en Algérie : au titre des produits exportés¹ vers l'Algérie nous retenons :

- **Les animaux vivants**, de l'espèce des caprins, des bovins, des ovins et autres espèces : en 2011, l'Algérie a importé pour plus de deux (02) milliards de franc CFA d'animaux vivants ;

- **Les fruits** : dattes, figues, ananas, avocats, goyaves, mangues et mangoustans. En 2012, les exportations de ces fruits à destination de l'Algérie ont rapporté 150 millions de franc CFA aux producteurs maliens.

- **Le coton** : c'est le deuxième produit d'exportation du Mali après l'or. En 2015, les exportations de coton vers l'Algérie se sont élevées à 2,16 milliards de franc CFA.

Autres produits intéressants :

- **L'or** : le premier produit d'exportation du pays ;

- **Les bazins maliens**: c'est une mode vestimentaire qui séduit le marché algérien.

3-les perspectives des relations commerciales entre les trois pays

C'est l'un des axes principaux de notre recherche. Nous survolons dans ce point les grands projets en cours qui peuvent booster le commerce entre les trois pays

3-1-les projets bilatéraux

Quelques projets de renforcement et d'élargissement des champs des coopérations actuelles entre les trois pays sont en cours de préparations. On note :

3-1-1- le projet d'investissement réciproque entre l'Algérie et le Burkina Faso

L'existence du projet nous a été révélée au cours d'un entretien. Et nous avons entrepris des démarches pour apprendre un peu plus sur ce projet, toutefois nos efforts n'ont pas encore porté fruit. Voici quelques engagements pris dans le domaine des hydrocarbures :

- Poursuivre les négociations pour l'approvisionnement du Burkina Faso, sur une base commerciale, en produits pétrolier et GPL à partir de l'Algérie

¹ Tirés des données de l'INSAT Mali

- Accueillir une délégation burkinabè pour la poursuite des discussions sur la question de la réalisation d'une unité de production de bouteilles (B13) au Burkina Faso ou leur importation à partir d'Algérie
- Assister le Burkina Faso dans les domaines d'engineering et de formation, de construction des capacités de stockage et d'unités de production de GPL conditionné en bouteilles

3-1-2- le projet d'investissement et de protection réciproque entre l'Algérie et le Mali

Il ressort nos entretiens que les investissements algériens sont les bienvenus au Mali et réciproquement les investissements maliens sont facilités en Algérie. Nous aurions voulu donner plus de détails, mais nous n'avons pas eu de sources d'informations suffisantes pour développer.

3-2-les projets multilatéraux

Certains projets continentaux, s'ils venaient à être achevés contribueraient à l'intégration économique régionale que nous souhaitons voir un jour.

3-2-1-la route transsaharienne

Le projet de réaliser une route transsaharienne est né dans les années 1960 à l'initiative de la commission économique pour l'Afrique (CEA). Il s'inscrit dans le cadre du projet du réseau de grandes routes transafricaines reliant six (06) pays, l'Algérie, la Tunisie, le Mali, le Niger, le Tchad et le Nigéria. Les principaux objectifs sont :

- Désenclaver les zones déshéritées (les pays enclavés : Niger, Tchad, Burkina Faso, le Mali)
- Promouvoir les échanges commerciaux entre le nord et le sud du Sahara.

La route transsaharienne longue d'environ 10 000km comprend quatre (04) branches reliant deux capitales maghrébines, Alger et Tunis, et quatre capitales subsahariennes : Bamako, Niamey, n'djamena et Lagos.

Le tronçon Alger-Lagos long de 4800 km est pratiquement terminé, il reste plus que 200 km en cours de travaux au Niger.

Les promesses de projet marshal sont :

- La réduction du coût de transport. En dehors de l’Afrique du sud et de quelques autres pays, le coût du transport varie entre 30 et 50% contre 8 à 9% dans les pays développés ;
- Combler le grand déficit en matière de transport ;
- Favoriser l’intégration économique régionale.

3-2-2-la zone de libre échange continental

La décision de créer une zone de libre-échange continentale a été prise en 2012 lors de la 18^e session ordinaire de la conférence de l’Union Africaine. Après un processus de négociation qui a débuté en 2015, le projet est signé le 21 mars 2018 à Kigali (Rwanda) par 44 pays.

Voici le contenu du projet en résumé :

3-2-2-1- protocoles relatifs au commerce des biens :

La liste des accords :

- Élimination des taxes et des restrictions quantitatives frappant les importations
- Obligation de traiter les importations non moins favorablement que les produits nationaux
- Élimination des obstacles non tarifaires
- Règles d’origine
- Coopération entre les administrations douanières
- Facilitation du commerce et du transit
- Recours commerciaux, protection des industries émergentes et exceptions générales
- Coopération sur les normes et la réglementation concernant les produits
- Assistance technique, renforcement des capacités et coopération

3-2-2-2-protocoles relatifs au commerce de services :

La liste des protocoles pour les services :

- Transparence de la réglementation régissant les services
- Reconnaissance mutuelle des normes, des licences et des certifications des prestataires de services
- Libéralisation progressive des secteurs des services
- Obligation d’assurer aux prestataires de services étrangers un traitement qui ne soit pas moins favorable que celui accordé aux prestataires nationaux dans les secteurs libéralisés

- Exceptions générales et exceptions relatives à la sécurité

3-2-2-3-protocoles relatifs au règlement des différends et les négociations à venir

- Règles et procédures régissant le règlement des différends dans la Zone de libre-échange continentale africaine
 - Droits de la propriété intellectuelle
 - Investissement
 - Politiques de concurrence

Conclusion

Au regard de ce qui précède, il importe de souligner succinctement les apports de ce chapitre. Structuré en trois sections, nous y avons tenté d'analyser les relations de coopérations existant entre les trois pays en décrivant les cadres juridiques mis en place, l'organisation et la coordination des organes de suivi de la coopération. Nous y avons également évoqué les problèmes que connaissent les acteurs de la coopération. En outre, un accent particulier est mis sur les échanges commerciaux. Les tableaux présentés ci-haut nous révèlent un commerce modeste entre l'Algérie et le Mali (voir les graphes de l'évolution des importations et exportations) et un commerce quasi inexistant entre l'Algérie et le Burkina Faso. Et enfin nous avons abordé sans nous y étaler quelques grands projet d'intégration économique déjà entamés et ceux en cours de négociation.

Conclusion générale

Au terme de ce travail de recherche, il nous importe de revenir brièvement sur notre thème. En effet, le sujet est : relations commerciales algéro-burkinabé et algéro-malienne : difficultés et perspectives. Nous l'avons abordé sous l'angle de l'intégration économique régionale pour marquer notre espoir de voir émerger un commerce dynamique entre les pays du nord et du sud du Sahara. Car aujourd'hui des interrogations légitimes comme : quelles sont les facteurs qui entravent le bon développement des échanges commerciaux ; quelles sont les opportunités de commerce qu'offre chacun des marchés des trois pays ; quel avenir pour les relations commerciales, sont couramment soulevées. Afin d'apporter des éléments de réponses à ces questions, nous avons choisi de faire des investigations auprès des structures en charges de ces thématiques. Notre démarche de recherche nous a conduit à nous entretenir avec des chargés de questions de commerce extérieur et des chargés de douanes au Burkina Faso, des chargés de commerce extérieur en Algérie, des Diplomates Burkinabé et maliens, etc. il nous a fallu cinq mois pour collecter les informations nécessaires pour l'étude de ce sujet.

Et nous avons structuré le document autour de trois parties qui font office de chapitre. Le premier traite des théories de l'intégration économique régionale. Nous y avons survolé les concepts de commerce international, les déterminants de la réussite de l'intégration régionale, les formes d'intégration, les effets de l'intégration et la problématique de l'intégration régionale à l'heure de la mondialisation. Il convient de noter que développer ce premier chapitre nous a permis de comprendre combien la littérature sur l'intégration économique régionale est très vaste et variée en concept. Nous avons découvert dans notre recherche que l'intégration régionale peut suivre un schéma graduel allant d'une zone de libre échange à une union politique ; ou bien que les unions douanières peuvent détourner le trafic commercial ou encore le régionalisme n'est pas en tout cas une menace au processus de la mondialisation.

Dans le deuxième chapitre, nous avons présenté succinctement la situation économique de chaque pays. En trois sections, nous avons présenté d'abord l'économie algérienne, ensuite l'économie Burkinabé et enfin l'économie malienne. Les sections sont structurées de la même manière à quelques éléments près. Nous avons tenu à mettre l'accent sur les indicateurs utiles dans l'appréciation de chaque économie dans le but qu'ils nous servent dans l'analyse de la situation qui prévaut dans les relations commerciales. Ainsi, pour chaque section nous avons mis en relief dans un premier temps, l'évolution de l'économie nationale, c'est-à-dire son historique et les indicateurs macroéconomiques ; puis nous avons présenté la structure de

chaque économie nationale avec une brève description de chaque secteur d'activités et enfin nous y avons présenté le contexte du commerce extérieur de chaque pays.

Les mots de fin du chapitre II, nous introduit directement dans le vif du chapitre dernier, c'est-à-dire le chapitre III. Dans ce chapitre nous avons analysé les engagements qui lient les trois pays qui nous avons étudiés. Il est également organisé autour de trois sections. Et chaque section aborde un aspect des relations entre l'Algérie et le Burkina et l'Algérie et le Mali. la première section fait état de la situation de la coopération algéro-burkinabé ; la deuxième section fait le point sur la situation de la coopération maliano-algérienne ; enfin la troisième section est consacrée à l'examen des difficultés et à un aperçu sur les perspectives des relations commerciales. A travers ce chapitre nous avons noté que les relations diplomatiques entre les trois pays sont au beau fixe alors que les échanges commerciaux restent timides. Ce chapitre nous a également permis de retenir que les obstacles à lever sont nombreux, toutefois, ils ne sont pas insurmontables. En outre, nous avons compris aussi que des projets qui favoriseront les échanges sont en cours d'étude ou de réalisation.

Cependant force est de remarquer, que le document n'est pas intégral en termes de renseignements. Et ce pour diverses raisons : entre autres obstacles, nous soulignons le manque de documentation, d'abord sur la partie théorique. Nous avons fait le tour des bibliothèques de la ville de Tizi-Ouzou dans l'espoir de trouver les documents pertinents sur les fondements théoriques de l'intégration, mais notre quête fut vaine. En ce qui concerne le deuxième chapitre, en plus des bibliothèques, nous avons consulté un grand nombre de site des services gouvernementaux qui, pour nous, étaient sensés contenir les données nécessaires pour bien présenter l'économie de chaque pays, mais la réalité est que les sites ne rassemblent pas en un seul endroit ce qu'il faut, il a fallu parcourir pas moins d'une centaine pour si peu d'informations. Quand au troisième chapitre, les rapports de nos entretiens ont contribué à un degré minimal car nous n'avons pas eu l'occasion de rencontrer tous les intervenants nécessaires à l'explication de ce troisième point.

En dépit de ces difficultés auxquelles nous avons fait face, nous avons réussi à pointer du doigt quelques facteurs qui défavorisent le développement des échanges transsahariens au regard des éléments mis en lumière dans le document. Et en se basant sur les opportunités de commerce que nous avons évoquées dans le mémoire, nous soutenons également qu'une zone de libre échange est possible entre les deux rives du désert Saharien.

Pour notre part, nous suggérons que les acteurs en charges des ententes entre ces trois pays, en l'occurrence les responsables d'économies et de diplomatie soumettent la thématique de la coopération à contribution des opérateurs agissant sur le terrain. A ce titre, nous recommandons ce qui suit :

- L'organisation des salons d'expositions spéciales des produits des pays partenaires en dehors du programme des agences nationales pour la promotion des exportations ;
- Mise en place des bases de données privées qui seront alimentées par les opérateurs économiques et les universitaires ;
- Collaboration interuniversitaire sur les thématiques liées au commerce entre les pays de subsahariens et les pays maghrébins ;
- Les facilitations, à travers de mesures avantageuses, des procédures de représentations des entreprises dans les autres marchés de la zone ;
- La suppression ou la facilitation de la procédure de demande de visas pour les voyages d'affaires ;
- Création des comités de prospection de marché pour le compte des ressortissants chaque pays.

Ce sujet aurait été approfondi et élargi si le contexte était différent. Nous étions pleinement conscients des obstacles liés à un thème qui nécessite de faire des déplacements sur trois pays et nous l'avons pris tout de même. Comme nous nous attendions, nous avons été confrontés à des difficultés financières, à la contrainte du temps et d'outils de travail. Néanmoins, comme le disait Arthur ASHE « commence là où tu es, utilise ce que tu as, fais ce que tu peux », on a fait ce qui nous était possible. Ceci dit, il serait intéressant de poursuivre la recherche sur les coopérations commerciales entre les trois pays en mettant l'accent sur les opérateurs économiques.

Bibliographie

❖ Ouvrages :

- SUAREZ Alfredo, intégration régionale, évolution d'un concept, Paris, Hachette, 2009.
- RAINELI Michel, la nouvelle théorie de commerce international, collections repères, Paris, éditions la découverte, 1997.
- TSHEYEMBE Mwayila, régionalisme et problème d'intégration, Aléna ; Mercosur ; Union Européenne ; Union Africaine, collection « géopolitique mondiale », l'Harmattan, 2012.
- CATIN Maurice et DJONDANG Paul, commerce international et économies régionales, ouvrage collectif, Paris, Economica, 1992
- VERHILLE Philippe, les échanges internationaux, Paris, Ellipses, 1994.

❖ Mémoires et thèses

- SEDDIKI Fadila et ANOUR Benhalima (2013), l'économie algérienne : économie d'endettement ou économie de marché financier [thèse non publiée], UMMTO, cote C/900F/2013/08.
- TRAORE Thinessi Hama (2017), les relations commerciales entre l'Algérie et le Mali : état des lieux et perspectives, [mémoire non publié], UMMTO.
- TALEB Houria et TENKHIN Wahida (2013), procédures d'exportation et choix d'une solution de transport, cas du complexe agroalimentaire CEVITAL Bejaia [mémoire non publié], Université Abderrahmane Mira de Bejaia. Disponible ici : www.univ-bejaia.dz/bitstream/handle
- BERMBA Golkend (1992), approche dynamique de la productivité industrielle au Burkina faso [mémoire de DEA], Université de Ouagadougou. Disponible ici : www.codesria.org/IMG

❖ Articles universitaires

- Abdou Diouf, « Afrique : l'intégration régionale face à la mondialisation », Politique étrangère 2006/4 (Hiver), p. 785-797. DOI 10.3917/pe.064.0785. article disponible en ligne à l'adresse : <https://www.cairn.info/revue-politique-etrangere-2006-4-page-785.htm>
- Jérôme Trotignon. Brésil-Argentine: effets statiques et dynamiques de l'intégration commerciale. Working Paper du GATE 2001-15. 2001. <halshs-00179978>

- Moran Pierre. Note sur l'effet de détournement. In: Revue économique, volume 18, n°4, 1967. pp. 637-653; doi : <https://doi.org/10.3406/reco.1967.407780>
https://www.persee.fr/doc/reco_0035-2764_1967_num_18_4_407780

❖ Rapports officiels

- Organisation mondiale de commerce (OMC), *l'examen statistique du commerce mondial 2017*, rapport annuel, récupéré de www.wto.org/statis_f/wto2017_f
- OMC, rapport annuel sur le commerce mondial 2007
- Ministère de l'agriculture et des ressources animales, *la situation de l'agriculture burkinabé* (1993), rapport officiel
- Centre d'analyse des politiques économiques et sociales, *structure, comportement et performance de l'industrie manufacturière au Burkina Faso*, Seglaro Abel SOMÉ, Juillet 2007, rapport officiel
- Ministère de l'économie et des finances du Burkina Faso, *balance des paiements et position extérieure globale*, (2016), officiel
- Ministère des finances de l'Algérie, *statistiques du commerce extérieur* (2016), rapport officiel, récupéré de www.douane.gov.dz/pdf/r_périodique
- Ambassade de Suisse à Alger, *rapport économique Algérie 2016*,
- Ministère de l'agriculture et du développement rural, recensement général sur de l'agriculture (2001) récupéré de www.minadri.dz/pdf/RGA

❖ Webographies

<https://www.doc-etudiant.fr/Commerce/.../Cours-Histoire-du-commerce-international-...>
COMMERCE INTERNATIONAL

http://www.foad-mooc.auf.org/IMG/pdf/Sequence_1-2.pdf LES 2CHANGES
INTERNATIONAUX, APPROCHE....

http://ruig-gian.org/ressources/comelieu-inegal_Mali-Plagnat-Barry.pdf

http://www.finances.gouv.ml/sites/default/files/Note_Conjointe_3T16.pdf

<http://www.ml.undp.org/content/dam/mali/docs/povred/undp-ml-Note%20sur%20les%20indicateurs%20socio-%C3%A9conomique.pdf>

https://agritrop.cirad.fr/531176/1/document_531176.pdf impact sur l'économie...

www.insd.bf/n/contenu/pub_periodiques/comptes_eco/AnalyseCN2015_DEF.pdf
Synthèse de l'activité économique - INSD.bf

http://www.burkinapmepmi.com/IMG/pdf/rapport_sur_la_situation_economique_et_financiere_1_.pdf rapport sur la situation economique et financiere ... - Burkina PME/PMI

www.cnpe.gov.bf/IMG/pdf/RSEF_UEMOA.pdf rapport sur la situation economique et financiere du burkina ... - CNPE

https://www.cncd.be/IMG/pdf/cahier_08.pdf LES CAHIERS DE LA COOPÉRATION ... - CNCND-11.11.11

www.asiapacific.ca/.../backgrounder_1_-_le_commerce_et_les_accords_commerciaux... les accords commerciaux questions –canada

www.bceao.int balance des paiements du Burkina Faso

www.ons.dz statistiques sociales

Base de données

www.imf.org/external/pubs/ft/weo/2018/01/weodata/download.aspx consulté le 11/06/2018 (deux classeurs excel)

www.izf.net

Liste des tableaux

Tableau n° 01 : synthèse des étapes de l'intégration économique régionale	20
Tableau n° 02 : la mise en œuvre des effets de création et de déviation de commerce.....	22
Tableau n°03 : évolution des indicateurs économiques	35
Tableau n°04: Production des hydrocarbures : 2008 à 2012.....	37
Tableau n° 05: l'évolution des chiffres clés du secteur de l'électricité.....	37
Tableau n° 06 les groupes des produits d'importation de l'Algérie en Millions de dollars US	39
Tableau n° 07: principaux fournisseur selon la valeur des importations en millions de dollars US.....	40
Tableau n°08 : principaux acheteurs des produits algériens, en millions de dollars US.....	41
Tableau n° 09 : évolution des indicateurs macroéconomiques 2013-2017	44
Tableau n° 10 : décomposition de la croissance du secteur primaire.....	45
Tableau n° 11 : décomposition de la croissance du secteur secondaire	47
Tableau n°12 : analyse SWOT de l'industrie burkinabé	48
Tableau n°13 : désagrégation de la valeur ajoutée du secteur tertiaire	49
Tableau n° 14 : Les 10 principaux produits d'exportations en millions de FCFA	50
Tableau n°15 : Evolution des importations en millions de francs CFA (TOP 20 en 2016	51
Tableau n° 16 : Evolution des exportations en millions de francs CFA (TOP 20 en 2016).....	53
Tableau n° 17 : les principaux fournisseurs du Burkina Faso	54
Tableau n° 18 : évolution des principaux indicateurs économiques	55
Tableau n° 19 : les principaux produits d'importation du Mali	58
Tableau n° 20 : les principaux produits d'exportation du Mali.....	59
Tableau n° 21 : liste des 10 principaux fournisseurs du Mali	59
Tableau n° 22 : liste des principaux clients du Mali	60
Tableau n° 23 : Evolution des exportations en million de FCFA.....	70
Tableau n° 24 : Evolution des importations en million de FCFA	70
Graphique n° 13 : évolution de la balance commerciale du Burkina Faso avec l'Algérie.....	71
Tableau n° 25 : évolutions des importations en provenance de l'Algérie (franc CFA)	78
Tableau n° 26 : les exportations du Mali à destination de l'Algérie	81
Tableau n° 27 : tarif extérieur commun de la CEDEAO.....	92
Tableau n°28 : Les produits interdits ou soumis à restrictions.....	94

Liste des figures et graphiques

Graphique n°1 : effets d'une union douanière.....	22
Figure n° 02 : du marché unique à l'ouverture des marchés publics.....	26
Figure n° 1 : l'union économique et baisse des coûts	26
Figure n° 03 : du marché commun à l'économie d'échelle.....	27
Figure n° 04 : de marché unique à l'accroissement de la concurrence	27
Figure n° 05 : zone unifiée et allocation de ressources	28
Figure n°06 : du marché unique à la perte d'emploi	29
Grphe n°02 : principaux produits d'exportations hors hydrocarbure, en millions d'USD	40
Graphique n° 08 : Valeur ajoutée selon la branche d'activité en 2017	45
Graphique n°09 : part de chacun des principaux produits d'exportations de 2016.....	51
Graphique n°10 : part des principaux secteurs d'activités dans le PIB 2016.....	56
Graphique n° 12 : rapprochement de la croissance des trois PIB.....	61
Figure n° 07 : démarche de préparation de la commission mixte	68
Figure n° 08 : démarche de préparation de la commission mixte (CMAM).....	77
Graphique n° 14 : évolutions des importations	80
Graphique n° 15 : évolutions des exportations.....	84
Graphique n° 16 : évolution de la balance commerciale du Mali avec l'Algérie.....	84

Annexes

Annexe 1 : entretien avec le premier conseiller de l'ambassade du Mali

Transcription de l'entretien réalisé avec le 1^{er} conseiller de l'ambassade du Mali.

Alger, le 09/08/2018

Durée : 2 vidéos de 15 :59' et 14 :09'

Étaient à l'audience

KIENDREBEOGO.T.Siméon (l'intervieweur)

Accompagné par **GANSONKE Gaiwara**

Mr **DIALLO Aboubacar Biro**, 1^{er} conseiller de l'ambassade du Mali à Alger (l'interviewé)

1. Le contexte de la coopération diplomatique.

Comme tu peux t'en rendre compte, ça date du lendemain de l'accession des deux pays à l'indépendance, le Mali en 1960 et l'Algérie en 1962.

En 1963, les deux pays historiquement, qui étaient d'orientation socialiste ; le premier régime du Mali, celui de Modibo Keita qui était d'option socialiste, c'était la même chose ici, ont rapidement noué les contacts qui ont abouti à la signature de nombreux accords. Historiquement, c'est vraiment depuis l'accession à l'indépendance des deux pays,--- si tu as des questions à ce niveau---

2. Le cadre juridique des accords signés

Le cadre est très riche, très varié. On n'a pas moins de 130 accords signés depuis l'accession des deux pays à l'indépendance jusqu'à la dernière cession de la commission mixte qui s'est tenue à Bamako en décembre 2016. Les derniers accords furent signés, il y'en avait 13, pour enrichir le cadre juridique déjà très dense et très varié. Ce n'est pas en fait le nombre qui pose problème, ici il y en a suffisamment.

3. Les domaines de coopération

En fait, c'est tous les domaines.

Dans le domaine politique avec la mise en place des cadres de concertation entre les deux ministères des affaires étrangères, des cadres de concertation entre les ministres des affaires étrangères quand ils participent à des rencontres internationales... de haut niveau de part et d'autres des deux premiers ministres ou des présidents de la république au niveau politique ça se passe au plus haut niveau. C'est d'autant plus important que vous n'êtes pas sans savoir que l'Algérie est aujourd'hui un acteur clé dans la gestion de la crise Malienne pour avoir abrité les travaux de l'accord inclusif du dialogue inter malien suite à l'éclatement de crise sécuritaire en 2012. L'actuel président IBK a été en Algérie en 2014 pour solliciter le concours de son ami et frère le président Abdel Aziz Bouteflika pour justement ... Les Maliens sont restés ici pendant un an pour des négociations, des discussions qui ont abouti à la signature de l'accord de 2015. La 1^{ère} phase en mai parachevée en juin 2015. Aujourd'hui, l'Algérie est le président du comité de suivi de la mise en œuvre de l'accord inclusif avec l'ensemble des partenaires bilatéraux et

multilatéraux qui ont contribué à accompagner ce processus jusqu'à son aboutissement. Le comité de suivi est presque à sa 18^e, 19^e ou 20^e session.

Sur le plan économique, il y a énormément d'accords dans différents domaines, au niveau du transport, au niveau des services, tous les domaines sont concernés par ce cadre juridique.

4. La portée des accords : espace et temps

Comme tout accord juridique, il régit un domaine spécifique, englobe en son sein des éléments qui déterminent sa mise en œuvre, les procédures de signatures, les procédures de ratification et puis des secteurs qui sont pris en charge. Au niveau des accords, il y a des mécanismes de suivi d'évaluation ou de rencontre qui sont planifiés : rencontre annuelles, triennales, semestrielles... Malheureusement à ce niveau là, il y a tellement de forme que c'est à la lecture ou à l'analyse de chaque accord qu'on se rend compte de sa portée dans le temps et les mécanismes prévus en son sein pour sa mise en œuvre. De façon générale, on peut donner la portée globale des accords. Il faut prendre au cas par cas.

Si on prend l'accord sur le transport aérien, certainement qu'il y a des mécanismes qui accordent des avantages aux compagnies de chaque pays ; avantages qui peuvent concerner tel ou tel aspect et puis qui peuvent inclure l'intervalle et peut être la prise en compte de la question du contentieux qui naitrait éventuellement dans la mise en application de ces accords. Je te rappelle, vraiment il faut étudier les accords au cas par cas pour connaître la portée et la période prévue pour leurs mises en œuvre. Ce qui s'avère fastidieux, vu le nombre d'accords qu'il y a.

5. Les modalités de mise en œuvre de ces accords

Chaque accord détermine les mécanismes de sa mise en œuvre, mécanismes de suivi, domaine régi, les procédures à suivre en cas de contentieux pour dénoncer l'accord. Tout cela est inclus dans les dispositions.

6. La composition de la commission mixte Algéro-Malienne

Elle a été installée en 1963. Techniquement, qu'est ce qu'une commission mixte ? C'est une commission qui est mise en place entre deux parties pour examiner un certain nombre de centres d'intérêts communs juridiquement et légalement c'est la définition. La commission mixte maliano-algérienne qui s'est tenue à Bamako, comment elle se prépare ? Déjà, on se rend compte que y a un accord général de coopération qui institue la commission. L'accord général de coopération permet de mettre en place les différents mécanismes de coopération par exemple l'Algérie et Mali peuvent décider ensemble de mettre en place une commission mixte, de mettre en place un comité pour gérer la question des migrants. Ils décident de mettre en place une commission qui va gérer les bourses, mettre en place des mécanismes pour gérer les problèmes frontaliers, un comité bilatéral stratégique, voilà des mécanismes de coopération qui sont prévus qui sont opérationnels et qui partent progressivement d'un accord cadre de coopération. En fonction des besoins, chaque partie peut exprimer le souhait de la création d'un comité ou d'une commission quelconque et les parties discutent de l'intérêt, de la faisabilité de l'opérationnalisation de la commission, du comité qu'on voudrait mettre en place. Prenons dans ce cadre global la commission mixte bilatérale comment elle se prépare ? Il existe un ordre de jour et la session se prépare alternativement dans les deux pays en

mettant à contribution l'ensemble des ministères sectoriels concernés. On peut dire avec l'Algérie.

A l'analyse, premièrement on sait que y a l'aspect formation qui est fondamental, donc on fait appel au ministère de l'enseignement supérieur. Dans ce dossier y a l'aspect formation professionnelle qui est important, on peut faire appel au ministère de l'enseignement professionnel.

Aspect question des problèmes frontaliers, le Sud de l'Algérie avec le Nord du Mali, on fait appel aux deux ministères de l'administration territoriale. Il y a certains nombre de projet d'accords soit élaboré par la direction des affaires juridiques du Mali ou par un ministère sectoriel quelconque, on fait appel à ce ministère là. Dans les préparatifs, il y a énormément des réunions interministérielles qui sont organisées dans le mécanisme. Donc tous les acteurs sont conviés au ministère des affaires étrangères qui est le ministère de coordination.

Chaque ministère vient s'exprimer les nouveaux besoins en faisant le point de la mise en œuvre d'un point qui aurait été retenu lors des sessions précédentes et qui n'aurait pas connu de début d'exécution ou si même connaissant un début d'exécution poserait des problèmes qu'il faille remettre sur la table.(l'expression de besoin, mise au point)

C'est tout cela qui est synthétisé, compilé et qui constitue les documents de la commission mixte. Entre temps au niveau plus transversal, les deux ministères des affaires étrangères à travers leurs ambassades, l'ambassade du Mali à Alger et l'ambassade de l'Algérie à Bamako (l'interface entre les deux ministères).

Si l'Algérie propose tel ou tel accord, le ministère des affaires étrangères le transmet à l'ambassade qui le transfère à Bamako. Si ça concerne un ministère sectoriel le projet lui est transféré pour avis et les avis remontent aux affaires étrangères qui les transmettent à l'ambassade qui les passent aux ministères des affaires étrangères d'Algérie qui les transmet au ministère concerné, c'est ainsi qu'on prépare la session de la commission mixte, ça peut prendre un an, deux ans ou trois ans. Toutefois, les travaux lors de session durent généralement quarante huit (48) heures. Le travail intense est fait en amont de la définition de l'ordre des dossiers à traiter, les projets qui sont soumis. IL faut que les projets soient examinés par les deux parties, amendés, enrichis...

Est-ce qu'on va signer, est ce qu'on ne va pas signer, c'est tout cela qui va déterminer l'ordre du jour de la session de la CMAM.C'est un travail diplomatique énorme qui est effectué en amont pour que tous les documents qui seront proposés à l'examen des ministres soient déjà des documents consensuels qui seront acceptés par les deux parties et signés sans problème. Le jour de commission mixte, le partenariat avec l'Algérie est tellement stratégique que la commission n'est plus présidée par les ministres des affaires étrangères mais les deux 1^{er} ministres. La session 2016 a été présidé par les deux 1^{er} ministres ; M. Keita et Abdel Malek Chelal. Ils prononcent leurs discours d'appréciation globale d'évaluation et de perspective en donnant les orientations politiques nécessaires. Une fois les documents examinés, les projets approuvés et les accords signés, le tout est consigné dans un procès verbal qui sanctionne les travaux de la commission mixte. C'est un travail diplomatique très intense, enrichissant. Je vais vous montrer un exemple de procès verbal de commission mixte, c'est un travail fastidieux mais enrichissant...

7. Demande de soumission de projet à la commission

Chaque secteur, par rapport aux besoins nouveaux du Mali, aux besoins nouveaux de l'Algérie, on peut justement proposer soit un projet d'accord, soit demander à enrichir les domaines sur lesquels les deux pays sont déjà engagés par rapport aux aspects nouveaux qui n'auraient pas été inclus dans l'accord généralement, c'est ainsi et cela se passe sur une base consensuelle, ce qui est extrêmement important. On n'impose rien tout se fait sur une base de concertation et de consensus.

8. Difficultés de mise en œuvre des accords

Juridiquement, il existe deux formes d'accords : les accords de forme simplifiée qui ne posent aucun problème et qui entrent en vigueur dès la signature ; les accords en forme solennelle qui nécessitent une procédure de ratification. Qu'est ce que ça veut dire ? Cela veut dire que l'État (Algérien ou Malien) consent à ce que l'accord entre dans son arsenal juridique, accepte les dispositions de l'accord qu'elles soient appliqués à lui. C'est cela la procédure de ratification.

Dans la constitution Malienne, le président peut directement ratifier certains accords mais pour d'autres, il doit passer par les députés. Je crois que c'est la même procédure en Algérie. Mais comme vous le savez nos président qui ont des agendas chargés souvent, le temps de programmer tout cela...ça peut trainer, exemple un accord qui a été signé cette année peut faire 5 ans sans être ratifié, alors que tant que c'est pas ratifié, ça rentre pas dans l'ordonnancement juridique de l'État. C'est-à-dire ça ne s'applique pas à l'État (au Mali).

Il y a un engagement tacite au départ qui mérite d'être accompagné par le bouclage de la procédure de ratification, c'est extrêmement important. On a ce problème là il y a beaucoup d'accords en forme solennelle qui n'ont pas encore été ratifiés ou qui sont ratifiés très en retard. Il peut arriver que le Mali ratifie mais l'Algérie ne ratifie pas ou n'a pas encore ratifié. Il y a des accords dans cette situation et tant que toutes les deux parties n'ont pas ratifié ;ça ne s'applique pas bon, c'est en fonction des intérêts et priorités des uns et des autres.

9. L'État des échanges commerciaux entre les deux nations

Le premier constat que je fais, c'est que c'est en deçà de la qualité des relations qu'entretiennent les deux pays .Ils peuvent faire plus, ils peuvent faire mieux, mais aujourd'hui il y a des obstacles objectifs qu'il faut relever, liés à la situation politique et économique dans l'un ou dans deux pays en même temps.

Prenons le cas du Mali, le 1^{er} obstacle, c'est quoi ?

Aujourd'hui, avec l'éclatement de crise de 2012 la frontière terrestre est fermée. Pour commercer, il faut l'échange de marchandises et donc transporter, si la route est fermée vous voyez le problème.

2^e obstacle : problème de ratification d'accords ; on s'entend sur des matières sur lesquelles on est prêt à coopérer, si on n'avance pas dans la démarche en allant vers la procédure de ratification, ça ne sert à rien car tout ce qui est prévu ne pourra pas s'appliquer, ça contribue à allonger la liste des cadres juridiques mais l'impact réel est à redéfinir

3^e obstacle : l'absence de coopération bancaire (entre les institutions bancaires) : s'il n'y a pas de banque Malienne en Algérie et inversement...

Or, pour commencer, les moyens financiers sont un paramètre fondamental, on ne peut faire du commerce sans la bourse, quand on échange de produits, il faut les payer.

4^e obstacle : les réseaux routiers entre l'Algérie et le Mali qu'en est-il ? Même s'il existe un projet intégrateur qu'on appelle la route transsaharienne qui est suffisamment avancée coté Algérien et dans certains pays de la région, le problème c'est que au Mali, avec la crise, tout le Nord est complètement out. Le tronçon qui revient au Mali avec cette crise les (travaux) projets sont suspendus.

Financement obtenu pour certaines études de faisabilité bouclées pour d'autres mais ça reste des projets. Peut-on commencer aisément dans un tel contexte ?

Il existe d'autres obstacles, il faut reconnaître qu'aujourd'hui il y a sérieux disfonctionnement qu'il faut régler si on veut vraiment aller loin. Il y a vraiment des problèmes qui freinent le développement des échanges commerciaux.

10. Le commerce informel (chiffre, impact et conséquence)

Comme son nom l'indique informel, ça veut dire que ça échappe au circuit donc difficile d'avoir des chiffres. Les opérateurs ne déclarent pas leurs marchandises, payent pas douanes, d'impôt....

L'impact est réel, l'installation de contrebande

Sachant que ce sont les recettes d'impôts, de douanes qui permettent à nos pays d'assumer ses fonctions régaliennes. Cela a un impact réel pour cerner vraiment ces paramètres, il faut mettre en place une équipe de chercheurs chevronnés qui puissent les identifier, les suivre, décrire le mécanisme, établir le chiffre d'affaire qui puissent déterminer jusqu'où les conséquences peuvent être néfastes pour l'État, c'est fastidieux comme étude. L'essentiel est de mettre l'accent sur le fait que le caractère informel ne permet pas de cerner dans tous les contours ce phénomène et un peu les conséquences sur les économies, les populations.

11. Quelles sont les mesures incitatives mises en place pour encourager les opérateurs des parties à s'intéresser aux marchés des deux pays ?

Là, il faut voir le code des investissements.

Aujourd'hui, au Mali tu peux créer ton entreprise en deux heures.

Annexe 2 : entretien avec trois expert de la direction générale de commerce, Burkina faso

Transcription de l'entretien réalisé les experts de la Direction Générale du Commerce(DGC)

Date : Ouagadougou, le 05 avril 2018

Durée de l'entretien:40 mn à 11h 45

Durée de l'enregistrement audio:38mn 12 sec

Étaient à l'audience

Moi-même KIENDREBEOGO T. Siméon (l'intervieweur)

Accompagné de BANCE S. Simon Pierre

Et les experts

Mr. OUEDRAOGO Souleymane (code 1)

Mr. ILBOUDO Seydou (code 2)

Mr. BILGO Aboubacar (code 3)

Pourriez-vous nous parler du commerce extérieur du BF, position, chiffres et perspectives ?

2-Le BF est plus ou moins intégré dans les blocs économiques du point de vu de des importations et des exportations, il fait parti des regroupements sous régionaux, continental et mondial qui sont des opportunités pour accroitre les échanges commerciaux. La balance commerciale est un document idéal pour comprendre les échanges entre le BF et le reste du monde.

3-Nous sommes en union douanière avec l'UEMOA/CEDEAO. C'est la politique commerciale de cette union qui s'applique et elle se résume à la libre circulation, au tarif extérieur commun...Nous sommes membre de l'OMC, si vous souhaitez avoir des informations concernant l'engagement avec l'OMC, vous pouvez les trouver sur le site de l'OMC--les consolidations... De manière spécifique, l'historique des échanges montre qu'on ne commerce pas beaucoup avec l'Algérie. Je vois ici : 36 millions en exportation et 170 millions en importation pour l'année 2017 ; c'est pour dire que ce n'est rien.

D'après vous, quels pourraient être les facteurs qui font que les deux pays ne coopèrent pas commercialement ?

1-On coopère, mais la réalité des échanges montre qu'on ne coopère pas suffisamment. Ce qui peut expliquer cela, je dirais que c'est le comportement rationnel du secteur privé.

3-En réalité, il y a une coopération. Il existe une commission mixte. Lorsqu'on parle de commission mixte, c'est la rencontre entre des représentants des deux gouvernements.

-C'est lors de la dernière commission en 2008 que ya eu le statuquo, et c'est en 2014 que les deux parties se sont réunies pour voir quelles sont les difficultés de mis en oeuvre de la convention, des projets ...

-Les deux parties reconnaissent qu'il ya des difficultés à mettre en oeuvre les accords. Or, il ya eu un accord entre les deux chambres de commerce et ils n'arrivent pas à exploiter les accords signés. C'est dans ce sens que les deux parties ont proposé des recommandations pour la mise en oeuvre de ces accords et on espère que dès que ces recommandations seront mises en oeuvre, cela va permettre de dynamiser les échanges commerciaux entre deux pays.Un cadre formel peut faciliter les échanges.

Dans le domaine des hydrocarbures, il y a eu un accord avec la SONABY. La partie Algérienne a décidé d'accompagner la SONABY mais la réalisation de l'accompagnement ne fait pas depuis 2014.

2- « Manque de suivi, manque de cadre formel », c'est vraiment l'une des raisons comme l'a dit Mr le directeur, c'est le volet politique qui ouvre la voie au volet commercial. S'il n'y a pas d'accord formel, il y aura des entraves au commerce et s'il y a des entraves, aucun operateur ne va risquer d'envoyer ses marchandises dans une contrée où il aura des difficultés à décharger, il sera confronté à des refus à la frontière...

On fait tout pour que dans le cadre de la coopération, toutes ces questions soient aplanies. En ce moment, on pourrait faire beaucoup de choses facilement (exportationimportation)

Mr le Directeur, votre commentaire sur la question.

1-Les operateurs agissent en fonction de leur jugement sur le climat des affaires, si le cadre politique n'est pas adéquat, l'Algérie à priori, n'est pas simple.

Comment fonctionne la commission mixte ?

3-La dernière commission s'est tenue à Ouagadougou pour évaluer la mise en oeuvre des accords. Lorsqu'il y a une commission mixte (au BF ou en Algérie).il se constitue une délégation avec les différentes structures, (sous département ministériels, représentants de secteur...) sur place qui vont rencontrer la délégation de l'autre partie. La délégation est dirigée par le ministère des affaires étrangères.

Avant la rencontre, il se tient des réunions préparatoires dont chaque pays entre les structures concernées, à l'issue de ces rencontres, on soumet les projets au ministère de commerce qui avise et soumet le document aux affaires du BF qui, à son tour, l'envoie aux affaires étrangères de l'Algérie. Le MAE de l'Algérie transmet le document au ministère de commerce qui amende et retourne le document qui va suivre le même chemin. Il en va de même pour le document préparé en Algérie. Si les

amendements conviennent au MCI, il met son OK et attend la discussion de la commission mixte, si les deux parties tombent d'accord lors des négociations, on transmet le document au service juridique qui va apporter l'aspect juridique. Soit, ce sont les deux ministres de commerce qui signent ou les affaires étrangères. Il est prévu que les réunions se tiennent tous les deux ans soit à Ouagadougou ou à Alger. Les projets peuvent être dans les domaines de construction, méthodologie, qualité, technologie, l'agriculture, tout dépend des potentialités du pays partenaire. On parle de l'autoroute Ouagadougou-Alger en passant par Bamako ; d'un chemin de fer. On évalue (commission mixte) pour voir les mesures à réaliser pour la mise en oeuvre de ces projets...

Lors des rencontres, Les experts ont du mal à s'entendre sur les questions et si c'est le cas, on remonte la question au niveau des ministres de commerce, si ce n'est pas concluant, on passe aux Ministres des affaires, sinon les Présidents.

Un cas d'exemple c'est la signature des accords entre chambre de commerce (CCIBF et CCRCI). La chambre de commerce ivoirienne qui change d'experts à chaque rencontre. Chacun soutenant qu'il ne maîtrise pas le dossier ...

Exemple : Les attestations de Bac qui ont une validité de 10 ans en RCI et 18 mois au BF, chaque partie dit que c'est la loi de son pays.

Côté réglementation, qu'est ce qui est prévu au Burkina Faso pour faciliter l'implantation des sociétés algérienne et réciproquement?

Il ya un projet en cours qui s'appelle projet d'investissements réciproques .Si cet accord se concrétise, ça va attirer les investisseurs des deux cotés. Ces éléments sont dans le rapport (note)...

Lorsque vous allez lire la note, il y a une partie industrielle, des investisseurs...Concernant les échanges commerciaux, il y a africana, concernant les chambres de commerce, mais on a du mal à avoir un point focal en Algérie.

1-En tant que étudiant, vous avez un rôle à jouer dans ce domaine.

Exemple : Au Maroc, les étudiants arrivent à intégrer les sociétés Marocaines et jouent le rôle de croix de transmission, et vous pouvez jouer ce rôle avec les Algériens.

2-Si le cadre politique est assez robuste dans ce sens, ça facilite la collaboration avec moins d'entraves.

On dit souvent que le système bancaire Algérien est rigide, et ne facilite pas ainsi les opérations de commerce avec les opérateurs étrangers.

3-C'est comme en Éthiopie, ce sont des économies nationalistes et ça joue fortement sur les transferts financiers. Ils sont trop regardants en ce qui concerne leur monnaie, ce qui

alourdit les affaires. C'est l'une des raisons du désintérêt des hommes d'affaires burkinabé vis-à-vis de l'Algérie.

On évoque aussi le problème de sécurité du Nord du Mali comme obstacle à la promotion d'un commerce dynamique.

1-C'était Kadhafi qui pouvait résoudre cette question dans le cadre des projets comme CENSAD, NEPAD avec la construction des routes Alger-Bamako-Ouagadougou.

1-Peut être que la qualité des relations entre les pays magrébins n'est pas innocente. Le jeu politique du BF qui coopère avec le Maroc ; le Maroc et l'Algérie qui ne s'entendent pas...

B- A propos du projet PATECE, il y a coopération avec les pays magrébins de façon générale ou bien, ce n'est pas lié ?

Le projet PATECE concerne les produits structurant, c'est vrai qu'il est transversal mais, c'est plus interne qu'externe. C'est un projet qui apporte du matériel de formation aux industries pour booster la production, la compétitivité.

Quel document, pourrais-je consulter pour comprendre les détails de la coopération dans le cadre de mon mémoire ?

1-Déjà, nous allons vous fournir des documents (informations) sur la coopération et sur les échanges commerciaux, l'arrêté sur la chambre de commerce peut vous aider. Le site de l'OM, le document profil paritaire dans le monde, rapport du doing business, le site du MAE, la balance de paiement, cadre intégré (EPC).

2-Je vous donne le TEC de la CEDEAO.

Fin

Table des matières

Remerciements	i
Dédicace	ii
Liste des abréviations, sigles et acronymes	iii
Résumé	iv
Sommaire	v
Introduction générale	1
Chapitre I : les théories de l'intégration économique régionale	7
Section 1 : concepts de base de l'intégration économique régionale	8
1-Définitions de quelques concepts.....	9
1-1-États-nation (approche économique)	9
1-2-Échanges commerciaux internationaux/commerce international	9
1-3-Régionalisme	10
1-4-Régionalisation	11
1-5-Intégration économique régionale	11
2-Les types d'approches de l'intégration économique.....	12
2-1-L'approche de l'intégration par le marché.....	12
2-2-L'approche de l'intégration complexe.....	12
2-3-L'approche fonctionnaliste	13
2-4-La théorie structuraliste	13
3-Les déterminants de l'intégration économique	14
3-1-Facteurs sociaux	14
3-2-Facteurs économiques.....	15
3-3-Facteurs politiques et institutionnels	15
Section 2 : fondement théorique de l'intégration économique régionale.....	15
1-Notion d'accord commercial.....	16
1-1-Les accords bilatéraux et les accords multilatéraux.....	16
1-2-Les accords commerciaux régionaux/Accords commerciaux préférentiels.....	17
1-3-Accords de partenariat économique(APE)	17
2-Les formes d'intégration économique régionale.....	17
2-1-Zone de libre-échange	18
2-2-Union douanière	19
2-3-Marché commun	19
2-4-L'union économique.....	20

- 2-5-Union politique ou confédération 20
- 2-6- résumé des formes d'intégration..... 20
- 3-Les effets de l'intégration économique régionale 21
 - 3-1-Le modèle de Jacob Viner 21
 - 3-2-Le modèle classique..... 23
 - 3-3-Le modèle néoclassique (modèle HOS) 23
 - 3-4-La dynamique des effets de création dans les nouvelles théories de commerce international 23
 - 3-5-Dynamique des effets de détournements de commerce..... 24
 - 3-5-1-Effet de détournement avec des couts croissants/décroissants 24
 - 3-5-2-La proximité et les effets de détournement 24
 - 3-5-3-Les effets d'agglomération 25
- Section 3 : conséquences de l'intégration économique régionale 25
 - 1-Les avantages de l'intégration économique 25
 - 1-1-Baisse des coûts de transactions 25
 - 1-2-La suppression des monopoles nationaux et l'ouverture des marchés publics 26
 - 1-3-La réalisation d'économie d'échelle et baisse de coût de production..... 26
 - 1-4-L'accroissement de la concurrence entre les entreprises 27
 - 1-5-Une meilleure allocation des ressources..... 28
 - 2-Les limites de l'intégration économique régionale 28
 - 2-1-Perte d'emplois nationaux 29
 - 3-Le régionalisme (ACPr) versus mondialisation (OMC) 29
 - 3-1-Les arguments en faveur des Accords commerciaux préférentiels régionaux..... 30
 - 3-2-Les arguments à l'encontre des ACPr 30
- Chapitre II : aperçu général sur l'économie algérienne, l'économie burkinabé et l'économie malienne32**
 - Section 1 : Bref aperçu sur l'économie algérienne..... 33
 - 1-Évolution de l'économie algérienne 34
 - 1-1-Historique de l'économie..... 34
 - 1-2-Évolutions des agrégats macroéconomiques 35
 - 2-Structure de l'économie algérienne..... 35
 - 2-1-Le secteur primaire 35
 - 2-1-1-les atouts du secteur primaire algérien 36
 - 2-2-Le secteur secondaire..... 36
 - 2-2-1-Potentiels des hydrocarbures et des mines 36
 - 2-2-2-Potentiels du domaine du gaz, électricité et BTP 37

2-2-3-L'industrie manufacturière	38
2-3-Le secteur tertiaire	38
3-Commerce extérieur de l'Algérie.....	38
3-1-Les principaux produits d'importation et d'exportation de l'Algérie.....	38
3-1-1-Les principaux produits d'importation.....	39
3-1-2-Les principaux produits d'exportation hors hydrocarbure	39
3-2-Les principaux partenaires bilatéraux de l'Algérie en 2016.....	40
3-2-2-Les principaux clients de l'Algérie	41
Section 2 : bref aperçu sur l'économie burkinabé.....	43
1-Évolution de l'économie burkinabé.....	43
1-1-Les indicateurs macroéconomiques de l'évolution de l'économie burkinabé	44
2-Structure de l'économie burkinabé	44
2-1-Le secteur primaire	45
2-1-1-Les atouts du secteur primaire.....	46
2-1-2-Les contraintes.....	46
2-2-L'industrie	46
2-2-1-Les contraintes et les atouts de l'industrie burkinabé.....	47
2-3-Secteur tertiaire.....	49
3- Commerce extérieur du Burkina Faso	49
3-1-Les principaux produits d'importation et d'exportation du Burkina Faso.....	50
3-1-1-Les principaux produits d'exportation du Burkina Faso	50
3-1-2-Les principaux produits d'importation du Burkina Faso.....	51
3-2-Les principaux partenaires du Burkina Faso	52
3-2-1-Les destinations des exportations	52
3-2-2-Principaux pays d'origine des importations du Burkina Faso.....	53
Section 3 : aperçu sur l'économie malienne.....	55
1-L'évolution de l'économie malienne	55
1-1-Les indicateurs macroéconomiques.....	55
2-La structure de l'économie malienne	56
2-1- le secteur primaire	56
2-2-l'industrie malienne	57
2-3- le secteur des services.....	57
3-Le commerce extérieur du Mali	58
3-1-Les principaux produits d'importation et d'exportation du Mali	58
3-1-1-Les principaux produits d'importation	58
3-1-2-Les principaux produits d'exportation	59

3-2-les principaux partenaires	59
3-2-1- les principaux fournisseurs.....	59
3-2-2-les principaux clients du Mali	60
Chapitre III : analyse des relations commerciales algéro-burkinabé et algéro-malienne	
.....	63
Section 1 : état de la coopération algéro-burkinabé	64
1-Le cadre juridique et domaines de la coopération algéro-burkinabé	64
1-1-Le cadre juridique de la coopération algéro-Burkinabé.....	64
1-2-les domaines de la coopération	65
1-2-1-la coopération dans le domaine du commerce.....	65
1-2-2-la coopération dans le domaine de l'industrie	66
1-2-3- la coopération dans le domaine de l'énergie	66
1-2-4-coopération politique, dans les domaines de la sécurité et de la justice.....	66
1-2-5- coopération dans le domaine de la formation.....	67
2-la commission mixte algéro-burkinabé (CMAB).....	67
2-1-la composition de la CMAB	67
2-2-la préparation d'une session de la CMAB	68
2-3-évaluation de la coopération lors de la réunion de la CMAB	69
3. la coopération économique.....	69
3-1- Le contenu des accords de la coopération dans le domaine économique	69
3-2-les échanges commerciaux entre l'Algérie et le Burkina Faso	70
3-2-1- les exportations du Burkina Faso vers l'Algérie	70
3-2-2-les importations en provenance de l'Algérie	70
Section 2 : Etat de la coopération Algéro-malienne.....	72
1-le cadre juridique de la coopération algéro-malienne	72
1-2-les accords de facilitation des échanges commerciaux	73
1-2-1- extrait de l'accord de coopération entre la CCIM et la CACI.....	73
1-2-2-Mémorandum d'entente relatif à la promotion du commerce extérieur entre l'Algex et l'Apex-Mali.....	74
2- la commission mixte Algéro-malienne	75
2-1- description de la commission mixte algéro-Malienne	75
2-2-préparation de la CMAM.....	76
2-3- démarche de préparation de la session de la CMAM	76
3- l'état de la coopération économique entre l'Algérie et le Mali.....	77
3-1-les importations maliennes en provenance de l'Algérie	78
3-2-les exportations maliennes à destination d'Algérie	80

Section 3 : les difficultés et les perspectives des relations commerciales	85
1-les obstacles et enjeux des coopérations	85
1-1-sur le plan règlementaire, administratif et douanier	85
1-1-1-les difficultés règlementaires.....	85
1-1-2-Sur le plan administratif	85
1-2-les difficultés sur le plan commercial, économique et financier.....	86
1-3- les difficultés sur le plan sécuritaire, organisationnel.....	87
1-3-1-Sur le plan sécuritaire.....	87
1-3-2-Sur le plan organisationnel :.....	87
2- exportation et exportabilité des produits susceptibles d'intéresser les marchés des trois pays.	87
2-1- le cas de l'Algérie.....	88
2-1-1-Procédures d'exportation en Algérie.....	88
2-1-1-1- constitution du dossier et préparation de l'opération d'exportation.....	88
2-1-1-2- réalisation de l'opération.....	89
2-1-2-Présentation des produits algériens intéressants.....	89
2-2-le cas du Burkina Faso.....	90
2-2-1- procédure d'exportation au Burkina Faso	90
2-2-1-1-Obtention du statut d'exportateur/importateur.....	90
2-2-1-2-Demande de titre d'exportation.....	90
2-2-1-3-Demande de certificat d'origine.....	90
2-2-1-4-certificat phytosanitaire (pour les produits comestibles)	90
2-2-1-5- domiciliation du paiement des marchandises.....	90
2-2-1-6- conditionnement et étiquetage des marchandises	91
2-2-1-7-l'emballage des marchandises pour l'expédition	91
2-2-1-8- le transport maritime par groupage	91
2-2-2-Les tarifs douaniers applicables et les produits prohibés	91
2-2-2-1- Les tarifs douaniers applicables au Burkina Faso.....	91
2-2-3-les produits pouvant intéressés le marché algérien.....	92
2-3-le cas du Mali.....	93
2-3-1- les procédures d'exportation au Mali	93
2-3-1-1- obtention du statut d'exportateur/importateur.....	93
2-3-1-2-les procédures d'exportation à proprement parler.....	93
2-3-1-3-procédure de dédouanement à l'exportation :	94
2-3-2- les tarifs douaniers applicables et les produits interdits ou soumis à restrictions.....	94
2-3-3- les produits pouvant intéressés le marché algérien.....	95
3-les perspectives des relations commerciales entre les trois pays	95

3-1-les projets bilatéraux	95
3-1-1- le projet d'investissement réciproque entre l'Algérie et le Burkina Faso	95
3-1-2- le projet d'investissement et de protection réciproque entre l'Algérie et le Mali	96
3-2-les projets multilatéraux.....	96
3-2-1-la route transsaharienne	96
3-2-2-la zone de libre échange continental.....	97
3-2-2-1- protocoles relatifs au commerce des biens :.....	97
3-2-2-2-protocoles relatifs au commerce de services :.....	97
3-2-2-3-protocoles relatifs au règlement des différends et les négociations à venir	98
Conclusion générale.....	99
Bibliographie.....	103
Liste des tableaux	106
Liste des figures et graphiques	107
Annexes.....	108
Table des matières	117